AUDACE ET FOLIE D'UN SOIR E20 ET 21

Il existe une panoplie d'accessoires pour les cheveux permettant de changer de tête

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2000 www.lesoleil.com

Le dos de l'EXTRA C'EST PAYANT avec L'EXTRA NUMERO LE SOLEIL

AUJOURD'HUI

Sports

La Sainte-Flanelle américaine ? Il ne manquait qu'une signature pour que le Canadien passe aux mains d'un Américain. Et pour pas cher à part ça ! Pendant ce temps sur la glace, l'équipe restait bonne dernière.

Pages E 25, 35, 36 et 37

Le Québec

Étude pour contrer le suicide en prison. Le ministre Serge Ménard compte sur les universitaires pour l'aider à faire un meilleur dépistage et ainsi réduire le nombre de suicides. **Page A 9**

AFFAIRE MICHAUD

Parizeau dénonce une unanimité suspecte

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC—L'ex-premier ministre, Jacques Parizeau, et une trentaine de personnalités se portent à la défense d'Yves Michaud et désapprouvent « la condamnation », par l'Assemblée nationale, « dans une unanimité aussi affligeante que suspecte » du candidat à l'investiture péquiste dans Mercier.

« En vertu de quelle loi, au nom de quel droit et selon quels critères. On aurait envie d'ajouter : à quelles fins ? », posent les signataires d'une lettre envoyée aux 125 députés qui prend la forme d'un témoignage de solidarité.

Voir MICHAUD en A 2 ➤

AUTRE TEXTE

❑ **La lettre aux élus** Page A 21

Bourrasques renversantes sur le pont Laporte

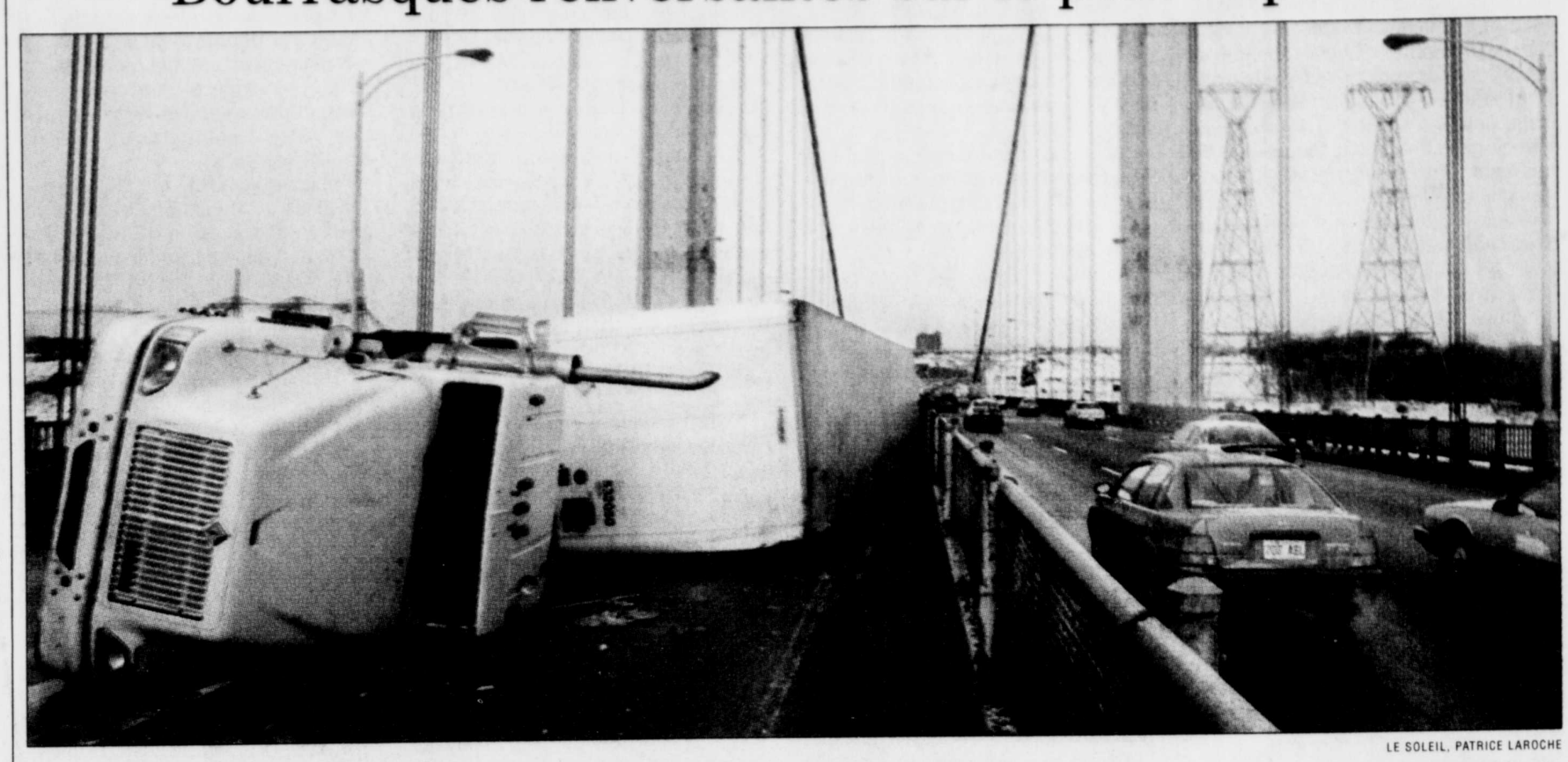

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Les routiers ont connu hier, sur le pont Pierre-Laporte, les sensations que vivent les marins : l'impétuosité des vents a renversé l'un de leurs mastodontes et obligé ainsi la fermeture du pont pendant plusieurs heures. Secouristes, journalistes et autres n'en revenaient pas des bourrasques de plus de 100 km/h qui soufflaient à cette hauteur sur le fleuve. Sous le pont, le boulevard Champlain a été interdit à la circulation en raison des objets qui tombaient, soufflés du chantier des travaux de rénovation. Heureusement, les prochains jours promettent une accalmie. **Page A 3**

Une brèche dans le secret professionnel

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ QUÉBEC—L'Assemblée nationale se penchera au cours des prochains mois sur un projet de loi qui permettra de passer outre au sacro-saint secret professionnel lorsqu'« il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes ».

Bien qu'il s'agisse là d'un changement de pratique important pour la majorité des ordres professionnels, la mesure est jugée trop restrictive au goût du Collège des médecins.

Cette brèche dans le rempart de la confidentialité des renseignements personnels émane de la ministre de la Justice du Québec, Linda Goupil.

Le projet de loi 180, présenté vendredi, se veut une réponse à l'une des recommandations du coroner Jacques Bérubé, formulées à la suite du meurtre de Françoise Lirette et de son fils Loren, en 1996, à Baie-Comeau.

Ce double crime, commis par l'ex-conjoint de M^me^ Lirette, René Gaumont (qui s'est ensuite enlevé la vie), avait été annoncé par l'agresseur à plusieurs professionnels, mais aucun n'avait pris de mesures concrètes pour assurer la protection des

Voir SECRET en A 2 ➤

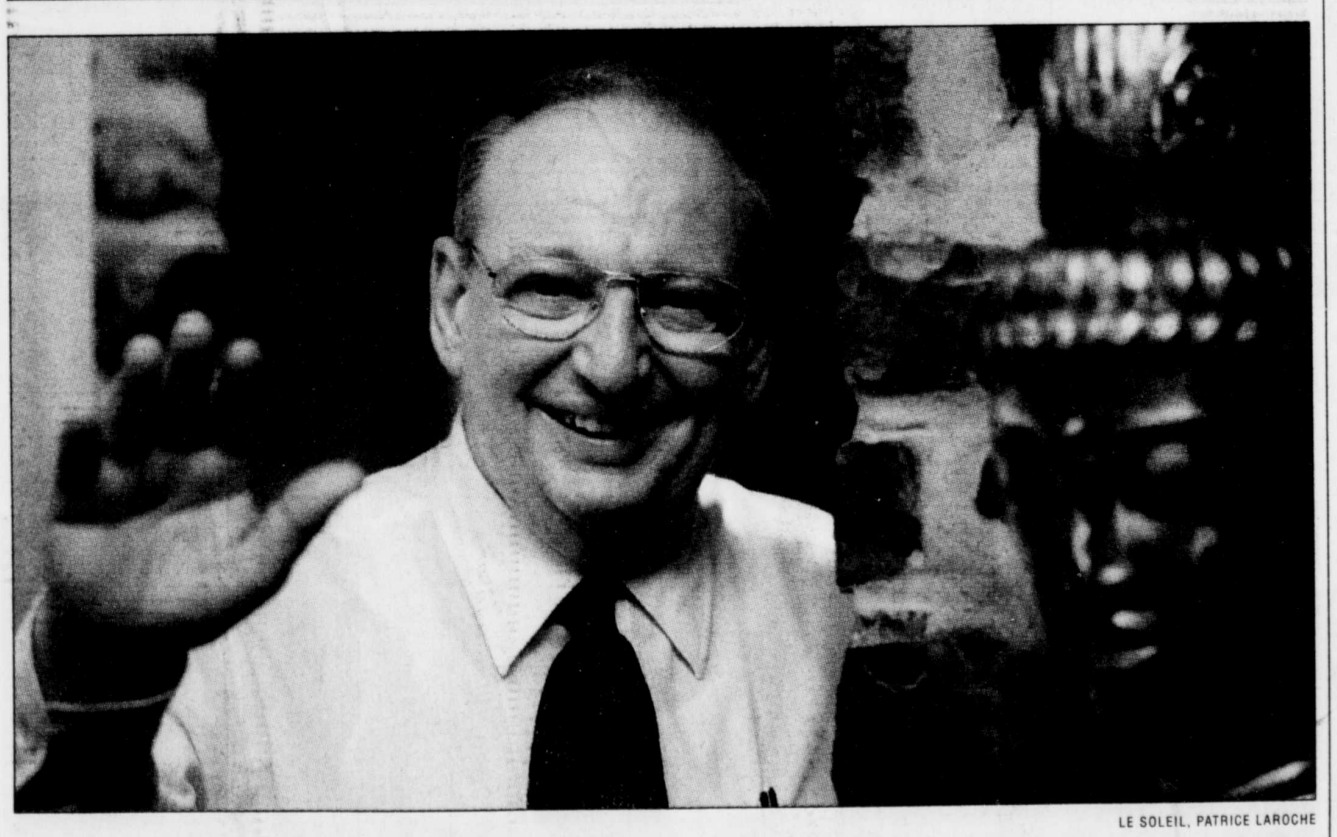

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Roland Arpin a bousculé les façons de faire de la muséologie avec l'approche mise de l'avant au Musée de la civilisation. L'institution du Vieux-Port de Québec est devenue une référence internationale et de nombreux professionnels de l'étranger s'y arrêtent pour se pencher sur la manière québécoise de faire. L'une des recettes du dg sortant : le travail d'équipe.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Roland Arpin quitte et apporte « ses recettes » à Québec 2008

RÉGIS TREMBLAY
RTremblay@lesoleil.com

■ Jusqu'à hier matin, personne au Musée de la civilisation ne se doutait que M. Roland Arpin allait quitter son poste de directeur général. Certains savaient, sans que la nouvelle ne soit publiée, que M. Arpin avait accepté la présidence de la Société des Fêtes du 400^e^ anniversaire de Québec. Mais pour le reste...

« J'ai convoqué le conseil d'administration ce matin (hier) et j'ai annoncé ma décision de ne pas renouveler mon mandat, qui prend fin le 25 mai. J'ai expliqué qu'après 15 ans, j'avais donné mon rendement et concrétisé mes meilleures idées. Je crois que le musée a besoin d'un nouveau mentor. Et puis, il vaut mieux partir quand on vous regrette. Quand un mandat est fini, il faut l'accepter. Mais je n'ai pas le goût de m'asseoir sur ma galerie pour regarder passer la parade ! » déclare Roland Arpin, en entrevue exclusive.

Au moment où il m'accueille dans son bureau du musée de la rue Dalhousie, M. Arpin revient de celui qu'il occupe

Voir ARPIN en A 2 ➤

Les indépendants réclament un prix plancher plus élevé de 3 ¢ sur l'essence

ANNIE MORIN
AMorin@lesoleil.com

QUÉBEC—Les consommateurs de la région de Québec devraient payer leur essence plus cher pour permettre aux détaillants indépendants de survivre à la guerre de prix qui écorche leurs marges de profit depuis le début de l'année. C'est du moins ce que font valoir les 32 essenceries Eko de la région et l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP).

Dans une requête déposée la semaine dernière à la Régie de l'énergie, l'AQUIP et l'entreprise F. Dufresne, propriétaire de la bannière Eko, réclament une hausse du prix plancher de l'essence dans la région de Québec afin de tenir compte des coûts d'exploitation des stations-service.

La majoration espérée atteint trois cents le litre. C'est l'équivalent des coûts d'exploitation estimés par la Régie elle-même pour une station-service dite « efficace », i.e. qui vend 3,5 millions de litres d'essence par année et compte sur les revenus d'un dépanneur ou d'un lave-auto.

Bien qu'il s'agisse de ses propres calculs, la Régie n'en tient pas compte actuellement quand elle établit le prix minimum de l'essence dans chacune des régions du Québec. Seuls le prix payé à la rampe de chargement, les frais de

Voir PRIX en A 2 ➤

LA MÉTÉO

Maximum -8, minimum - 10

Faible neige débutant en mi-journée. Demain : faible neige et dégagement partiel. Détails **page E 19**

QUÉBEC, 104^e^ ANNÉE, N° 349
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
MARDI

LES RETOURNES

PRIX
Minimum

Suite de la Une

transport et les taxes de vente sont pris en considération. « Ça n'a jamais été nécessaire d'inclure les coûts d'exploitation puisque les prix à la pompe se maintiennent généralement plus de trois sous au-dessus du prix minimum établi par la Régie », précise Pierre Méthé, porte-parole de l'organisme gouvernemental. Du côté des requérants, on plaide cependant que les coûts d'exploitation sont sous-évalués.

Dans la région de Québec, il faudrait ainsi compter sur une marge de profit d'au moins six cents du litre, et non trois, pour faire rouler une station-service. Depuis le début de l'année, les détaillants Eko réussissent à récupérer seulement 0,9 cent.

« À moyen terme, il n'y a aucune entreprise indépendante qui peut survivre à ça », affirme René Blouin, président-directeur général de l'AQUIP. Selon lui, la Régie de l'énergie doit intervenir avant que la guerre des prix de l'essence ne fasse trop de victimes chez les détaillants indépendants. Une éventualité qui, dit-il, aurait pour effet de diminuer la concurrence et d'entraîner une hausse des prix bien supérieure à 3 cents favorable aux grosses pétrolières.

M. Blouin admet qu'une augmentation de 3 cents, du prix plancher, si elle était décrétée par la Régie, ne signifierait pas nécessairement que les prix à la pompe monteraient d'autant. À son avis, la mesure aurait surtout pour effet de décréter une trêve dans la guerre des prix.

SCEPTICISME

Jean-Thomas Bernard, professeur au département d'économique à l'Université Laval, est sceptique devant la démarche entreprise par les indépendants. Il signale que l'on compte plus de postes d'essence par consommateur dans la région de Québec que dans le reste de la province. Et que conséquemment, les détaillants ne réussissent pas à vendre suffisamment d'essence pour être rentables. Pour renverser cette tendance, croit-il, il faut se résigner à voir des postes d'essence disparaître.

La Régie de l'énergie devrait faire savoir au cours des prochains jours quand et comment se déroulera l'audience réclamée par l'AQUIP et les détaillants Eko sur le prix plancher minimum dans la région de Québec.

SECRET
Loi 180

Suite de la Une

personnes menacées.

Tel que présenté, le projet de loi 180 n'obligera pas les professionnels à briser le secret pour dénoncer une personne qui pourrait constituer un danger pour autrui, mais laissera cette décision à leur discrétion.

PAS ASSEZ LOIN

Selon le secrétaire général adjoint du Collège des médecins, le Dr Rémi Lair, le projet de loi ne va pas aussi loin que l'avaient recommandé les ordres professionnels consultés lors de sa préparation.

« On aurait espéré que le projet de loi ouvre davantage en incluant toute menace à la sécurité », a mentionné hier le médecin, lors d'une entrevue téléphonique.

Le Code de déontologie des médecins inclut pour sa part une disposition permettant d'aller plus loin que ne le propose le projet de loi, dit-il.

Le Dr Lair donne en exemple le cas d'un patient séropositif, qui refuserait de signaler son état à sa conjointe. Le Code de déontologie des médecins permet de transgresser le secret professionnel et d'aviser la conjointe.

Le Code de déontologie des médecins permet d'aller plus loin que ne le propose le projet de loi

En se restreignant aux situations où il y a « danger imminent de mort ou de blessures graves », le projet de loi ne permet pas aux autres ordres professionnels d'aller aussi loin, note le médecin.

Malgré tout, le Collège est d'accord avec les changements qui seront introduits, et qui représenteront un tournant majeur par rapport aux pratiques actuelles.

INFIRMIÈRES D'ACCORD

Ce point de vue est confirmé par Me Jean Lapointe, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

L'Ordre se dit en accord avec le principe défendu par le projet, dit-il. Il est évident toutefois que cette nouvelle loi établira de nouveaux principes de pratique dont on ne peut mesurer la portée pour l'instant, a mentionné l'avocat.

Le représentant de l'Office des professions du Québec n'a pas retourné l'appel du SOLEIL.

Le projet, qui devrait être présenté d'ici le printemps, nécessitera des modifications à huit lois différentes, ainsi qu'au Code des professions.

LE PRIVÉ AUSSI

Il touche même la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Ainsi, une personne qui exploite une entreprise sera autorisée à « communiquer un renseignement personnel contenu dans un dossier qu'elle détient sur autrui, sans le consentement des personnes concernées, en vue de prévenir un acte de violence ».

MICHAUD
Les torts

Suite de la Une

Outre Jacques Parizeau, on retrouve, parmi les signataires, les noms des écrivains Yves Beauchemin et Hélène Pelletier-Baillargeon, du syndicaliste Fernand Daoust, de la peintre Marcelle Ferron, du dramaturge Jean-Claude Germain et de l'ancien ministre péquiste Denis Lazure et de certains dirigeants péquistes, dont Paul-André Quintin, président du Comité des relations internationales du parti.

Ils réclament tous que l'Assemblée nationale répare les torts causés à M. Michaud et permette à ce dernier de se faire entendre devant elle.

« L'Assemblée nationale, par sa consternante initiative, fait revivre, cautionne et consacre le délit d'opinion et l'on sait d'expérience jusqu'où cela peut conduire », clament les signataires en parlant d'un « détournement de la mission de l'Assemblée nationale » pour commettre « un acte flagrant d'injustice et une manifestation stupéfiante d'arbitraire, dont tout citoyen peut désormais redouter d'être victime.

« Yves Michaud était condamné d'avance, avant même la comédie du vote par appel nominatif : on était partagé entre l'incrédulité et l'indignation devant ce spectacle, devant l'approbation programmée de la condamnation, dans une unanimité aussi affligeante que suspecte. On approuvait sans l'ombre d'un débat, sans même que quelques élus aient eu un scrupule, se soient interrogé sur le bien-fondé de la condamnation, aient demandé que l'on entende au préalable l'accusé ».

Les signataires estiment qu'Yves Michaud n'a pas tenu de commentaires injurieux contre les Juifs. « Le condamné a eu, au contraire, des propos nettement élogieux à l'endroit du peuple juif mais au cours d'une entrevue, il a déploré l'attitude d'un organisme, le B'nai Brith, nullement représentatif de toute la communauté juive. »

La comparution d'Yves Michaud devant une commission de l'Assemblée nationale « ne fait pas partie des plans immédiats » du gouvernement. « Il n'y aura pas d'initiative en ce sens de notre part », a expliqué hier, à la Presse canadienne, un adjoint de Jacques Brassard, le leader parlementaire.

L'agence rapporte que ce dernier a par ailleurs expédié une lettre de quatre pages à M. Michaud, lundi, pour lui expliquer pourquoi les membres de l'Assemblée nationale avaient dénoncé ses propos de la semaine dernière.

Sur un ton cinglant, le ministre Brassard rappelle à son collègue souverainiste que « la liberté d'expression n'est pas à sens unique » et que l'Assemblée nationale avait le pouvoir de « se prononcer sur des déclarations qu'elle considère inacceptables », d'autant plus quand elles proviennent d'un « acteur politique » et non d'un simple citoyen.

À propos des affirmations, il les a qualifiées de « condamnables », parce qu'elles « peuvent mener à toutes espèces de dérives. Le droit de vote est un droit fondamental. Il ne l'est pas moins lorsqu'il ne nous est pas favorable », poursuit-il dans sa lettre.

Ami de M. Michaud, le ministre Bernard Landry a avoué pour sa part, hier, que la situation comportait pour lui « des heures humainement et politiquement difficiles ». Il a cependant refusé d'en dire plus. « Ce que j'ai dit sur cette affaire est dit. ». Il a aussi rappelé qu'il y a des instances au sein du parti qui décideront ce qu'il adviendra de la candidature de M. Michaud dans Mercier. Ce dernier a confirmé en fin de semaine qu'il serait malgré tout candidat à l'investiture du PQ prévue pour le 4 mars.

Le Robin des banques a reçu d'autres appuis, notamment de groupes souverainistes comme le Forum jeunesse du Bloc québécois, des comités régionaux de jeunes du Parti québécois et de la Société nationale des Québécois.

Il conserve également l'appui des membres de l'exécutif de l'Association du Parti québécois dans le comté de Mercier.

ARPIN
Six mois

Suite de la Une

déjà à la Société des Fêtes, dans un édifice au coin des rues Dorchester et Saint-Joseph, dans Saint-Roch. Même s'il demeure directeur du Musée de la civilisation pour six autres mois, M. Arpin travaille déjà activement aux célébrations de 2008.

Le départ de M. Arpin n'est certes pas lié à une baisse de régime au musée, puisque l'édifice de la rue Dalhousie aura accueilli, encore cette année, quelque 650 000 visiteurs. Depuis son ouverture, en 1987, le Musée de la civilisation a accueilli plus de 7 millions de visiteurs, grâce à 150 expositions qui ont fait date, à cause de leur approche originale et vulgarisatrice. M. Arpin était présent, dès l'origine du projet, lorsque l'idée d'un « musée de l'homme d'ici », comme on disait, a été mise de l'avant.

Non content de présider aux destinées du musée depuis 15 ans, M. Arpin a été un acteur important au niveau politique. En 1992, il présidait à l'élaboration du document *La politique culturelle au Québec*. On se souvient qu'il a été sous-ministre de la Culture, sous Jacques Parizeau. Tout dernièrement, il dirigeait le comité qui allait accoucher du rapport *Un présent du passé*, qui propose une politique du patrimoine. La ministre Agnès Maltais s'est engagée à déposer un projet de loi à cette fin, d'ici au printemps.

Celui qui a bâti un musée éminemment populaire, avec des expositions accessibles comme *Souffrir pour être belle, Téléromans, Je vous entends chanter, Être dans son assiette*, se plaît à dire qu'il n'est pas issu de la classe culturelle, mais du milieu de l'enseignement. « J'ai étudié les sciences naturelles dans un collège scientifique montréalais, et j'ai fait mes lettres grâce à des cours du soir. J'enseigne depuis l'âge de 19 ans, alors que j'œuvrais au primaire, et depuis ce temps, je suis toujours un pédagogue et un diffuseur culturel avant toute chose. Pour moi, la culture n'est pas une affaire d'élite, mais une activité populaire. »

L'autre grand fait d'armes de Roland Arpin est d'avoir « livré bataille au ministère » pour acheter le Musée du Séminaire, ou Musée de l'Amérique française, en 1995. « Au ministère, on me traitait d'impérialiste, on voulait démembrer ce musée extraordinaire en envoyant les documents aux Archives nationales, les tableaux au Musée du Québec et les instruments scientifiques ailleurs... »

Il y a déjà deux mois que Roland Arpin préside les Fêtes de 2008, et il bouillonne d'idées. « Je vais appliquer mes recettes à un nouveau secteur. Je rédige actuellement les orientations générales et je vais bientôt déposer des propositions préliminaires. Je peux déjà vous dévoiler que ces célébrations ne seront pas surtout tournées vers le passé, comme les Fêtes de la Nouvelle-France, mais vers le futur. Je perçois Québec comme une petite Silicon Valley nordique. C'est une ville de l'intelligence, avec les secteurs de haute technologie, l'institut d'optique, la troisième université en importance au Québec et, ne l'oublions pas, une haute fonction publique compétente et agissante... »

Une étude écarte le lien entre cellulaire et cancer

WASHINGTON (AFP) — Il n'existe apparemment aucun lien entre l'utilisation à court terme du téléphone cellulaire et le cancer du cerveau, selon les conclusions d'une étude publiée dans la revue *Journal of the American Medical Association* à paraître demain.

L'étude a été menée entre 1994 et 1998 auprès de 891 hommes et femmes âgés entre 18 et 80 ans, dont 469 personnes atteintes d'un cancer du cerveau.

L'enquête a porté sur l'utilisation régulière du téléphone portable, le nombre d'années durant lesquelles il a été utilisé, le temps passé au téléphone portable en un mois, le nom du fabricant de téléphone portable et le montant moyen de la facture mensuelle de téléphone. En outre, 700 des 891 personnes ont été interrogées pour savoir de quelle main elles tenaient leur portable.

L'étude a établi que les personnes atteintes du cancer du cerveau utilisaient le portable 2,5 heures par mois en moyenne, contre 2,2 heures pour le reste du groupe, qu'elles l'utilisaient depuis 2,8 ans, contre 2,7 ans pour le reste.

« Aucun lien entre le cancer du cerveau et la durée d'utilisation du portable n'a été décelé », a indiqué Joshua Muscat, un des auteurs de l'étude, membre de l'association American Health Foundation.

Les chercheurs ont toutefois indiqué que « des recherches ultérieures seront nécessaires pour étudier l'impact sur de longues périodes, notamment en ce qui concerne les tumeurs qui se développent lentement ».

« Les radiations émises par les cellulaires pourraient avoir des effets sur les tissus biologiques différents de ceux des téléphones analogiques », ont-ils estimé. Quelque 97 millions de personnes utilisaient le téléphone portable aux États-Unis, selon des estimations faites en juin dernier, contre 86 millions à la fin de 1999.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions ..... 3 à 8
Julie Lemieux 5
Le Québec et le Canada ..... 9 à 18
Décès 17
Le Monde 19
Opinions 21

CAHIER B

Argent ..... 1 à 6
Bourses ..... 2,4, 5 et 6

EXTRA

Mode ..... 2 à 5, 20 et 21
Arts et spectacles ..... 6 à 16
Télévision ..... 8 et 9
Votre agenda ..... 13 et 14
Annonces classées ..... 17 et 18, 23 à 25
Divertissements ..... 19 et 22
Sports ..... 25 à 40
Maurice Dumas 36
Statistiques ..... 26 à 29

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : **C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6**

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 2000-12-18
03 07 08 10 11
12 14 16 17 21
30 31 39 43 45
50 54 55 64 67

Quotidienne
Tirage du 2000-12-18
3 4
818 5680

Extra
Tirage du 2000-12-18
NUMÉRO 423296

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.-G. cette dernière a priorité.

TVA LE SOLEIL STRAIGHT LOTO QUÉBEC

PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

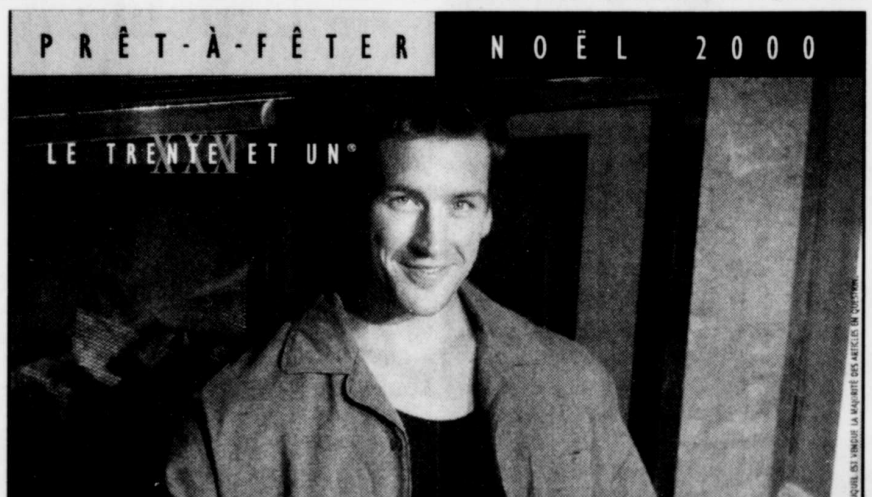

Une économie de 25%

LE PYJAMA DÉTENTE EN JERSEY DE COTON

Un cadeau confort exclusif du 31 dans la boîte-cadeau Simons. Pyjama avec chemise col tailleur, toute lisérée sur pantalon ample taille coulissante. Marine, gris chiné, olive. P.m.g.tg.

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

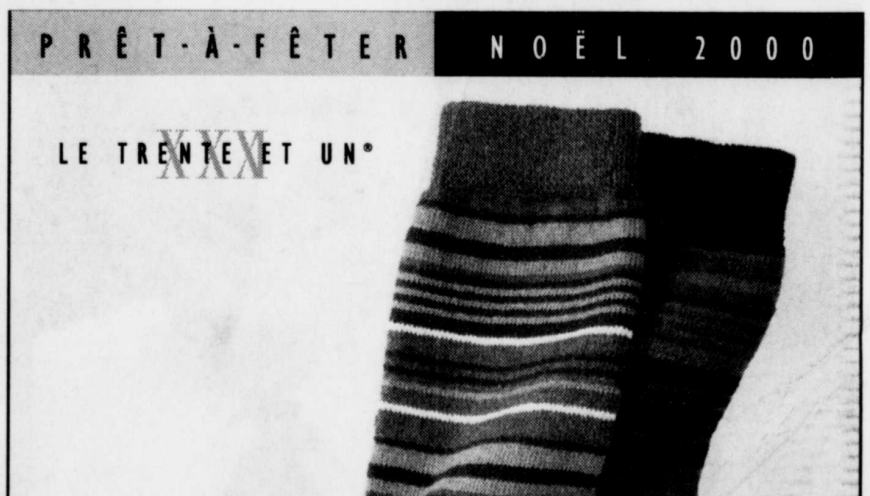

Une valeur exceptionnelle

LE BAS DE SKI RAYÉ TRICOT THERMAL

•Une exclusivité Simons •Tricot thermal laine mérinos et fibres synthétiques •Repousse l'humidité et garde les pieds au chaud et au sec •Combinaisons multicolores mode en dominance de rouge, gris, marine, olive, denim •Taille unique

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

LE QUOTIDIEN

La toiture d'acier du Palais des sports de Jonquière n'a pas résisté aux vents d'ouragan qui ont secoué le Saguenay.

Vive... le vent d'hiver?

Une répétition générale avant que ne commence la vraie saison

COLLABORATION SPÉCIALE, IAN BUSSIÈRES

Une partie de la toiture de l'église Notre-Dame de Thetford Mines s'est envolée, hier, endommageant du même coup la rampe d'accès pour les personnes handicapées, signalait le curé de la paroisse. La réparation de la toiture débutera aujourd'hui.

LE QUOTIDIEN

L'hôpital d'Alma, au Lac-Saint-Jean, a perdu une partie de son toit. Entre-temps, le centre de soins de longue durée de Métabetchouan voyait sa génératrice refuser de fonctionner adéquatement.

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ QUÉBEC — C'est à notre tour de souffler un peu. Après deux bonnes tempêtes de neige, une pluie diluvienne et des vents à écorner les bœufs, les services météorologiques nous promettent un répit à compter d'aujourd'hui.

Car la grogne s'était installée hier dans tout le Québec, plusieurs ne pouvant digérer la compote qui nous a été offerte depuis une semaine.

Il suffit de regarder non seulement les chiffres mais tout autour de soi pour voir que cette fin d'automne (ou plutôt ce début d'hiver) va laisser des souvenirs désagréables : des arbres arrachés, des garages emportés, des maisons inondées, des rivières agitées.

Et pour quelque 12 000 malchanceux clients d'Hydro-Québec, dans la grande région de Québec, un séjour sans électricité qui pourrait se poursuivre jusqu'à ce midi pour 2000 d'entre eux. Durant la journée, environ 180 000 clients de la société d'État ont connu des pertes d'électricité, dans l'ensemble de la province, dont 55 000 dans la région de Québec. « On espère encore raccorder bon nombre d'abonnés mais ce sera difficile, compte tenu de la noirceur et des longues heures de travail qu'ont fait nos employés », signalait hier soir Gilles Dubé, à Hydro-Québec.

Les pannes d'électricité se sont davantage manifestées en Beauce, dans les MRC de Bellechasse, Desjardins, Nouvelle-Beauce, L'Islet et Montmagny.

Le vent et la poudrerie ont sérieusement gâché les conditions routières. Sur le pont Pierre-Laporte, le vent a renversé un camion-remorque sans charge. Sur l'autoroute 20, entre Saint-Michel et Saint-Vallier, deux camions du même type et 13 automobiles se sont tamponnés, empêchant toute circulation pendant plus de six heures. Et ne comptez pas, dans tout le Québec, les multiples sorties de route.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est encore pire : une partie du toit de l'hôpital d'Alma a été arraché par la force des vents. Mais les dieux étaient de leur côté : il n'y pas eu évacuation des malades. Même situation au Palais des sports de Jonquière où, là aussi, le tiers du toit s'est envolé. Enfin, 15 000 clients d'Hydro-Jonquière étaient toujours sans électricité, hier soir.

« Heureusement que ça se termine », de dire le météorologue Gilbert Paquette. Les 64 mm de pluie qui est tombée durant le week-end a fait passer de 41 cm à 15 cm la couche de neige accumulée au sol.

Dans l'ensemble du Québec, les vents ont atteint jusqu'à 110 kmh. « Ils étaient, au plus fort de la tempête, hier matin, de 50 à 60 kmh en moyenne, avec des poussées de 93 kmh à l'aéroport et de 118 kmh à Saint-Jean-Port-Joli », a spécifié Gilles Paquette.

À Thetford Mines, le curé de la paroisse Saint-Alexandre, l'abbé Patrice Vallée, a constaté vers 7 h, hier, que des vents de plus de 90 kmh avaient soufflé 160 pi² de la toiture de l'église Notre-Dame, causant pour près de 15 000 $ de dégâts.

Outre les risques d'embâcle des rivières Montmorency et Saint-Charles, la Sécurité civile rapportait une crue de la rivière Saint-François, qui a obligé l'évacuation de quelque 300 personnes de Saint-Nicéphore, dans les Bois-Francs.

À Rimouski, la municipalité a demandé aux résidents de ne pas sortir en raison des conditions atmosphériques.

Mais l'accalmie s'en vient. Un peu de neige, soit. Mais de quoi faire le tour du jardin d'hiver et faire en sorte que tout soit prêt pour la fête de Noël.

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Sur la rue Forget à Sillery, un arbre s'est brisé.

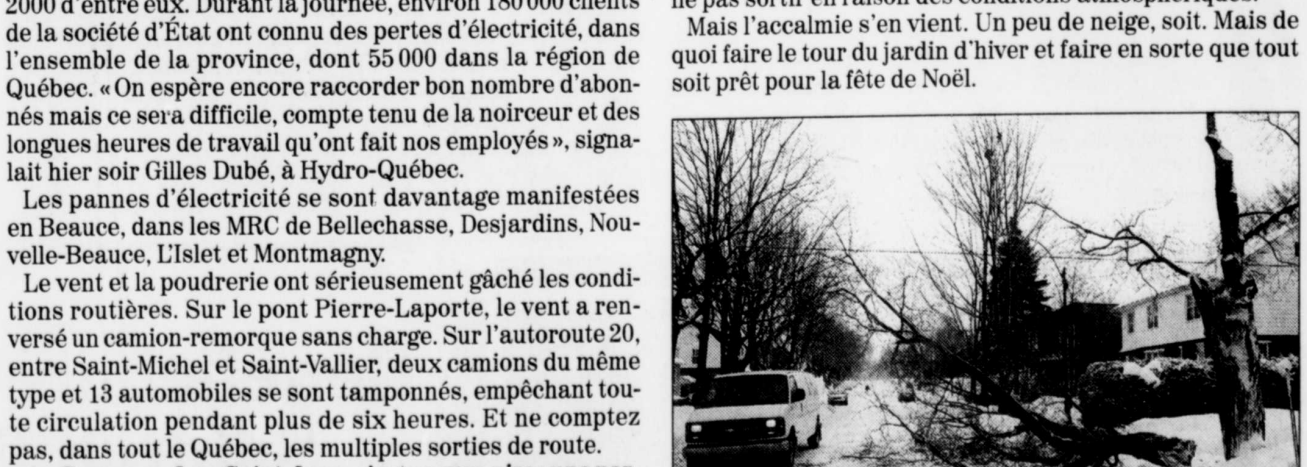

PC

Julie Roy de l'Ange-Gardien a eu la surprise de sa vie lorsqu'elle a retrouvé sa voiture aplatie par le poteau d'une enseigne.

La STCUQ vendra des laissez-passer «illégaux»

Pas le temps de se conformer à la loi spéciale

Marc Lestage
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La STCUQ n'a pas le temps de faire imprimer de nouveaux laissez-passer. Ceux qu'elle pensait utiliser lors de la reprise du service n'affichent pas le bon prix. Or, la loi forçant la fin de la grève et la reprise du service impose un gel des tarifs.

La STCUQ n'a donc pas le choix. Elle devra commencer à distribuer dans quelques jours des laissez-passer sur lesquels il sera écrit 58,60 $, mais que les utilisateurs ne paieront que 54 $, comme avant la grève, le 4 novembre.

«Nous allons rencontrer tous nos distributeurs afin de leur expliquer la situation», d'annoncer hier la porte-parole de la société, Mme Catherine Lessard.

En ce qui concerne les billets, la situation sera moins compliquée parce qu'il en reste une certaine quantité en inventaire. De même, leur réimpression est moins compliquée que celle des laissez-passer, des documents avec photo qui doivent êtres plastifiés.

REPRISE DU SERVICE

En ce qui concerne le service, la reprise s'est bien amorcée hier, malgré que les rues étaient encore passablement encombrées en raison de la tempête. Le rétablissement du service complet a nécessité seulement 340 véhicules parce que les étudiants des cégeps et de l'université sont déjà en congé pour les Fêtes (... les chanceux).

En temps normal, la STCUQ doit utiliser plus de 500 «chars» pour offrir ce service, parce que beaucoup de «doubleurs» et de «tripleurs» sont nécessaires, pour employer le jargon de la société. En effet, les nostalgiques seront heureux d'apprendre que dans les garages de la STCUQ on ne dit pas autobus mais «chars» pour désigner les véhicules, depuis la période des tramways.

Le début du congé scolaire cette semaine a donc simplifié le casse-tête de la remise en route des véhicules. Selon Mme Lessard, ce service dit «régulier» était d'ailleurs disponible dès samedi.

En ce qui concerne les nouveaux laissez-passer et le problème d'affichage des prix, voici un petit aide-mémoire. Le tarif général (laissez-passer) était de 54 $, il passera éventuellement à 58,60 $. Pour les étudiants, le laissez-passer est de 39,25 $ et il passera à 42,60 $ lorsque le moratoire sera levé. Pour les aînés, le tarif passera de 27 $ à 29,30. Mais n'oubliez pas que jusqu'à nouvel ordre, les anciens tarifs continuent de s'appliquer.

Aucune nouvelle rencontre de négociation n'est prévue entre la STCUQ et le syndicat des employés d'entretien, à qui la ministre donne trois mois pour s'entendre.

À la fin de ce délai, les parties présenteront chacune une proposition de règlement globale et finale. Les représentants du ministère qui ont été impliqués dans la méditation choisiront une des deux formules, qui sera vraisemblablement imposée aux parties comme règlement.

GRÈVE À SAINTE-FOY

La mairesse Boucher trouve que ses cols bleus font «du bon travail»

... mais son dentiste de mari a dû faire du «traitement de canal» dans la rue

Marc Lestage
MLestage@lesoleil.com

SAINTE-FOY — Compte tenu de la température des derniers jours, la mairesse Boucher estime que ses cols bleus «ont fait du bon travail».

Nous avons eu un peu de problème avec des grilles d'évacuation d'eau samedi, mais la situation est rétablie, d'expliquer la mairesse.

Mme Boucher a du plaisir à raconter que même son mari a mis la main à la pâte samedi, armé d'un pic et d'une pelle pour déboucher la grille qui est située près de la maison de la mairesse et de «monsieur le maire», un dentiste dans le civil.

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Il y avait de quoi avoir des problèmes d'évacuation de l'eau, samedi... et pas seulement à Sainte-Foy.

LA NÉGO AU MÊME POINT

Rien de réjouissant toutefois du côté de la négociation, même si la mairesse estime «qu'à toutes fins utiles, les choses sont réglées». Si la grève se poursuit, selon elle, c'est simplement que les 200 cols bleus tardent à accepter la proposition de règlement qu'elle leur a fait.

On sait que deux points ne sont toujours pas réglés. Le premier concerne le remboursement des 15 jours de maladie auxquels ont droit les syndiqués. Le second concerne le statut des 23 employés auxiliaires de la Ville.

La Ville de Sainte-Foy a décidé de modifier ce programme cette année, «afin de régler un problème d'absentéisme», selon la mairesse. La proposition de la Ville qui a été acceptée par tous les autres syndicats prévoit que les travailleurs reçoivent 80 % de leur rémunération pour les jours utilisés et 120 % de leur rémunération pour les jours qui traînent toujours dans leur banque, à la fin de l'année.

Selon la mairesse, la formule est équitable et «incite à rentrer au travail», puisque ceux qui utilisent la moitié de leurs congés sont compensés à 100 % alors que ceux qui en prennent moins que la moitié reçoivent davantage que dans le passé.

Du côté du syndicat, le président Guy McDonald dit que cette formule est inacceptable parce que les cols bleus travaillent dehors, donc qu'ils sont plus susceptibles d'être malades. Une tentative de rapprochement sur cette question a été tentée, durant la fin de semaine. C'est le porte-parole du SCFP lui-même, M. Roger Gravel qui a parlé à la mairesse samedi.

Mme Boucher raconte qu'elle et son visiteur ne se sont pas entendus. «M. Gravel me dit que les gars sont en grève depuis deux mois à cause des congés de maladie et qu'ils ne régleront pas à rabais sur cette question. Je lui ai répondu que les cols bleus ont beau faire la grève encore deux mois de plus, moi je ne céderai pas la dessus», d'expliquer la mairesse, hier au SOLEIL.

En ce qui concerne le statut des 23 auxiliaires, il s'agit d'un faux problème selon Mme Boucher, puisque toutes ces personnes sont assurées d'avoir un emploi à plein temps avec la Ville lorsque la nouvelle convention sera signée et que le programme de préretraite qui a été réglé la semaine dernière s'appliquera.

La mairesse Boucher s'est même engagée hier, auprès du SOLEIL, à signer un document dans lequel en assurera un droit d'embauche prioritaire aux auxiliaires de la Ville, lors de départs à la retraite. Selon une lettre récente du président du syndicat, on estime par ailleurs qu'environ 30 cols bleus actuels de Sainte-Foy sont susceptibles d'accepter une offre de départ bonifiée grâce aux surplus actuariels.

«C'est certain que nous allons combler ces postes», assure la mairesse, puisque la convention actuelle prévoit un plancher d'emploi de 200 cols bleus et que cette clause n'est pas remise en question dans la présente négociation.

La mairesse ne cédera pas sur les congés de maladie

Un système d'autobus à deux vitesses

Une étude propose que le privé vienne appuyer la STCUQ

Marc Lestage
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — L'Association des propriétaires d'autobus du Québec et la Chambre de commerce du Québec métro préconise l'instauration d'un système de transport public... à deux vitesses sur le territoire de la future Communauté urbaine de Québec.

Les deux organismes espèrent convaincre le gouvernement d'agir en commanditant la mise à jour d'une étude qui a démontré les avantages de la participation des transporteurs privés au transport en commun, dans la région de Montréal.

Ce travail a été réalisé en avril par la maison de comptables Samson, Bélair, Deloitte & Touche. Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, ce scénario une fois appliqué à la région de Québec permettrait des économies représentant des centaines de milliers de dollars.

«L'étude menée à Montréal a mis en évidence les avantages qu'il y aurait à accorder une réelle place au secteur privé. Et nous pensons que le modèle suggéré, soit celui d'une mise en concurrence progressive, serait applicable et profitable pour la région de Québec», selon le président de la Chambre, M.Sam Hamad.

En appuyant la réalisation d'une telle étude, «l'objectif de la Chambre est de démontrer qu'il y a bien une alternative au fonctionnement actuel du transport en commun», de poursuivre le président.

Du côté de l'Association des propriétaires d'autobus, le vice-président exécutif Romain Girard explique que «...la mise en concurrence sous contrôle public peut apporter des solutions concrètes pour générer des économies à court et à moyen terme dans le transport en commun.»

L'actualisation de cette étude afin de tenir compte des besoins particuliers de la région de Québec a pour objectif, selon lui, de démontrer aux élus de Québec et aux élus du Québec, la pertinence de se donner les moyens de faire les choses différemment en matière de transport en commun».

Enfin, le vice-président de l'association des propriétaires d'autobus souhaite «qu'un débat s'engage sur l'opportunité d'introduire la mise en concurrence dans le transport en commun de la région». Cet organisme regroupe 225 entreprises de transport par autobus.

BERNIERVILLE

Bénéficiaire de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien brûlé dans son bain

Sourd et muet, il était de plus incapable de bouger

Ian Bussières
Collaboration spéciale

■ BERNIERVILLE — Un bénéficiaire de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Bernierville repose présentement aux soins intensifs du Centre hospitalier de la région de L'Amiante (CHRA) après avoir été brûlé au second degré sur 40 % de son corps alors qu'un préposé lui donnait son bain.

Une enquête interne a été ouverte afin de faire la lumière sur les circonstances de cet accident survenu le 9 décembre, qui a causé de graves blessures à un patient sourd et muet souffrant de graves problèmes de mobilité, indiquait hier le directeur général de l'hôpital Saint-Julien, M. Jean-Jacques Camera.

INATTENTION

«Je suis estomaqué! À cause de ses nombreux handicaps, le bénéficiaire ne pouvait ni bouger, ni parler. Il ne pouvait donc manifester sa douleur d'aucune façon», souligne le dg au sujet de cet homme d'une quarantaine d'années placé sous la responsabilité du Curateur public du Québec.

La direction de l'établissement a écarté toute possibilité d'acte intentionnel dans cette affaire. Deux conjonctures seraient plutôt en cause, à savoir le réglage thermostatique de la température de l'eau, qui était défaillant, et sans doute aussi une période d'inattention de la part de la personne qui faisait prendre le bain au bénéficiaire.

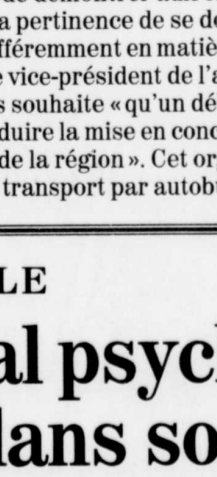

Le porte-parole du Curateur, M. Pierre Verge

«C'est clair que des mesures disciplinaires seront prises. Nous sommes présentement à évaluer le niveau de responsabilité du préposé qui, à mon grand étonnement, est un employé comptant plusieurs années d'expérience. Nous imposerons ensuite des sanctions en conséquence», a assuré M. Camera.

REGRETTABLE

Au bureau du Curateur public du Québec, M. Pierre Verge, agent d'information, a déclaré hier que cet événement était tout à fait regrettable.

«Des accidents comme celui-là ne devraient jamais se produire. Ce patient était lourdement handicapé et demandait une attention constante.»

Le Curateur public doit maintenant s'assurer que le bénéficiaire recevra les soins appropriés et que l'Hôpital Saint-Julien prendra les moyens pour que des incidents du genre ne se reproduisent plus.

«Nous attendrons les résultats de l'enquête interne menée par la direction de l'hôpital avant de prendre quelconque action au nom du bénéficiaire», a conclu M. Verge.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

L'avocat du diable

Julie Lemieux
JLemieux@lesoleil.com

C'était notre première journée à l'université. Nous étions jeunes, ambitieux. Nous savions tout de la vie, nous savions toutes les réponses, mais pas les questions. La tête haute, nous entrions à la faculté de droit, fiers d'avoir été choisis et prêts à tout pour nous intégrer à ce club sélect des futurs avocats branchés. Même à porter un costume de démon pour l'initiation.

La veille, nous avions passé des heures à nous fabriquer des cornes, à nous inventer une queue de diable et à composer un poème expliquant pourquoi nous avions choisi le droit. Les étudiants de deuxième et troisième années ne laissaient rien au hasard. En cette première journée de cours, ils faisaient le tour des classes pour vérifier si tout le monde avait bien obéi, si tout le monde était entré dans le rang et jouait le jeu du thème de l'initiation : l'avocat du diable.

Ceux qui ne portaient pas de déguisement étaient punis. Ils devaient se rendre à l'avant de la salle et chanter une chanson, réciter un poème ou quelque chose dans le genre. Parmi les rebelles, il y avait un homme plus âgé au visage sombre, à la mine triste. Malgré son air renfrogné, les animateurs de l'initiation l'ont tout de même forcé à se déplacer à l'avant et l'ont harcelé pour qu'il se plie à la punition imposée. Mais l'homme n'a pas chanté. Il s'est mis à pleurer et a quitté la salle en courant.

Nous sommes restés bouche bée, nous toisant tous du regard avec nos ridicules cornes sur la tête. L'événement a jeté un froid sur ce petit jeu. Tout le monde s'est senti mal à l'aise, même si personne ne savait pourquoi notre homme avait fui devant l'épreuve.

Le lendemain, avant le début du cours, il a mis un terme à nos interrogations. Après s'être excusé de son comportement de la veille, il nous a expliqué qu'il était Chilien et qu'il avait exercé le droit pendant de longues années dans son pays natal. Mais les conflits politiques qui sévissaient alors au Chili l'avaient forcé à fuir vers le Québec pour refaire sa vie, tout en acceptant pour le moment de laisser sa famille derrière lui.

En nous voyant nous bidonner dans la classe avec nos cornes et nos fourches, en nous voyant tous heureux, confiants, insouciants face à l'avenir, ce Chilien n'a pu s'empêcher de penser à ses enfants. Et ça lui a donné envie de pleurer. Car, au lieu de s'amuser avec leurs amis à l'université, au lieu de chercher à s'instruire et à faire confiance en l'avenir, ses enfants vivaient dans la crainte du lendemain, sans leur père et sans espoir à court terme d'avoir accès à notre bonheur.

Étranglé par les émotions qui se bousculaient dans sa gorge, l'homme nous a fait sentir sa souffrance, sa détresse. Et il nous a aussi donné une bonne leçon, la meilleure que j'ai reçue pendant toutes mes années d'études en droit. Cet immigrant nous a dit qu'il n'aurait jamais pensé que son pays allait un jour lui être enlevé, que ses enfants allaient un jour vivre loin de lui contre leur volonté. Mais c'est bien ce qui est arrivé.

« Ça va bien ici. Il n'y a pas de problèmes. Et vous croyez que ça va durer, que ça sera toujours comme ça. Moi aussi, je croyais ça. Je n'ai qu'une chose à vous dire : ne tenez jamais la paix pour acquise. Ne croyez pas que les conflits ne sont que pour les autres, et savourez pleinement votre liberté. » Et il est retourné s'asseoir timidement à sa place.

Nous l'avons applaudi, prenant soudainement conscience de la fragilité de la démocratie. Et je n'ai jamais oublié cette leçon depuis. À chaque début d'année, je nous souhaite à tous de vivre en paix. Je me remémore le petit sermon de notre avocat du diable, et je me dis qu'il ne faut jamais rien tenir pour acquis. Il suffit d'une gaffe d'un politicien, d'un conflit impliquant les États-Unis, et nous voilà submergés jusqu'au cou dans l'incertitude.

Les bouchons de circulation, les chicanes sur les fusions, la course effrénée pour acheter les cadeaux de Noël… Tout ça aurait l'air du paradis si un jour nous tombions en guerre. Je suis jeune, je n'ai jamais vécu de conflits armés. Mais, comme journaliste, j'ai rencontré plusieurs personnes qui en ont souffert. En particulier des ex-Yougoslaves. Et laissez-moi vous dire que le simple fait de célébrer Noël sans craindre de recevoir une bombe sur la tête leur procurait un immense bonheur.

Alors, cette année, puisque je peux faire des vœux publics, je vous souhaite la paix. La paix politique, mais aussi la paix du cœur et de l'esprit. Car, si on ne doit pas s'imaginer que notre pays est à l'abri de tous les maux, on doit aussi admettre la fragilité de notre paix intérieure. À trop vouloir être des *supermen* et des *superwomen*, on oublie souvent qu'on ne peut rendre les autres heureux qu'en étant heureux nous-mêmes, qu'en étant en paix avec son passé, ses actions, ses décisions, ses émotions.

Je nous souhaite donc d'être plus gentils avec tout le monde pour éviter les remords, de passer plus de temps avec nos familles, d'être bien au travail pour rendre nos proches heureux, de lutter contre les injustices et de nous tenir debout, de prendre soin de nous pour pouvoir prendre soin des autres. Tout ça, en espérant que la paix ne nous laissera pas tomber encore une fois cette année.

Joyeuses Fêtes ! Abusez des bonnes choses, profitez de votre vie, et n'attendez surtout pas à demain pour dire à vos proches à quel point vous les aimez…

Cette chronique sera de retour le 9 janvier.

PROCÈS D'ANDRÉ ROY

Le jury se voit offrir une troisième possibilité de verdict

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

QUÉBEC — La parole est au jury, au procès d'André Roy, le jeune homme de 23 ans accusé du meurtre avec préméditation de Victor Lemay. La tâche de ce jury s'est toutefois alourdie hier, puisque le juge Gaston Desjardins a ajouté la possibilité d'un verdict d'homicide involontaire à celles déjà annoncées de meurtre avec préméditation et de meurtre sans préméditation.

Le président du tribunal n'a fait que concrétiser l'intention dont il avait fait part la semaine dernière. Tout le monde était donc déjà au courant, à l'exception... du jury. Comme le juge en avait parlé en son absence, les médias, quant à eux, ne pouvaient rapporter ses intentions.

Vendredi, l'avocat de l'accusé, Me Stéphane Beaudoin, avait donné un indice aux jurés en plaidant que Roy n'avait peut-être même pas eu l'intention, compte tenu de son état mental, de tuer l'adolescent de 17 ans, en novembre 1999, à Sainte-Croix de Lotbinière. Pourtant, lorsqu'il a entrepris de présenter sa preuve, Me Beaudoin avait annoncé aux jurés qu'il leur demanderait un verdict de culpabilité à un meurtre sans préméditation.

Qui plus est, le propre expert de la défense, le psychiatre Jacques Talbot, s'est dit d'avis que l'état de Roy ne commandait pas un verdict d'homicide involontaire. Par contre, le médecin a soutenu la thèse suivant laquelle le jeune homme n'a pas commis le meurtre de propos délibéré.

Le juge Desjardins, dont les directives se sont prolongées jusqu'en fin de journée, estimait qu'en droit et à la lumière d'éléments soulevés par d'autres témoins, les trois verdicts sont possibles. Il a expliqué aux jurés qu'ils auront à examiner les éléments leur permettant d'évaluer l'état de conscience de l'accusé ou, autrement dit, jusqu'à quel degré son état mental était affecté.

Si le vécu ou le trouble de la personnalité d'André Roy était assez fort pour qu'il ne puisse pas décider ce qu'il faisait, il devra être déclaré coupable d'homicide involontaire. Si cette condition n'est pas atteinte, il restera à déterminer si son meurtre a été commis de propos délibéré, auquel cas il sera déclaré coupable de meurtre avec préméditation. Pour être commis de propos délibéré, un meurtre doit avoir été réfléchi et projeté en envisageant les inconvénients et les conséquences.

Au contraire, il n'est pas de propos délibéré s'il est impulsif et s'il a été commis sous l'impulsion du moment. Évidemment, le meurtre de Victor Lemay était planifié, tous en conviennent, et le juge Desjardins a rappelé au jury tous les éléments qui le démontrent : le vol du pistolet, la fabrication d'un silencieux, la pelle placée près de la fosse projetée, un lieu du crime isolé, etc.

EN BREF

Bénévolat avec les Petits frères

■ Les Petits frères des pauvres, organisme sans but lucratif visant à briser l'isolement des personnes âgées sans famille ou délaissées des leurs, est à la recherche de bénévoles, particulièrement pour la période des Fêtes. Si vous avez l'âme généreuse et que vous êtes prêts à visiter régulièrement un ou une vieil(le) ami(e) ou à participer aux diverses activités organisées par les Petits frères, communiquez au 683-5533. L'organisme est situé au 168, rue Chabot, à Vanier. É.F.

ACCROS DU PEPS!

Inscription aux activités sportives de l'hiver
Dès maintenant et tous les jours de 9h à 21h
www.peps.ulaval.ca
UNIVERSITÉ LAVAL
INFORMATION : 656-2807
JS-1483483

Roland
La RÉFÉRENCE en piano numérique
Rien à payer avant 6 mois
Détails disponibles en magasin

HP-137
Piano 88 touches, 64 notes de polyphonie
Spécial 1895$
HP-147
Une sonorité exceptionnelle à un prix plus qu'abordable
Spécial 2395$
Gratuit Banc de piano
KR-177
Du plaisir pour toute la famille! Clavier 88 touches à action «piano» avec rythmes, lecteur de disquettes et plus de 270 sonorités 3495$

KR-977
Mini-piano à queue numérique
Aussi expressif qu'un piano de concert acoustique, flexible de mille et une façons... 128 notes de polyphonie, gros écran tactile à cristaux liquides, élégant meuble noir lustré.
Courant 14 995$
Spécial 13 995$
-1000$ de rabais!
Photos à titre indicatif
MUSIQUE RICHARD GENDREAU INC.
705, boul. Charest Est
Québec
522-3877
www.musiquerichard.com
Ouvert 7 jours - 5 soirs
1502389

Toujours jeune!
Lamy safari
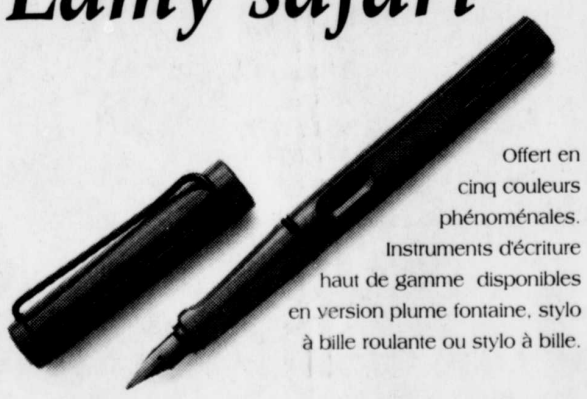
Offert en cinq couleurs phénoménales. Instruments d'écriture haut de gamme disponibles en version plume fontaine, stylo à bille roulante ou stylo à bille.
Stylo à bille/Crayon 19.50$
Roulement à bille 22.50$
Plume fontaine 33.00$
LAMY fabriqué en Allemagne
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.
BOUTIQUE DU Stylo
Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca
AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO
1496027

Promo Noël
Nous payons les taxes pour vous sur tout nos vêtements à prix courant en magasin.*
* Jusqu'au 24 décembre 2000. Exclus les produits North Face. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.
Nos marques:
Kanuk • Chlorophylle • Sierra Designs
Alizée • Louis Garneau • Orage
Patagonia • Marmot
Promo Ski
Ensemble intermédiaire
Spécial 279.99$
Régulier : 339.96 $
• Skis Karhu Sprint
• Bottes Salomon E4/V4
• Fixations Salomon Profil
• Bâtons Exel Nova
Gratuit à l'achat d'un ensemble
Test de cambrure –pose - préparation
Un cours et un laissez-passer d'une journée dans plusieurs centres de ski de fond de la région de Québec
Taïga supporte fièrement les athlètes de Skibec Nordique.
boutique TAÏGA sports · plein air
HEURES D'OUVERTURE DU 4 DÉCEMBRE À NOËL
Lundi au Vendredi: 9 h 30 à 21 h • Samedi: 9 h 30 à 17 h • Dimanche: 12 h à 17 h
1200, AVENUE DE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY
TÉLÉPHONE 418.658.2742
100 pieds à l'ouest de Place Laurier

SAVARD
BIJOUTIER·JOAILLIER
2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653•3115
Il y a des cadeaux qui marquent plus que d'autres...
W.R. Savard bijoutier-joaillier vous suggère un jonc en or 14 blanc et or 18k jaune serti de 3 diamants et de 4 saphirs ou émeraudes ou rubis.
Total des 3 diamants: 0.09 ct.
Total des 4 pierres: 0.15 ct. environ
Courant 550$
Spécial de Noël 395$
Taxes incluses (quantité limitée)
Aussi, jonc serti de 7 diamants total de 0.21 ct.
Courant 750$
Spécial de Noël 495$
Ouvert le dimanche de 11h à 17h

création Hélène Savard
1499407

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

Construction de l'axe entre la sortie Montolieu et le boulevard Valcartier

QUÉBEC — Loretteville et Québec enterrent la hache de guerre. Les camions qui passent sur le boulevard Valcartier à défaut de pouvoir passer sur le boulevard Martel ne feront bien plus discrets l'an prochain. Car le ministère des Transports construira sa route du nord, l'axe est-ouest qui reliera l'autoroute Henri IV Nord au boulevard Valcartier.

Selon le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec, Loretteville et le ministère des Transports, une nouvelle route collectrice de 3,4 km à deux voies, une dans chaque direction, sera construite entre la sortie Montolieu et le boulevard Valcartier. L'accotement sera pavé afin de permettre aux cyclistes d'y circuler en sécurité.

Il n'y aura pas d'autres sorties sauf pour des accès agricoles ou forestiers, et cela afin d'améliorer la fluidité de la circulation entre l'autoroute et le boulevard. La route sera située à 4 km au nord du boulevard Martel et elle deviendra la route de prédilection pour les camionneurs ainsi que pour les visiteurs du Village des Sports.

La présence de carrières et sablières dans la partie nord du boulevard Valcartier avait entraîné une importante circulation de camions durant la belle saison. Pour rejoindre le boulevard Henri IV, ils devaient passer au cœur de Loretteville car la Ville de Québec avait interdit le boulevard Martel à la circulation lourde, même si le ministère des Transports n'avait jamais accepté cette décision unilatérale. Pour sa part, le Village des Sports connaît une telle popularité en saison que des embouteillages se produisaient jusque dans Loretteville. La création d'un lien est-ouest était devenue urgente.

Val-Bélair voulait que la route se construise plus au sud de façon à desservir son parc industriel, lequel n'a aucune sortie distincte sur l'autoroute. Mais le ministère a tranché. C'est lui qui construira la route au cours de l'été. À ses frais. **R.F.**

ARCHIVES, LE SOLEIL

Jean-Paul L'Allier

L'Allier appuie les petits proprios de taxi

QUÉBEC — Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, appuie le projet de loi 163 déposé par le ministre des Transports Guy Chevrette dans le but de créer une association professionnelle du taxi. Le maire croit qu'il est essentiel de maintenir la valeur des permis actuels avant d'en émettre des nouveaux car des propriétaires ont investi beaucoup d'argent dans l'acquisition de leur permis.

Ainsi il croit préférable de favoriser le petit propriétaire plutôt que ceux qui possèdent des flottes imposantes. «Je demeure d'avis qu'il est plus facile d'avoir une approche client de la part d'un entrepreneur artisan», écrit-il.

M. L'Allier regrette que la Loi ne reconnaisse pas le taxi comme étant un transporteur public. Il propose qu'un droit de premier refus leur soit accordé pour les contrats de transport spécialisé. Il appuie la demande des propriétaires de taxi pour que le gouvernement assume les coûts de transformation des véhicules destinés au transport adapté.

Le maire favorise enfin les véhicules de grande taille plutôt que les compactes ou sous-compactes car il les croit mieux adaptés au transport des passagers. Il suggère ainsi au gouvernement d'augmenter le crédit d'impôt sur les carburants. **R.F.**

LE DERNIER BUDGET DE QUÉBEC

«Camouflage... échec lamentable», clame l'opposition

Robert Fleury
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — L'adoption du dernier budget avant la nouvelle ville de Québec avait des relents de campagne électorale hier soir au conseil de Québec. Même si la Ville de Québec enregistre un surplus et n'a pas besoin de quémander de l'argent au gouvernement, cela n'a nullement épargné le maire L'Allier des critiques du chef de l'opposition, Gérald Poirier.

En fait, c'est à une critique en règle de 11 années d'administration que le chef du Progrès Civique s'est livré avec tous les qualificatifs d'usage, «bel exercice de camouflage», «bilan parsemé d'échecs tous plus lamentables les uns que les autres», «laxisme éhonté dans la gestion des affaires courantes»...

M. Poirier reproche à l'administration L'Allier d'avoir profité de revenus imprévus pour boucler son budget, affirmant que cela n'a rien à voir avec une saine gestion.

«La Ville obtient un gain net de 4,8 millions $ à cause du nouveau pacte fiscal. Son nouveau rôle d'évaluation lui procurera 2,9 millions $ de plus», dit-il. Le conseiller affirme que sans la cession de l'édifice Price et d'importantes transactions immobilières, la Ville n'aurait pu obtenir ces revenus de 7,8 millions $.

REPROCHES

Il reproche au maire l'augmentation des tarifs pour l'eau, les ordures, l'enlèvement de la neige. «On arrive à la somme totale de 104 millions $ de nouveaux revenus puisés à même les poches des contribuables depuis 10 ans».

En réplique, le maire a rappelé que c'était justement à cause des efforts de l'administration si la Ville avait pu céder l'édifice Price à la Caisse de dépôt. Il a vanté les mérites de ses employés, lançant une fleur au passage au directeur de finances, Guy Martineau.

«Nous avons géré avec parcimonie. Nos employés sont compétents», dit-il.

«Il y a moins d'employés à la Ville qu'il y a 10 ans. On emprunte moins même si on a dû payer des emprunts qui avaient été contractés avant. Les taxes sont gelées depuis 4 ans malgré l'augmentation de l'essence et des salaires. Les tarifs ont augmenté en fonction de l'utilisation. Malgré ça, les tarifs pour les ordures demeurent parmi les plus bas de la région, avec deux collectes», répond Jean-Paul L'Allier.

«Notre poids de la dette est équivalent sinon inférieur à celui de Sainte-Foy», ajoute le maire.

GROS EFFORTS

Le conseiller indépendant Jacques Jobin estime pour sa part que l'administration a fait de gros efforts pour contrôler la dette et réduire les dépenses. «Il n'y a pas de hasard en administration. Il y a eu certainement de bons coups. Le budget d'opération a diminué cette année et la dette aussi. C'est positif», dit M. Jobin.

C'est aussi l'opinion de la conseillère indépendante France Dupont.

«Il y a 2 millions $ de moins en dépenses, la dette a diminué de 4 millions $», rappelle-t-elle.

M^me^ Dupont suggère toutefois à l'administration de faire plus d'efforts de promotion pour inciter les citoyens, et particulièrement les locataires, à faire du recyclage. Elle déplore l'absence de bacs de récupération dans de nombreuses conciergeries. Trop de déchets récupérables sont dirigés vers l'incinérateur.

Le budget a été adopté sur division. Les conseillers du Progrès Civique et l'indépendant François Picard ont voté contre. France Dupont et Jacques Jobin ont voté avec les conseillers du Rassemblement Populaire.

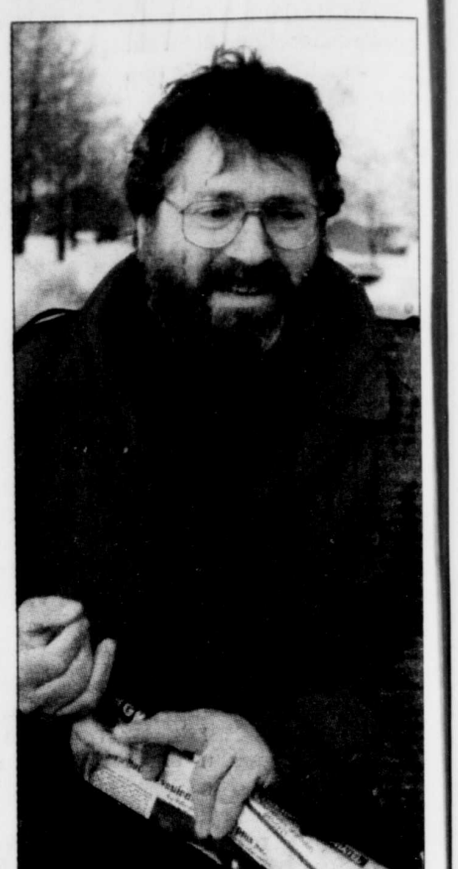

ARCHIVES, LE SOLEIL

Le chef de l'oppostion, Gérald Poirier, n'a pas été très tendre à l'endroit du budget du maire Jean-Paul L'Allier.

EN BREF

Une femme trouvée morte dans la neige à Ottawa

■ **OTTAWA — Une femme d'une cinquantaine d'années est morte d'hypothermie, vraisemblablement après avoir glissé dans la neige et été incapable de se relever. Le corps de Sandra Berg, une résidante d'Ottawa, n'a été découvert que samedi matin, bien que, selon la police, elle serait tombée dans un banc de neige, mercredi dernier. Incapable de se relever, elle aurait alors été recouverte par la neige fraîche qui tombait. (PC)**

Votre régime d'épargne-retraite est-il à la hauteur de vos rêves?

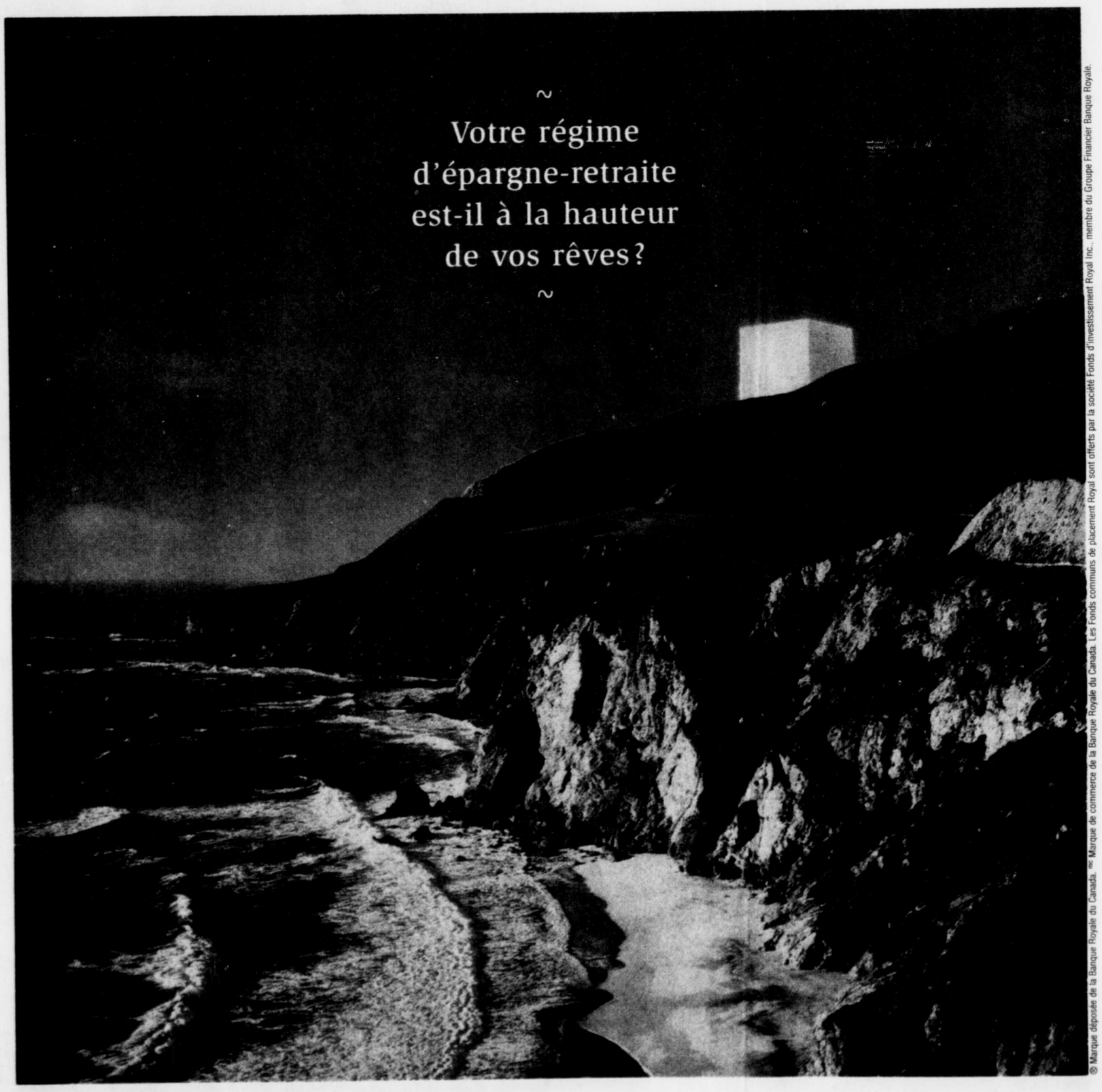

Peu importe jusqu'où vous voulez aller, nous pouvons vous aider à tracer la voie qui vous y mènera. En tant que spécialistes en placement, nous pouvons vous aider à définir le REER qui correspond le mieux à vos besoins, qu'il soit composé de fonds communs de placement ou de CPG. Nous pouvons aussi vous conseiller sur la diversification de votre portefeuille, les possibilités d'investissement international ainsi que les nombreuses façons de faire fructifier vos placements. Il suffit d'un coup de fil.

Communiquez avec Télé-Placements Royal au 1-800 ROYAL® 6-3 (1 800 769-2563). Ou venez nous rencontrer à la succursale la plus proche. Tout le monde fait des rêves d'avenir. Notre spécialité, c'est de vous aider à les atteindre.

BANQUE ROYALE

Allez au bout de vos rêves.™

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. ™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Les Fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale.

15002827

Chronomètre
24 heures X 1/100e seconde à
4,95$

Station météo Davis

à compter de
299,90$

Lampe de poche
Ampoule au krypton 70 fois plus lumineuse

Spécial
4,95$

Jumelles Tasco

Millenium 8 X 40
Détail: 199,95$
Spécial
79,90$
(Plus de 75 modèles en magasin)

Livre «Les oiseaux du Québec et des Maritimes»
Guide d'observation des espèces présentes au Québec

Spécial
22,50$

À l'achat de jumelles Tasco plus «Les oiseaux du Québec», OBTENEZ GRATUITEMENT un appeau d'oiseau original Mocking Bird.

LE NATURALISTE
3085, ch. Ste-Foy
Sainte-Foy
653-2444 1-877-653-2444

Horaire des Fêtes
Lun.-ven.: 8h30 à 21h
Sam.: 9h à 17h
Dim.: 11h à 17h

15002152

ARCHIVES, LE SOLEIL

La mairesse Danielle Roy Marinelli.

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

Compte gelé

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME—C'est un compte de taxes gelé dans sa totalité qu'a offert l'administration Marinelle aux contribuables de Saint-Jean-Chrysostome, en adoptant un budget de 13,7 millions $, hier soir.

« Malgré la perspective d'une importante réforme municipale sur la Rive Sud et l'abolition de nos revenus liés à la taxe sur les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité (TGE), nous avons décidé de prioriser l'intérêt de la population et de geler le compte de taxes municipales en 2001 », a indiqué d'emblée la mairesse de Saint-Jean-Chrysostome, Danielle Roy Marinelli.

Pour l'année qui vient, tous les taux de taxes seront effectivement identiques à ceux de 2000, qu'il s'agisse de la taxe foncière générale ou par exemple de celle qui s'applique aux ordures domestiques.

Selon les chiffres précisés par M^me^ Roy Marinelli, le compte de taxes du contribuable moyen du secteur urbain, c'est-à-dire du propriétaire de la résidence de 85 900 $, en restera à 1764 $ en 2001. Pour le contribuable moyen du secteur rural, en l'occurrence le propriétaire d'une maison de 68 000 $, le compte de taxes s'établira à 935 $ comme en 2000.

De l'avis de M^me^ Roy Marinelli, le budget 2001 de la ville de Saint-Jean-Chrysostome se caractérise par une gestion très serrée des dépenses publiques. « Les dépenses *per capita* en 2001 seront largement inférieures à celles effectuées par des municipalités comparables. Cette gestion financière responsable contribuera au maintien de la qualité et de la variété des services municipaux tout en nous permettant de réduire sensiblement la dette publique », a-t-elle observé. **M. St-P.**

SAINT-NICOLAS

Statu quo

SAINT-NICOLAS—Tous les taux de taxes demeureront inchangés en 2001 à Saint-Nicolas, si ce n'est que les taxes de secteurs subiront une baisse pour la plupart.

C'est ce qu'indique le budget de 14,9 millions $ adopté par l'administration du maire Roger Noël, hier soir, à Saint-Nicolas.

« Il n'y a aucune augmentation de taxe », a succintement résumé le maire Noël en précisant que la taxe foncière demeurera à 1,085 $ du 100 $ d'évaluation, que le taux sur les immeubles non résidentiels en resterera à 0,55 $ du 100 $, que les terrains vagues demeurent taxés à 0,543 du 100 $, que l'enlèvement des ordures continuera de coûter 94,50 $ pour les résidences et 450 $ pour les entreprises commerciales, etc.

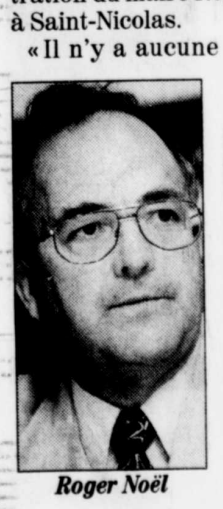

Roger Noël

« Les taxes de secteurs subissent pour la très grande majorité des diminutions. À cet effet, un règlement contenant la liste serra adopté en janvier 2001. Les tarifs imposés pour l'administration du réseau demeurent inchangés », a ajouté M. Noël.

D'emblée, tout en notant la détermination de son administration à maintenir à leur niveau actuel les services municipaux tant qualitativement que quantativement, le maire avait situé les enjeux particuliers du budget 2001. « Le budget 2001 est un budget de transition, un budget qui nous mènera vers la nouvelle ville », a dit le maire en faisant référence à cette nouvelle ville qui sera constituée l'année qui vient par 10 anciennes villes de la Rive-Sud.

« Nous avons donc la responsabilité de créer des conditions favorables à une mise en place efficace et harmonieuse de cette nouvelle ville, le cas échéant », a souligné M. Noël. **M. St-P.**

Une baisse de taxes à St-Romuald

SAINT-ROMUALD—Le compte de taxes des contribuables de Saint-Romuald baissera en 2001.

C'est ce qui est ressorti du budget de 17,8 millions $ adopté par l'administration Daigle, hier soir, à Saint-Romuald. « Les citoyens seront heureux d'apprendre aujourd'hui (hier) qu'il y aura baisse de taxes en 2001 à Saint-Romuald et que la qualité des services ne sera en rien affectée ou diminuée », a souligné le maire Jean-Luc Daigle, notant du même souffle que le compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne sera abaissé de 2,6 % et celui de l'immeuble non résidentiel moyen de 2,2 %.

NOUVEAU RÔLE

« Dans les deux cas, cependant, il faudra tenir compte de la baisse ou de la hausse de la valeur de la propriété par rapport à l'ensemble des autres valeurs puisque, pour l'année 2001, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé », a-t-il ajouté.

Des chiffres rendus publics par M. Daigle, il est ressorti que la taxe foncière passe néanmoins de 1,92 $ du 100 $ d'évaluation à 1,82 $; que la taxe sur les immeubles non résidentiels est haussée de 1,34 $ à 1,39 $ du 100 $; et que la surtaxe sur les terrains vagues desservi baisse de 0,96 cents à 0,91 ¢ du 100 $. Les mêmes chiffres établissent que le tarifs des ordures domestiques en restera à 68 $ par logement et celui de l'eau au compteur à 2,33 $ par 1000 gallons. **M. St-P.**

Aide financière

7,8 millions $ pour construire un nouveau Pavillon Bellevue

MARC SAINT-PIERRE
MStpierre@lesoleil.com

■ LÉVIS—Le centre d'hébergement pour personnes âgées le Pavillon Bellevue pourra compter déménager ses pénates dans un nouvel immeuble flambant neuf à l'été 2002. C'est ce qui s'est dégagé de diverses indications entourant l'annonce, par la députée de Lévis, Linda Goupil, d'une aide financière gouvernementale de 7,8 millions pour construire un nouveau Pavillon Bellevue, hier.

« Le montant de 7 804 000 $ comprend les sommes suivantes : 7 417 000 $ pour le coût des travaux de construction excluant les frais administratifs contingents, le mobilier et l'équipement médical spécialisé et 387 000 $ pour la transaction immobilière », a précisé la ministre Goupil.

« La Corporation d'hébergement du Québec assumera la réalisation de ce projet ainsi que le financement à long terme des débours de construction et louera ensuite, au Pavillon Bellevue inc., l'immeuble ainsi construit selon des conditions à être convenues et approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association des établissements privés conventionnés », a ajouté M^me^ Goupil.

C'est de longue date qu'il est question de relocaliser dans de nouveaux locaux le centre d'hébergement conventionné privé de la rue Saint-Joseph, « des locaux qui soient adéquats », a souligné le président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé, Valier Caron.

ARCHIVES, LE SOLEIL

Linda Goupil

« Les budgets consentis par M^me^ Marois (la titulaire de la Santé) permettront de procéder rapidement aux appels d'offre et possiblement de débuter les travaux dès le printemps 2001. Le Pavillon Bellevue disposera d'une construction neuve, avec tous les équipements nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées de la MRC Desjardins », a souligné M. Caron.

De longue gestation, dossier cher à l'ancien député Jean Garon, une priorité pour Linda Goupil, le projet est maintenant sur les blocs de départ. Le site sur lequel il prendra forme est choisi, en l'occurrence un terrain desservi par M^gr^ Bourget, en face des centres jeunesse Chaudière-Appalaches. Et les plans et devis sont d'ores et déjà élaborés.

APPELS D'OFFRE

Selon l'hypothèse d'échéancier évoquée par le directeur général du Pavillon Bellevue, Claude Talbot, les appels d'offre seront possiblement lancés en mars et les contrats accordés dans les semaines suivantes. « Les travaux de construction pourront prendre entre 12 et 18 mois. Ce qui nous permet d'envisager une épluchette de blé d'Inde pour 2002 au nouveau Pavillon Bellevue », a précisé M. Talbot avec un sourire dans la voix.

Selon des chiffres de la régie régionale, Chaudière-Appalaches a obtenu 60 millions $ supplémentaires depuis le début de l'exercice 2000-2001, dont 38,2 millions $ ont servi à consolider et améliorer les services directs à la population. Uniquement pour accroître le niveau de réponse aux besoins des personnes âgées résidant en centre d'hébergement, ce sont 4,4 millions $ qui ont été accordés depuis avril.

CAMION TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 ♦ www.toyota.ca

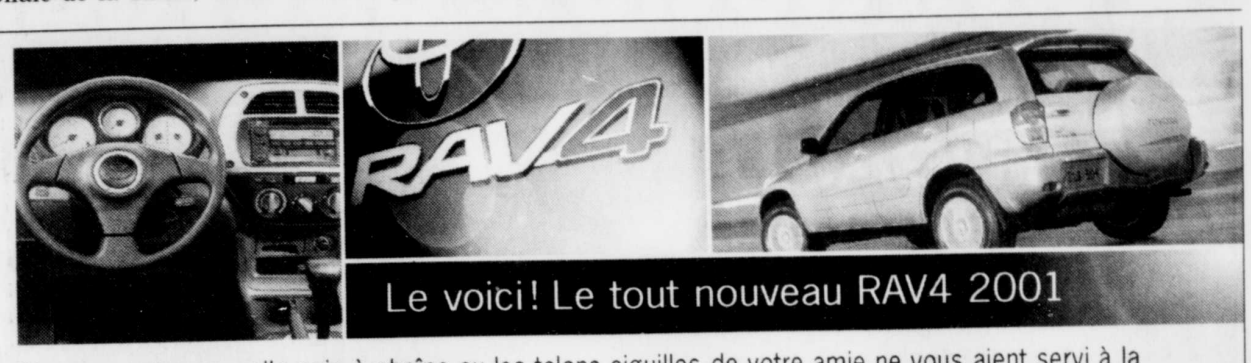

Bien que votre nouvelle scie à chaîne ou les talons aiguilles de votre amie ne vous aient servi à la plage, n'étiez-vous pas plus tranquille à l'idée de les avoir emportés ? C'est ce genre de raisonnement qui est à la base du RAV4 2001 entièrement redessiné. Grâce à sa banquette arrière divisée/coulissante et amovible, vous bénéficiez d'un espace de rangement des plus généreux. Et son moteur LEV* de 148 ch a une telle puissance que vous en aurez toujours en réserve. Mettez donc tout ce dont vous risquez de ne pas avoir besoin à l'arrière ! Ce n'est pas la place qui manque.

VOUS POUVEZ DÉSORMAIS EMPORTER TOUT CE DONT VOUS N'AVEZ PAS BESOIN.

LA VRAIE VIE EST DEHORS.

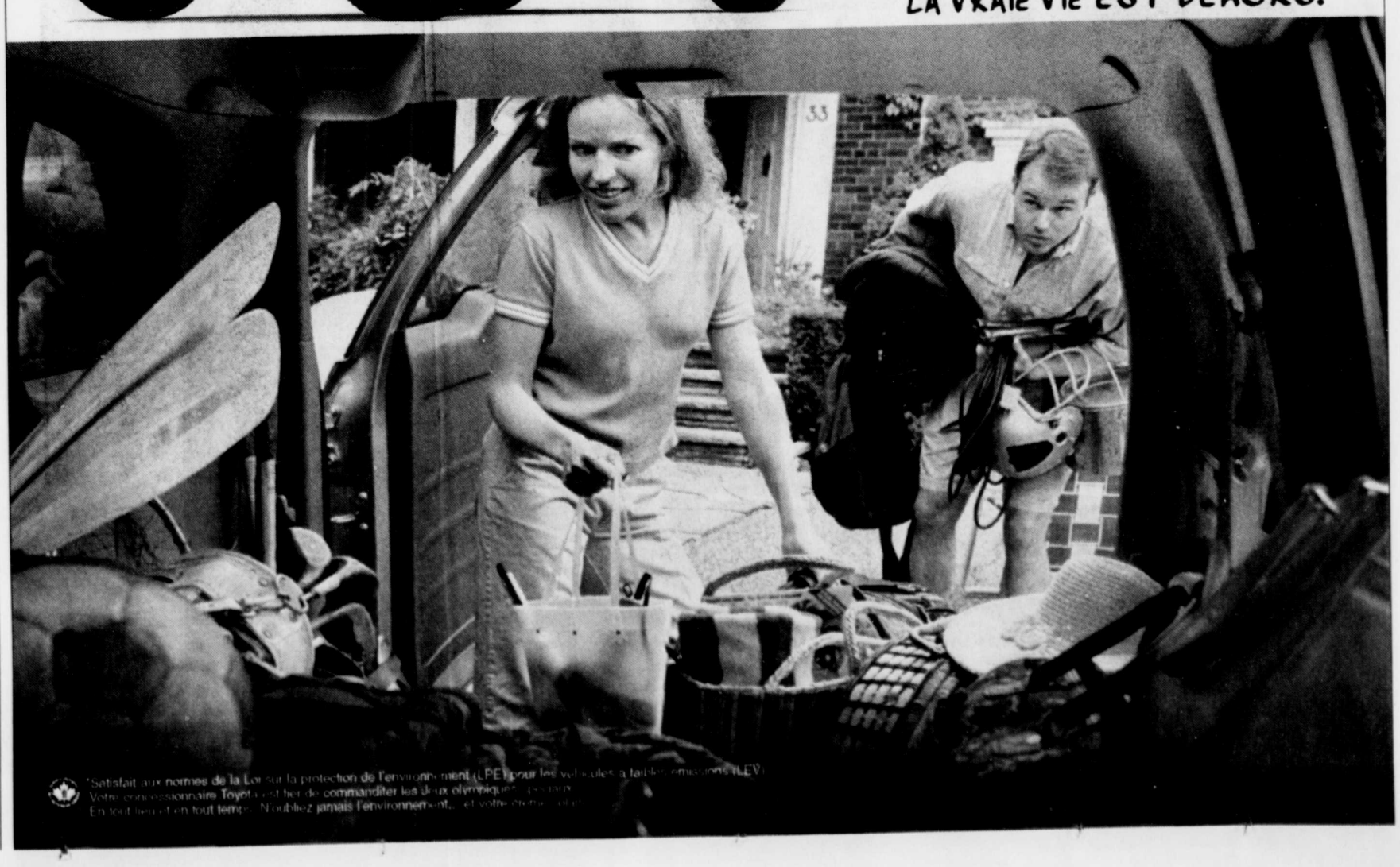

*Satisfait aux normes de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) pour les véhicules à faibles émissions (LEV).
Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les jeux olympiques spéciaux.
En tout lieu et en tout temps. N'oubliez jamais l'environnement... et votre entourage.

Les lutins du père Noël habitent Pintendre !

680 écoliers des Moussaillons remettent plus d'un millier de jouets pour des enfants moins nantis de la Rive-Sud

MARC SAINT-PIERRE
MStpierre@lesoleil.com

■ PINTENDRE — Ils vivraient dans un village caché sous la neige et la glace, quelque part au pôle Nord, les lutins du père Noël? Bien non! Ils habitent Pintendre!

Ces lutins, ce sont précisément les élèves de l'école des Moussaillons, qui ont livré au-delà d'un millier de beaux et bons jouets au père Noël et à sa Fée des glaces, hier après-midi.

Tous les jouets sont en bon état, dignes d'être offerts

« De la maternelle à la sixième année, les 680 élèves des Moussaillons ont accueilli le père Noël en personne pour lui remettre des jouets. De beaux jouets, mais des jouets qui commençaient à s'ennuyer qu'on ne joue plus avec eux », a résumé à grands traits le coordonnateur du comité organisateur de l'événement, l'enseignant de sixième, Gilles Bouchard.

« Ces cadeaux qu'ils ont choisi de donner sont destinés à égayer le Noël de nombreux enfants de familles moins fortunées de la Rive-Sud. Les enfants sont très contents de donner. Le thème de notre projet, c'est : "Noël, c'est donner" », a ajouté M. Bouchard.

LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Les élèves des Moussaillons ont défilé classe après classe devant le père Noël.

C'est allègrement, en effet, qu'ils l'ont fait.

Tout aussi efficaces que les petits auxiliaires à oreilles pointues, les élèves des Moussaillons, qui ont défilé classe après classe devant le père Noël, ont rapidement constitué des amoncellements de cadeaux de part et d'autre de son trône. Barbie, Bugs Bunny, Snoopy et Teddy Bear y ont été déposés en vrac avec des camions, des instruments de musique, des poupées, une cuisinette, des casse-tête, des jeux de société, un blanchon, des livres d'histoire, et même un magnétophone et un pistolet à eau.

DEUX CADEAUX PAR ENFANT

« En moyenne, dans l'ensemble de l'école, ce sont deux cadeaux qui ont été apportés par chaque enfant », a noté le directeur des Moussaillons, Guy Frenet.

« Ç'a bien fonctionné. Les enfants ont bien répondu. Et les parents aussi », a également constaté Francine Gilbert, une enseignante de troisième année. Les parents avaient été effectivement mis dans le coup, ne serait-ce qu'ils devaient donner leur aval au choix de leurs enfants. Un choix passant en quelque sorte par un test de qualité.

« Tous ces cadeaux et jouets sont en bon état, sont tout à fait présentables. Et nous savons que les casse-tête ont tous leurs morceaux », a observé M. Bouchard, faisant allusion à ce contrôle de qualité simple et pratique mis en branle dans le cadre du projet.

« Nous avons suggéré aux enfants, au moment de choisir leur cadeau à donner, de se poser la question : est-ce que j'aimerais recevoir cela?

« Si la réponse était oui, le test était positif », a précisé le coordonnateur, un sourire dans la voix.

Ce sont les pompiers de Pintendre et les Chevaliers de Colomb, probablement un peu lutins aussi, qui prépareront les jouets quand le père Noël fera sa grande tournée.

L'attraction abordable !

SUBARU
L'atTraction intégrale MD

IMPREZA 2001
TS
- Traction intégrale
- Climatiseur
- Groupe électrique
- Phares antibrouillard halogène
- Roues 15 po
- Stéréo AM/FM, 4 haut-parleurs, lecteur de cassette
- Moteur de 2,2 litres
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus...

22 195$* ou location à partir de 289$ /mois**

OUTBACK 2001
Familiale
- Traction intégrale
- Différentiel arrière autobloquant
- Frein ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Transmission manuelle
- Groupe électrique
- Porte-baggages sport au toit
- Roues 16 po en alliage
- Sièges avant chauffants
- Et beaucoup plus...

31 995$* ou location à partir de 389$ /mois**

LEGACY 2001
Brighton
- Traction intégrale
- Climatiseur
- Freins ABS aux 4 roues
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Stéréo AM/FM, lecteur de cassette
- Transmission manuelle
- Lève-glaces et verrouillage électriques
- Et beaucoup plus...

24 295$*

Acadia Subaru
boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
Québec
(418) 681-6000

Lévis Subaru
4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis
(418) 833-1960

Option Subaru
2505, Henri-Bourassa
Québec
(418) 648-9518

Vachon Subaru
1093, boul. Vachon N
Ste-Marie de Beauce
(418) 387-7510

*Prix détails suggérés du fabricant. Transport et préparation en sus. ** Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Versement initial de 2995 $ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8¢ du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire Subaru.

SUR

SUBARU
L'atTraction intégrale MD
www.subaru.ca

ag1501183

Gel de taxes à Vanier

Le maire Cardinal espère toujours que Bouchard annulera « la condamnation à mort » de sa ville

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

VANIER — Même si le maire de Vanier, Robert Cardinal, se sent comme un condamné à mort, il n'en a pas moins présenté hier son budget, le dernier avant celui de la nouvelle Ville de Québec. Pas de surprise : les taxes seront gelées l'an prochain!

C'est en évoquant le corridor de la mort où les condamnés attendent, dans certains États américains, avec l'espoir que le gouverneur annulera leur condamnation, que le maire de Vanier « espère encore qu'à la dernière minute, le premier ministre Bouchard annulera ce projet de loi qui condamne à mort notre ville et la démocratie municipale au Québec ».

BUDGET DE 14,3 M$

Le budget de Vanier s'élèvera à 14,3 millions $ en 2001, en hausse de près de 400 000 $, compte tenu de l'augmentation de ses quotes-parts de 179 965 $, celle de la STCUQ s'accaparant la part du lion avec 121 970 $.

Le maire Robert Cardinal se sent comme un condamné à mort.

La municipalité doit également prévoir une augmentation de 156 800 $ pour la voirie et le déneigement. Elle injectera 102 000 $ de plus pour l'entretien de ses parcs et de ses édifices municipaux.

Où prendre l'argent? De la vente de terrains et de revenus de taxes additionnels pour le non-résidentiel. De plus, la perte de la facture de 653 880 $, en même temps que celle des revenus provenant de la TGE (444 200 $), se solde par un « gain » d'un peu plus de 200 000 $. Le maire Cardinal dénonce toutefois ce nouveau pacte fiscal comme étant une astuce du gouvernement, qui enlève ainsi d'une main ce qu'il donne de l'autre. S'il ne s'agit pas là de revenus comme tels, ce sont néanmoins des dépenses en moins pour la municipalité.

Quant aux travaux d'immobilisations prévus l'an prochain, le maire attend de voir quels seront les programmes gouvernementaux offerts. Il souhaite refaire l'infrastructure de l'avenue Gauvin, construire sa nouvelle bibliothèque, poursuivre l'aménagement du centre d'art La Chapelle, rénover l'édifice Saint-Eugène (l'église), poursuivre son programme de plantation d'arbres et continuer la réfection des pavages et des trottoirs. Le service de la dette a pour sa part diminué de 27 580 $.

LE QUÉBEC LE CANADA

RECORD DE SUICIDES DANS LES PRISONS

Une étude en cours à l'UQTR

Ménard veut changer le système de dépistage

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le ministère de la Sécurité publique a commandé une étude à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour élaborer un nouveau système de dépistage du risque suicidaire dans les prisons. Le ministère espère ainsi faire échec au triste bilan qui afflige les centres de détention québécois, où le nombre de suicides a atteint un sommet cette année.

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée au SOLEIL, hier, le ministre Serge Ménard s'est dit personnellement préoccupé par cette situation.

Hier, LE SOLEIL rapportait que 18 détenus s'étaient déjà enlevé la vie dans un centre de détention québécois cette année. Ce nombre n'a cessé de croître au cours des dernières années, malgré les recommandations de la coroner Anne-Marie David qui a mené une enquête publique sur cette question il y a trois ans. Parallèlement, les pénitenciers fédéraux ont constamment amélioré leur bilan.

La coroner David avait recommandé au ministère de la Sécurité publique d'abandonner son programme de prévention mis en place quatre ans plus tôt, en raison de son inefficacité, et de le remplacer par un nouveau programme.

Si cette recommandation n'a pas encore été suivie, a expliqué le ministre, c'est que le ministère n'avait pas de solution de rechange. D'où l'étude commandée à l'UQTR au coût de 69 000 $.

Serge Ménard souligne par ailleurs que le Québec a un rapport bien particulier avec le suicide, qui se traduit également dans les pénitenciers, puisque ceux situés au Québec enregistrent les plus hauts taux.

C'est pourquoi, dit-il, il faut élaborer une façon de faire québécoise, qui tienne compte des différences culturelles.

DES MESURES

Le ministre de la Sécurité publique a par ailleurs démenti les affirmations du président du Syndicat des agents de la paix en service correctionnel, selon qui presque rien n'a été fait depuis le dépôt du rapport de la coroner David.

« Tout ce qui pouvait être fait rapidement l'a été », dit-il. La formation continue des agents a été accrue, chacun des 16 centres de détention a son responsable de la prévention et une session de formation de quatre jours a été offerte à 153 agents, ce qui en donne une dizaine en moyenne pour chaque centre.

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard.

Cela dit, il regrette que ces mesures n'aient pu empêcher la situation de se dégrader davantage. Il souligne que les services correctionnels gèrent tous les échecs de la société — échec de la famille, du système d'éducation, de la santé et des services sociaux, du marché du travail, de l'aide à la jeunesse, échecs personnels, etc. —, et qu'ils n'ont pas la tâche facile.

En outre, les centres de détention reçoivent beaucoup plus de détenus, puisqu'ils gèrent les courtes peines, de même que tous les prévenus (personnes en attente de procès), qui sont les personnes les plus à risque. C'est en effet souvent au début de l'incarcération (et même dans les premières heures) que les tentatives sont commises.

Serge Ménard espère avoir les résultats de l'étude de l'UQTR au cours des prochains mois, pour aller de l'avant avec un nouveau programme. « Je pense qu'il fallait des mesures à long terme, et pour ça, il fallait prendre le temps de faire cette étude. »

CHAUFFARD

Plus de permis de conduire pour les récidivistes

MONTRÉAL (PC) — Le 18 août, Caterina Tutino, 21 ans, était tuée par un conducteur en état d'ébrité, à Laval. Le chauffard, Normand Miron, avait déjà été condamné plusieurs fois pour conduite avec facultés affaiblies. Dans un rapport qui vient d'être divulgué, le coroner Michel Ferland demande au gouvernement d'amender le Code de la sécurité routière afin que l'on retire le permis de conduire aux récidivistes, et ce, de façon permanente.

Le 27 octobre, Miron, dont le taux d'alcoolémie était de 181 mg/100 ml, le soir de l'accident, a plaidé coupable à une accusation de conduite avec facultés affaiblies causant la mort et des lésions corporelles.

« Miron avait plusieurs condamnations antérieures pour conduite avec les facultés affaiblies, pour conduite avec plus de 80 mg d'alcool et pour refus de fournir un échantillon d'alcool, note le coroner.

« Je comprends difficilement, tant comme citoyen que comme coroner, qu'un récidiviste ayant causé la mort alors que ses facultés étaient affaiblies ne se voit imposer une interdiction de conduire que pour cinq ans. L'obtention d'un permis est un privilège et non un droit. »

Le Code de la sécurité routière prévoit le retrait d'un permis lorsqu'un conducteur est atteint d'une maladie susceptible de nuire à sa conduite. Certaines personnes perdent le droit de conduire à vie parce qu'ils sont malades. Le code prévoit aussi des révocations de plus en plus longues, mais d'un maximum de cinq ans, pour les conducteurs qui commettent des fautes graves.

« Un citoyen est privé du privilège de conduire pour des questions de santé, tandis que celui qui conduit son véhicule avec les facultés affaiblies se voit privé de son permis de façon temporaire. »

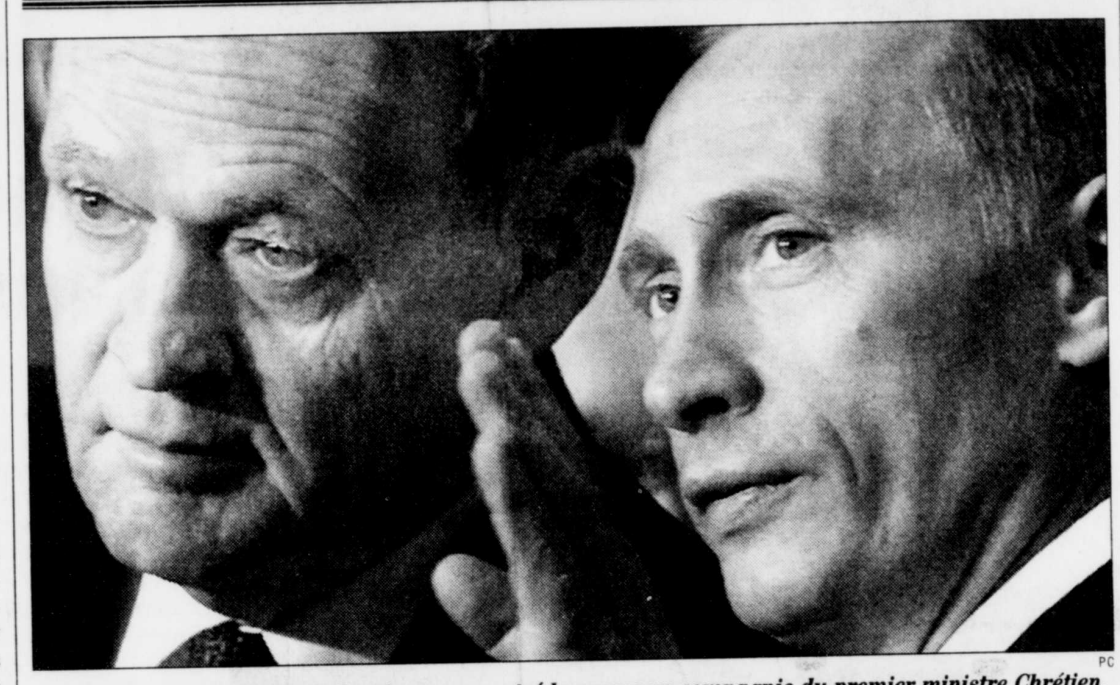

PC

La président russe Vladimir Poutine a rencontré la presse en compagnie du premier ministre Chrétien.

Le bouclier spatial inquiète

Chrétien et Poutine sont tièdes face au projet américain

OTTAWA (PC) — Le président russe Vladimir Poutine a réaffirmé hier son opposition au projet de bouclier spatial antimissiles américain tout en encourageant le Canada à jouer un rôle « d'intermédiaire » entre la Russie et les États-Unis dans ce dossier.

« Nous pensons que le déploiement de ce bouclier antimissiles porterait un coup important au système international de stabilité et minerait les réalisations que nous avons connues au cours des dernières décennies sur cette question », a déclaré le président Poutine par l'entremise d'un interprète lors d'une conférence de presse conjointe dans l'édifice du Parlement.

Moins catégorique, le premier ministre Jean Chrétien a répété qu'il n'y avait pas eu de « demande expresse » de la part des États-Unis en ce qui concerne une participation du Canada au déploiement de ce système antimissiles. Ouvert au « dialogue », il demeure néanmoins prudent face à ce projet. « Nous voulons nous assurer que la stabilité qui existe pour le moment ne sera pas compromise par ce projet proposé par les Américains.

D'un point de vue « stratégique », M. Chrétien a rappelé que le Canada était dans une situation « compliquée » parce que le Canada est situé entre la Russie et les États-Unis.

« D'un autre côté, les Américains invoquent très souvent que ce système n'a rien à voir avec les Russes, qu'il a surtout à voir avec d'autres États que la Russie. Alors il y a bien des questions à poser, lesquelles questions seront posées par le gouvernement canadien. »

Pour le président Poutine, la situation est beaucoup plus nette. Il craint que le projet de bouclier spatial ne relance la course aux armements.

Pour le dirigeant russe, une coopération accrue et la mise sur pied d'un « système global de sécurité » est le meilleur antidote aux craintes des Américains. Les États-Unis craignent d'être attaqués par des missiles provenant de pays hostiles tels que l'Iran.

ACCORDS DE COOPÉRATION

Ottawa et Moscou ont signé trois accords de coopération bilatérale portant sur l'intensification du « dialogue direct » en matière de sécurité internationale, sur la coopération accrue dans l'Arctique et le Grand Nord et un engagement à appuyer l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce.

Pour faire oublier les histoires d'horreur de corruption en Russie, M. Poutine a rappelé que son gouvernement avait fait des efforts considérables afin de « garantir les intérêts des investisseurs »: nouveau système d'imposition « libéral », droits douaniers allégés, renforcement du système judiciaire. Encouragé par ces mesures, M. Chrétien a ouvert la porte à une éventuelle mission d'Équipe Canada en Russie.

Sur le plan commercial, la compagnie aérienne russe Aeroflot est devenue le partenaire de SNC-Lavalin pour construire la première phase d'un réseau de transport en commun reliant l'aéroport de Cheremetievo au centre-ville de Moscou.

Ce projet évalué entre 225 et 300 millions $ devrait se concrétiser en 2005, a précisé hier le pdg de la compagnie montréalaise, Bernard Lamarre.

Optimiste

Marois juge le réseau de la santé « mieux outillé » contre la traditionnelle crise des urgences

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTRÉAL — Grâce à un train de mesures, la ministre de la Santé Pauline Marois pense que les Québécois « serons mieux outillés cette année » pour s'adapter à la traditionnelle crise dans les urgences, cet hiver.

La ministre de la Santé et des Services sociaux a fait le point sur la situation des urgences, hier à Montréal, à l'occasion de la présentation d'un Guide de gestion de l'unité d'urgence, le premier de ces cinq outils pour faire face à la crise.

Ce guide spécialisé doit permettre, notamment, d'uniformiser dans les hôpitaux la façon de trier les cas d'urgence. Il doit aussi faire de l'urgence une priorité dans chaque hôpital, ce qui n'est pas toujours le cas, avait-on souvent déploré, lors des forums sur la situation dans les urgences au Québec, en octobre 1999 et juin 2000.

Deuxièmement, la ministre Marois a rappelé que le ministère avait déjà prévu une somme supplémentaire de 20 millions $ pour faire face à la période de pointe dans les urgences. La situation sera constamment surveillée, de façon à réagir prestement, le cas échéant, a promis Mme Marois.

La ministre concède que la pénurie d'infirmières aggrave le problème des urgences. « Ça va de soi que la pénurie d'infirmières cause un problème, mais ce n'est pas le seul problème. Il faut travailler sur ce qu'on fait avant et après (l'arrivée à l'urgence), sinon on sera aussi embourbé (qu'avant). »

Un guide de gestion de l'urgence

Troisièmement, la ministre a souligné la campagne de vaccination contre l'influenza, destinée à réduire l'engorgement dans les urgences durant l'hiver. L'objectif de vacciner 1 200 000 Québécois semble avoir été atteint, puisque 1 317 360 doses de vaccin avaient été distribuées le 8 décembre — mais pas nécessairement utilisées. Le nombre réel de personnes vaccinées sera connu au cours des prochains mois.

Quatrième mesure: le ministère a consacré 8 millions $ sur un an à divers projets de prise en charge des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque ou de maladies pulmonaires obstructives.

Ces personnes, plus fragiles, se retrouvent souvent à l'urgence à cause d'une complication de leur état de santé. De façon préventive, elles seront donc suivies par un groupe spécialisé, qui restera en contact avec elles, de façon à les rassurer et à les soigner, au besoin, et à éviter ainsi une visite à l'urgence, dans une période déjà très occupée.

Cinquièmement, plusieurs ententes ont été conclues entre les hôpitaux, les CLSC et les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), afin que ces centres puissent alléger le fardeau des hôpitaux, en période de pointe, en rendant disponibles certains de leurs lits.

La ministre a souhaité que ce genre d'entente entre établissements de santé s'étende également aux cliniques privées, notamment une meilleure collaboration en ce qui a trait aux heures d'ouverture et à l'accessibilité aux soins.

Noël tout en pixels chez les Martel!

Offrez à la petite famille un ami et complice! Faites-leur découvrir le monde en naviguant, l'apprentissage en s'amusant et même de la vidéo grâce à iMovie! Profitez de notre promotion des fêtes ainsi que du programme *Brancher les familles**! Faites vite, Noël arrive à grands pas!

Micro Logic

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 658 6624

Ouvert tous les soirs à compter du 11 décembre et les dimanches 17 et 24 décembre

Remise de 145 $† sur cet ensemble!

iMac DV Édition Spéciale PowerPC G3 à 500 MHz • Mémoire vive de 128 Mo • Disque rigide de 30 Go • Lecteur DVD-ROM • 2 ports USB • Modem et Ethernet intégrés • Clavier et souris

76,04 $/mois‡

Imprimante couleur HP Deskjet 640C Mac et PC • Connexion USB • Jusqu'à 6 pages/minute

159 $

Revendeur agréé

Brancher les familles sur Internet

hp invent

‡ Financement sur 36 mois, taxes en sus. Sujet à approbation du crédit, détails en magasin. * Selon les modalités du programme du gouvernement du Québec, détails en magasin. † Remise postale de 50 $ US (estimée à 75 $ CAN d'après un taux de change de 1,5, le taux peut varier) de Hewlett-Packard et de 70 $ CAN de Apple à l'achat combiné d'une imprimante Deskjet 640 et d'un iMac, applicable après les taxes. Détails en magasin. Photos à titre indicatif seulement. Apple, le logo d'Apple et iMac sont des marques d'Apple Computer, Inc. Deskjet est une marque de Hewlett-Packard.

abg15002316

MESURE DE LA PAUVRETÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

André Boisclair crie au loup inutilement

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Le ministre québécois de la Sécurité sociale, André Boisclair, savait déjà en fin de semaine, en critiquant la manière fédérale de calculer la pauvreté, qu'il pourra se plaindre l'année prochaine et l'année suivante encore, car le comité responsable de sa révision remettra son rapport seulement au printemps 2002.

M. Boisclair avait protesté auprès de la ministre du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, le 16 mai dernier, et cette dernière lui a annoncé la mise sur pied du processus de révision le 21 juillet, a appris le SOLEIL.

Ces deux lettres demeurent confidentielles, et le ministre a de nouveau protesté publiquement, cette fin de semaine, contre le dernier rapport du Conseil national du bien-être social, qui classait le Québec en queue de peloton sur la pauvreté, parmi les provinces canadiennes.

Le premier *Profil de la pauvreté* nouvelle mouture tiendra compte des données statistiques de l'année 2000, alors que l'étude annuelle publiée la semaine dernière était valable pour 1998. M. Boisclair savait pourtant qu'un groupe de travail était déjà à l'œuvre à la suite de ses récriminations.

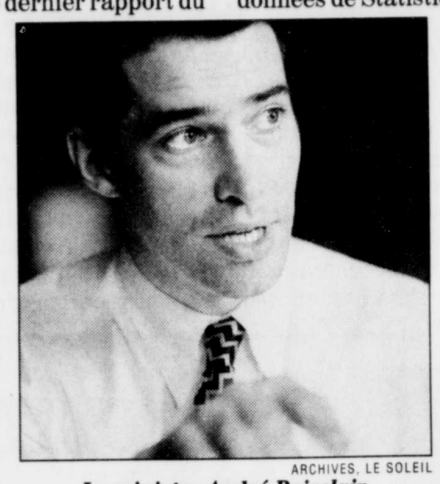
ARCHIVES, LE SOLEIL
Le ministre André Boisclair.

Pas question toutefois, pour ce Conseil, de partir une guerre sur le dos des pauvres : son vice-président, Armand Brun, a reconnu que l'analyse ne tenait pas compte de la fiscalité parmi sa grille de quelque 35 variables, qui lui permettent d'établir son profil annuel de la pauvreté. Le rapport ne précisait d'ailleurs aucunement pourquoi le Québec vient au premier rang de ce palmarès.

Si la fiscalité n'apparaît pas dans cette étude, comme l'admet M. Brun, « il n'y a pas de doute qu'il faudra corriger » la situation. La lecture du rapport ne donne en effet aucun indice que ses auteurs aient tenu compte des différentes fiscalités provinciales, et « c'est peut-être une des faiblesses du rapport », dit-il. « Ce n'est pas un système parfait », admet le vice-président du Conseil, mais nous sommes intéressés à avoir la meilleure méthode pour mesurer la pauvreté. « Je suis un type qui a l'esprit ouvert sur cela, ajoute-t-il, avant d'ironiser sur la véracité des statistiques. Il faut corriger toutes les failles du système. »

Si les plus récentes politiques sociales et fiscales du Québec ne peuvent apparaître sur le document publié la semaine dernière, parce qu'il se fonde sur des statistiques de 1998, M. Brun a souligné, en entrevue téléphonique de sa résidence de Shédiac, au Nouveau-Brunswick, que le Conseil est toujours prêt à corriger et à améliorer ses études.

L'organisme, qui relève de la ministre du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, jouit d'un statut d'indépendance. Il tient ses données de Statistique Canada mais assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il en fait.

M. Brun se réjouit d'ailleurs des politiques sociales du Québec, « comme les garderies à cinq dollars, qui sont vraiment des manières d'aider les plus démunis et les gagne-petit ». « Notre rapport n'en tient pas assez compte, je suis prêt à le concéder, et je ferai part de ces doléances aux chercheurs, tient-il à préciser. Je ne suis pas choqué, je prends ceci avec un esprit ouvert, ce n'est pas une question à savoir qui gagne, qui perd. »

M. Brun tient en outre à mettre en garde le public contre certaines interprétations trop rapides : la « profondeur » de la pauvreté peut être nettement pire dans d'autres provinces qu'au Québec. Un pauvre peut être plus pauvre en Alberta qu'au Québec, et la province sans doute la plus riche au pays a le même taux de pauvreté que le Nouveau-Brunswick, dit-il. « Il faut voir ce qui se passe à Calgary. »

Le Conseil fait habituellement valider ses études sur le bien-être social par les diverses provinces avant de les publier, mais il n'a pas suivi cette procédure pour son enquête sur la pauvreté, affirme M. Brun.

Les administrations du secteur public se remplument de 19 250 employés

EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le secteur public comptait un peu plus de 2,7 millions d'employés au cours du troisième trimestre de cette année. Ce chiffre est en hausse de 0,7 % (soit 19 250 emplois) par rapport à la même période, l'an dernier.

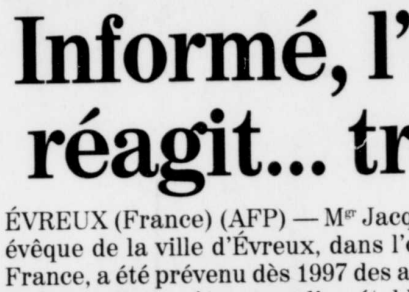

	3e trim. de 2000	var. en % de 1999
Canada	**2 726 291**	**0,7**
Terre-Neuve	55 612	-2,1
Î.-P.-É.	15 670	0,7
Nouvelle-Écosse	97 417	-1,8
Nouveau-Brunswick	82 147	-0,8
Québec	686 032	-1,0
Ontario	940 862	1,3
Manitoba	127 294	2,1
Saskatchewan	109 952	1,6
Alberta	258 124	2,9
Col.-Britannique	331 869	1,3
Yukon	4560	-0,8
Territoires du N.-O.	7620	1,2
Nunavut	5252	35,2
À l'étranger	3210	4,1

Source: Statistique Canada INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

■ OTTAWA (PC) — Le secteur public comptait en moyenne un peu plus de 2,7 millions d'employés au cours du troisième trimestre. Ce chiffre est en hausse de 0,7 %, ou de 19 250 emplois, par rapport au troisième trimestre de 1999, rapportait hier Statistique Canada.

La majeure partie de l'augmentation dans le secteur public, soit près de 14 300 emplois, a eu lieu dans les administrations publiques. Le reste de l'augmentation est survenu au sein des entreprises publiques, comme les sociétés d'État.

Des hausses dans les administrations provinciales, territoriales et fédérale ont plus que compensé la baisse des effectifs des administrations locales. En moyenne, les effectifs des administrations publiques se sont accrus de 0,6 %, par rapport au troisième trimestre de 1999, pour atteindre près de 2,5 millions d'employés.

Plus de 80 % de la hausse dans l'administration publique est survenue au sein des administrations publiques provinciales et territoriales.

EMPLOI EN PROGRESSION

L'emploi dans l'administration publique fédérale est en progression pour un cinquième trimestre consécutif. Au cours du trimestre, les effectifs fédéraux ont atteint en moyenne 341 400 employés, en hausse de 2,3 % par rapport au troisième trimestre de 1999. De façon générale, des hausses d'emplois dans l'administration générale ont plus que compensé les baisses d'effectifs enregistrées chez les militaires.

De plus, c'est en Ontario, au Québec, ainsi qu'au Manitoba, que l'emploi du gouvernement fédéral a le plus augmenté.

Des 2,7 millions d'employés du secteur public, 341 381 travaillent dans l'administration fédérale, 1,3 million pour les gouvernements provinciaux ou territoriaux, 802 649 dans les administrations locales et 273 106 dans les entreprises publiques.

AFFAIRE DU PRÊTRE PÉDOPHILE VADEBONCŒUR

Informé, l'évêque d'Évreux réagit... trois ans plus tard

ÉVREUX (France) (AFP) — Mgr Jacques David, évêque de la ville d'Évreux, dans l'ouest de la France, a été prévenu dès 1997 des activités pédophiles d'un prêtre canadien établi dans son diocèse, Denis Vadeboncœur, selon une victime de ce prêtre qui a requis l'anonymat.

Dans une lettre adressée à Mgr David et dont l'AFP a obtenu une copie, cette personne, qui déclare avoir été victime de Denis Vadeboncœur pendant des années à partir de l'âge de 12 ans, avait mentionné le passé du prêtre canadien et avait affirmé qu'il poursuivait ses activités pédophiles en France, où il s'était installé en 1988.

« Malgré les nouvelles fonctions que vous lui avez confiées, Denis continue de ruiner des vies et de se servir de son état de prêtre pour se rapprocher des jeunes et pour se servir d'eux sans la moindre culpabilité pour le ravage qu'il cause », écrivait ce témoin le 5 octobre 1997 à Mgr David.

« Denis continue de ruiner des vies (...) sans la moindre culpabilité pour le ravage qu'il cause »

L'évêque lui répondra et demandera trois ans plus tard au prêtre canadien de se livrer à la justice. Cette initiative de Mgr David intervenait après l'adoption, lors d'une assemblée plénière des évêques français, début novembre à Lourdes, dans le sud-ouest de la France, d'une déclaration soulignant que les prêtres accusés d'actes de pédophilie devaient en répondre devant la justice. Mgr David avait alors joué un rôle important dans la condamnation de la pédophilie par les évêques français.

Denis Vadeboncœur, 60 ans, a été écroué début décembre en France, après avoir été mis en examen (inculpé) pour « viols sur mineur par personne ayant abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ».

Le prédécesseur de Mgr David à l'évêché d'Évreux, Mgr Jacques Gaillot, avait entériné en 1988 la venue de Denis Vadeboncœur dans son diocèse, alors que les autorités canadiennes l'avaient averti dès octobre 1987, par lettres circonstanciées, du passé pédophile du prêtre.

Mgr Gaillot a été entendu en tant que témoin par la police le 14 décembre.

Pour l'hebdomadaire *Le Journal du Dimanche*, « il y a au moins eu une étrange désinvolture de la hiérarchie catholique au regard des révélations et accusations aussi précises que graves portées successivement par les supérieurs canadiens de Denis Vadeboncœur et l'une de ses victimes ». « Un laxisme d'autant plus étonnant que Mgr David a été l'un des acteurs les plus importants à Lourdes, en novembre dernier, de la conférence des évêques qui a évoqué le problème de la pédophilie », selon l'hebdomadaire.

À Lourdes, les évêques français se sont engagés à ne pas protéger leurs prêtres coupables d'actes de pédophilie, qui « doivent répondre de leurs actes devant la justice ». Après avoir demandé à Denis Vadeboncœur de se livrer, Mgr David avait affirmé qu'il n'avait pas attendu l'assemblée de Lourdes pour adopter une telle attitude. « Ce n'est pas une révolution dans ma tête, j'avais déjà conseillé, par le passé, à des confrères confrontés à des prêtres en difficulté d'agir dans ce sens », avait-il dit.

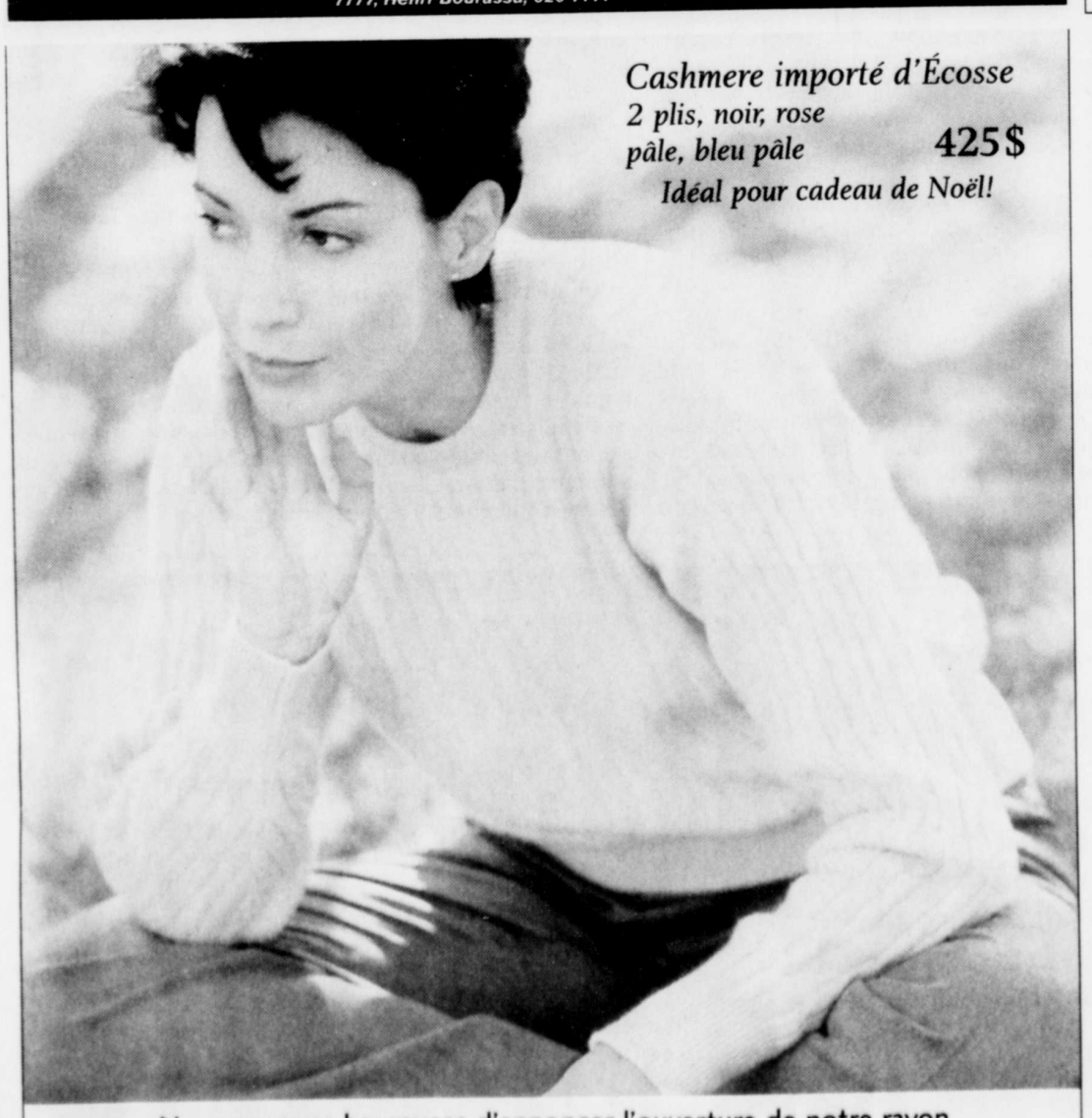

Après la Russie, l'Europe

On attend peu de la rencontre Chrétien-Chirac

OTTAWA (PC) — Des divergences de vues sur des questions commerciales, et des discussions sur les changements climatiques et le dossier de la défense figurent à l'ordre du jour de la rencontre, aujourd'hui, entre le premier ministre Jean Chrétien et ses homologues de l'Union européenne.

C'est beaucoup de matière pour une rencontre d'une seule journée, qui suit de peu des pourparlers similaires, hier, entre le premier ministre Chrétien et le président russe, Vladimir Poutine.

Personne ne devrait s'attendre à ce qu'un miracle découle du sommet entre M. Chrétien et le président français Jacques Chirac, prévient un ex-député libéral et haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.

Après tout, l'Europe n'est pas terriblement intéressée à ses échanges commerciaux avec le Canada, affirme Don Macdonald, qui a étroitement suivi cette relation alors qu'il représentait Ottawa au Royaume-Uni, de 1988 à 1991.

Plusieurs litiges commerciaux avec l'Europe

Plusieurs litiges commerciaux subsistent entre le Canada et les 15 membres de l'Union européenne — des subventions européennes aux agriculteurs en passant par l'interdiction du bœuf canadien en Europe, laquelle a engendré des représailles.

Pourtant, le Canada a longtemps cherché à stimuler le commerce avec l'UE et son marché de 375 millions de personnes — en partie pour réduire sa dépendance envers les États-Unis.

Le commerce ne constitue qu'une partie de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Des ministres des Affaires étrangères, notamment, discuteront du projet de forces européennes de réaction rapide, de son impact sur l'OTAN et d'une possible participation du Canada au déploiement de forces sous la direction de l'Union européenne, hors de l'OTAN.

Au sommet, M. Chirac dirigera la délégation européenne en tant que président sortant du Conseil européen, une position dont le titulaire change tous les six mois. Le prochain sera suédois.

M. Chirac sera accompagné de Romano Prodi, le président de la Commission européenne — qui est au fond la bureaucratie de l'UE.

Les changements climatiques sont un autre sujet de conflit potentiel.

En novembre dernier, les discussions lors d'une conférence mondiale se sont enlisées quand les pays européens se sont opposés au point de vue défendu par le Canada et les États-Unis, principalement au sujet des moyens d'atteindre les objectifs du traité de Kyoto en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Un accord sur l'éducation supérieure et la formation sera également paraphé.

PC

Le gérant de l'usine de filtration d'eau de Walkerton, Stanley Koebel, ne savait pas très bien ce qu'est la bactérie E. coli et qu'elle peut être mortelle.

EAU CONTAMINÉE DE WALKERTON

Le responsable admet avoir falsifié les rapports

WALKERTON, Ont. (PC) — L'homme que plusieurs blâment pour l'épidémie mortelle de bactérie E. coli à Walkerton, en Ontario, a rompu un silence de sept mois, lundi, en faisant des excuses à ses concitoyens et en admettant une part de responsabilité.

«Les mots sont loin de pouvoir dire à quel point je suis désolé, a déclaré Stan Koebel à la commission d'enquête sur la tragédie causée par la contamination de l'eau potable. J'accepte la responsabilité de mes actions. Je suis l'une des pièces d'un casse-tête qui s'est mis en place en mai et je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de prendre la parole.»

La terrible crise survenue à Walkerton, une petite ville de 5000 habitants, a fait sept morts et rendu 2300 personnes malades.

Non seulement M. Koebel était-il responsable du système d'approvisionnement en eau à l'époque où l'épidémie fatale s'est déclarée, mais il est aussi resté muet sur des résultats de tests de laboratoire indiquant que l'eau était contaminée.

Interrogé d'abord par son propre avocat, M. Koebel a admis avoir falsifié des rapports sur des échantillons d'eau et sur le degré de désinfection de l'eau. «Je suis responsable», a-t-il dit, sans autre explication.

Mais il a ajouté n'avoir jamais cru qu'il faisait courir un danger aux gens en altérant des échantillons d'eau et de chlore.

«Je croyais que nous avions un bon système avec une eau de qualité», a-t-il affirmé, ajoutant que lui-même et sa famille n'avaient cessé de boire de l'eau que plus de deux jours après l'émission d'un avis enjoignant les citoyens de faire bouillir leur eau, le 21 mai.

M. Koebel a cependant nié avoir assuré aux autorités publiques, qui l'ont interrogé alors qu'elles cherchaient à identifier la cause de l'épidémie, que l'eau était sans danger.

Contredisant les déclarations de témoins précédents, M. Koebel a dit n'avoir appris la contamination qu'en lisant un rapport de laboratoire qui lui avait été envoyé par télécopieur, deux jours plus tôt, soit le 20 mai.

Quand il a finalement su que la bactérie E. coli présente dans l'eau du robinet entraînait des décès dans la communauté, c'est comme s'il avait été frappé par un tremblement de terre, a-t-il dit.

Le procureur de la commission, Brian Gover, qui l'a ensuite interrogé, est revenu avec lui sur ses débuts au service d'approvisionnement en eau et sa compréhension des questions de sécurité de l'eau potable.

Malgré ses années d'expérience et sa nomination comme responsable, M. Koebel ne maîtrisait même pas plusieurs règles et termes techniques relatifs aux questions de qualité de l'eau, et il n'en discutait jamais avec son personnel. Il ne savait pas non plus très bien ce qu'est la bactérie E. coli, ni qu'elle peut se révéler mortelle.

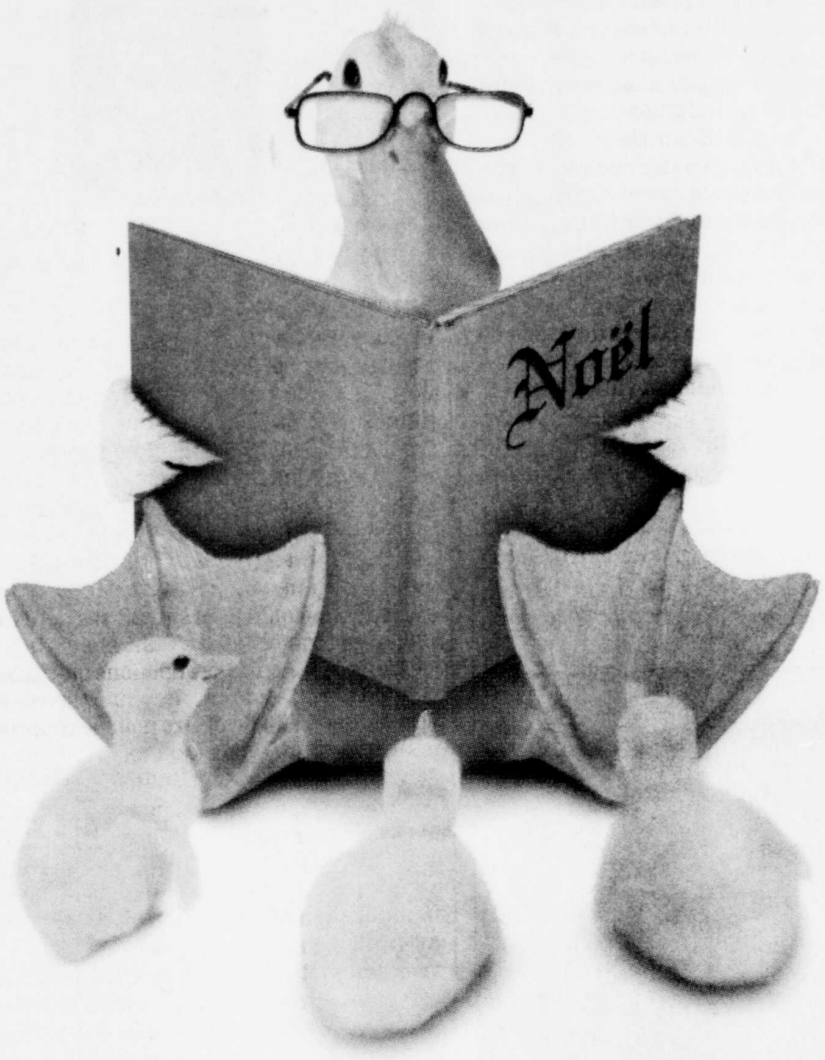

La belle histoire du téléphone qui en offrait plus.

Il était une fois un petit canard futé qui ne voulait pas s'emballer trop vite pour une offre de téléphone gratuit. Il prit donc le temps de bien choisir son sans-fil pour les Fêtes. C'est à Clearnet que la préférence fut accordée car tous les extras étaient inclus, de la messagerie vocale à l'afficheur, en passant par la facturation à la seconde. Et quelle ne fut pas sa surprise quand il découvrit le forfait Parlez partout. Il pouvait maintenant faire des appels vers 17 destinations dans le vaste monde sans frais additionnels.* Appeler à Hong-Kong devenait aussi économique pour lui qu'un appel local ! Pour tous les détails, il visita www.clearnet.com ou composa le 1 888 CLEARNET. Et il se mit à chanter : « le futur est simple ! »

rabais de 30 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

rabais de 30 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

rabais de 50 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

clearNET scp

© 2000 Clearnet PCS Inc. *Taxes en sus. Des frais d'interurbains internationaux s'appliquent aux destinations internationales qui ne sont pas comprises dans nos forfaits Parlez partout. Visitez www.clearnet.com pour plus de détails. †L'offre s'applique uniquement aux nouvelles mises en service SCP. Certaines conditions s'appliquent et rabais postal requis.

Magasinez en ligne à www.clearnet.com ou appelez au 1 888 CLEARNET

BOUTIQUES clearNET
Les Galeries de la Capitale, Québec
Place Laurier, Québec

Expert-Cell Telecom 778-B, rue Commerciale, St-Jean Chrysostome
Communications CellWeb 1995, boul. Jean-Talon Sud, #102, Ste-Foy
Téléavertisseur de la Cité 386, rue Seigneuriale, Beauport
E.M. Électronique 41, rue Saint-Viateur, Québec

Distributeurs autorisés : Multicentre, La Cabine Téléphonique, Zellers, Centre Hi-Fi, Centre du Rasoir, Future Shop, Maison Sony, Les Ensembles

De 30% à 60%* Toutes taxes incluses

Tailles 4 à 22 ans

* Sauf collection des fêtes, accessoires, fourrures et certains articles de pantalons MICHÈLE

Fermé le dimanche

LUCETTE LAMONTAGNE boutique

833, avenue Myrand
Sainte-Foy
681-0249

Quand femme voudra...

Le second embryon congelé de Céline Dion a une durée de vie indéfinie, selon le président de Procréa

Lia Lévesque
Presse canadienne

MONTRÉAL — Céline Dion pourra attendre le temps qu'elle voudra pour porter son deuxième embryon congelé, la durée de vie de celui-ci étant indéfinie.

Le Dr Pierre Miron, président et fondateur de la société Procréa, une société québécoise spécialisée dans ce genre de techniques de reproduction, a ainsi répondu à la chanteuse qui, dans une entrevue diffusée à TVA dimanche dernier, se demandait si elle pourrait repousser longtemps l'utilisation du deuxième embryon, âgé de cinq jours, qu'elle a fait congeler dans un laboratoire de New York. Elle a révélé l'existence de ce second embryon, elle qui est enceinte de sept mois grâce au premier embryon implanté.

Un tel embryon « peut être congelé indéfiniment » a précisé le Dr Miron, lorsqu'interrogé à ce sujet à Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse portant sur un investissement de la Société générale de financement dans sa société Procréa.

Le spécialiste croit que l'aventure de Mme Dion aidera à démystifier les nouvelles techniques de reproduction auprès du public. « C'est une technologie très bien établie, efficace et très acceptée socialement. »

« Madame Dion et monsieur Angélil, ce qu'ils font, c'est généreux de leur part, généreux de faire part de leur expérience. Ça démystifie beaucoup de choses sur la fécondation in vitro. » Et grâce à leur sortie publique, « on va avancer et on va réussir encore plus à convaincre nos gouvernements de l'importance de cette technologie-là », a opiné le Dr Miron.

QUESTION D'ÉTHIQUE

Le spécialiste repousse les objections de certains, qui voient un problème éthique dans la congélation d'embryons humains. « Quand les embryons sont congelés, c'est dans le but d'être utilisés. Ce sont des embryons qui appartiennent au couple. L'objectif du couple, c'est de produire une grossesse en bout de ligne, c'est d'éviter qu'il soit détruit. »

La technique subie par Mme Dion, l'injection de spermatozoïdes cytoplasmiques, peut effectivement être pratiquée à Montréal, par Procréa. Mais le médecin croit que le célèbre couple du show-business a voulu échapper à la presse québécoise en choisissant de subir le traitement à New York.

Le Dr Miron a d'ailleurs souligné que le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt remboursable équivalant à 25 % des dépenses encourues par les couples infertiles pour avoir recours aux techniques de reproduction assistée. « Le Québec a montré un grand leadership » en la matière. Ce modèle québécois serait regardé avec intérêt par d'autres provinces, selon lui. « Au Québec, on n'a pas à envier nulle part ailleurs, du point de vue du taux de succès, ce qu'on apporte à nos patients infertiles. »

En France, ces techniques sont même couvertes complètement, et ce jusqu'à quatre tentatives, incluant les médicaments, a pris soin de préciser le Dr Miron.

Les couples infertiles comptent pour 8 à 10 % des couples dans les pays occidentaux. Cela constitue « un problème important qui est souvent sous-estimé », a-t-il noté.

Le centre Procréa, qui fait également de la recherche, a déjà 700 enfants à son actif, grâce à diverses techniques, a précisé le Dr Miron.

REUTERS

Céline Dion et son mari René Angélil (ci-dessus lors d'un spectacle le 31 décembre 1999) sont généreux de faire part de leur expérience au public, estime le président-fondateur de Procréa, le Dr Pierre Miron.

Le Québec donne un coup de main aux couples infertiles

Les avortements en hausse de 4,71 % au Québec

MONTRÉAL (PC) — Le nombre d'avortements thérapeutiques a régressé dans l'ensemble du Canada en 1998. Cette année-là, les Canadiennes ont subi 110 331 avortements, une diminution de 1,2 % par rapport aux 111 709 avortements dénombrés un an plus tôt.

C'est ce que révélait Statistique Canada, hier.

Au Québec, cependant, les avortements ont plutôt augmenté. Le nombre des avortements thérapeutiques se chiffrait à 31 673 en 1998, une hausse de 4,71 % par rapport à l'année précédente, où on avait dénombré 30 248 avortements.

Au Canada, le phénomène est en régression

En 1998, environ deux tiers des avortements thérapeutiques ont été pratiqués dans des hôpitaux, et un peu plus du tiers, en clinique.

La même année, les Canadiennes ont subi 297 interruptions de grossesse aux États-Unis, ce qui est pratiquement inchangé par rapport à 1997, souligne Statistique Canada. Le nombre de Canadiennes qui vont se faire avorter aux États-Unis a considérablement chuté depuis la décision de la Cour suprême, en 1988, d'annuler les règles de droit en matière d'avortement. Ainsi, en 1987, pas moins de 2757 Canadiennes s'étaient rendues aux États-Unis pour subir un avortement.

L'avortement est plus répandu dans le groupe des femmes dans la vingtaine. En moyenne, en 1998, 27 femmes dans la vingtaine sur 100 se sont fait avorter.

ONTARIO

Des détenus propres et jugés par leurs victimes

TORONTO (PC) — Le gouvernement ontarien souhaite que les détenus se lavent les cheveux, aient les ongles soignés, fassent attention à ce qu'ils disent, mais aussi qu'ils fassent face à leurs victimes lorsqu'ils réclament leur libération sous condition.

Si jamais elle était adoptée, la législation déposée hier permettrait de réduire les communications entre détenus tout en leur imposant des normes d'hygiène et de soins personnels plus sévères, a indiqué hier le ministre provincial des Services correctionnels, Norm Sterling.

Plus récente manifestation de la croisade menée par le gouvernement conservateur de l'Ontario en faveur d'un maintien accru de la loi et de l'ordre, ce projet législatif vise également à accroître le rôle joué par les victimes lors des audiences de remise en liberté. « Vivre à la suite d'un crime représente un défi difficile et intimidant, a déclaré M. Sterling à la législature. Si ce projet de loi était adopté, les victimes joueraient un plus grand rôle lors des demandes de remise en liberté. »

Cette législation doit permettre aux victimes et à leurs proches immédiats de prendre part en personne aux audiences. Actuellement, ils ne peuvent intervenir que par téléphone ou par écrit lorsque le prévenu se trouve sur place.

Les défenseurs des droits des détenus n'ont pas tardé à dénoncer ce projet de loi, hier, reprochant en outre à Queen's Park d'avoir oublié la raison première des audiences de remise en liberté. « Le but n'est pas de juger à nouveau, le but est de déterminer à quel endroit il serait préférable que le détenu passe le reste de sa sentence », a déclaré Barbara Hill, de la Société John Howard de l'Ontario.

La législation doit conférer aux victimes un certain contrôle quant aux remises en liberté sous condition, a néanmoins estimé John Muise, sergent-détective auprès de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels.

Cette année, pour les Fêtes éblouissez-la!

De la collection de diamants classiques Birks. En or jaune et blanc 18 carats.
Collier, 2 100 $
Boucles d'oreilles, 3 100 $
Bague, 3 300 $.

La sélection illustrée peut varier selon nos magasins. Informez-vous sur les modalités spéciales de paiement de notre plan de crédit BIRKS.

BIRKS

PERLES. depuis 1879

BIRKS

Place Ste-Foy 653-4035
1 800 682 2622 www.birks.com

ad1503265

Ensemble à pizza
4 assiettes en pointe
Roulette et spatule

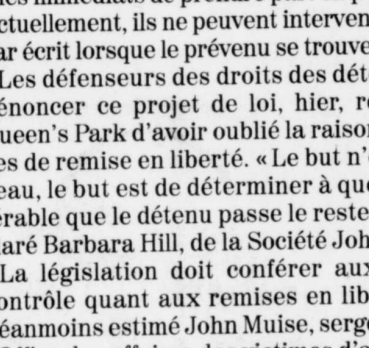

34,98 $ ens.

POM POM
LE COIN CULINAIRE
PLACE LAURIER
653-5878

1502263

Parfait pour l'échange de cadeaux...

Un cadeau qui fera plaisir à tout coup!

En vente dans toutes les librairies et au quotidien Le Soleil
925, chemin Saint-Louis

14,95 $

Sop1502841

Météo Conseil* 1 900 565-4455

* Frais applicables

Beau temps, mauvais temps, toujours présent

Environnement Canada Environment Canada

1502165

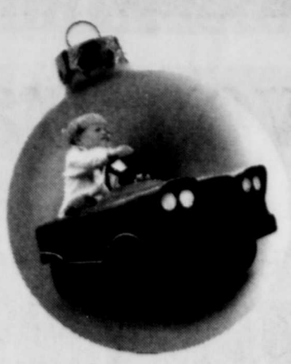

C'EST DANS L'TAUX DU JOUR DE L'AN...

VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM VROUM

FINANCEMENT†

1,9% DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 36 MOIS

ET

0$ – MENSUALITÉ
– INTÉRÊT avant 90 jours

OU

LOCATION††

0$ – MENSUALITÉ avant 90 jours
– DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Mazda MPV 2001

« Lauréate du GUIDE DE L'AUTO 2001 de sa catégorie, pour une 2e année consécutive ».

★★★★★ Mention cinq étoiles protection contre les impacts latéraux.♦

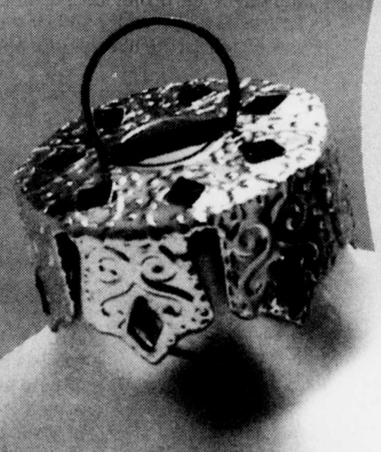

Camionnette Mazda de série B 2001

Parmi les 3 premiers choix.

Association des Journalistes Automobile du Canada

« La camionnette sous-compacte importée la plus vendue au pays depuis 14 ans ».♦♦

PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT !

CES OFFRES PRENNENT FIN LE 29 DÉCEMBRE 2000

GARANTIE LEADERSHIP MAZDA Renseignez-vous sur notre remarquable garantie complète.

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toutes nouvelles Mazda.

www.mazda.ca

mazda

Coup de foudre ! Coup de fougue !

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles.

LOCATION Personnalisée MAZDA

Offres réservées aux particuliers et portant sur toutes les camionnettes Mazda de série B 2001 et sur toutes les Mazda MPV 2001 neuves en stock chez les concessionnaires. †Financement consenti par l'entremise de la Banque de Nouvelle-Écosse. Sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat : 10000$ au taux de 1,9% ; 36 paiements de 285,99$; coût d'emprunt de 295,64$; total à payer de 10295,64$. Autres taux de financement disponibles. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 3 mois. ††Location personnalisée Mazda : offre réservée aux particuliers et portant sur une location pour une période de 50 mois. Comptant initial ou échange équivalent exigé. Offre soumise à l'approbation de Crédit Mazda inc. Pour tous les modèles en location-bail : limite de 83336 km. Frais de 8¢ le km additionnel. Autres options de location également disponibles. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. ♦Tests effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.U. ♦♦Basée sur les rapports de l'AIAMC.

Voir un concessionnaire pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres valables jusqu'au 29 décembre 2000.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

FUSIONS MUNICIPALES

Les populations rurales craignent l'isolement

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

MONTRÉAL — Le président de la Fédération québécoise des municipalités, Pierre Ménard, craint que les petites populations rurales perdent le droit au chapitre à l'occasion de la réorganisation des municipalités régionales de comté (MRC).

Aussi rencontrait-il lundi le premier ministre Lucien Bouchard, à ses bureaux montréalais.

« Les MRC représentent un équilibre entre un milieu urbain et un milieu rural. Si on vient changer cet équilibre, grossir les milieux urbains, il pourra arriver qu'aucune préoccupation rurale ne soit discutée à la table des MRC. On veut s'assurer que cela n'arrive pas », a déclaré M. Ménard, à l'issue de la rencontre avec M. Bouchard qui aura duré 90 minutes.

« Il faut qu'il y ait un forum où les préoccupations du milieu urbain et du rural, soient discutées », a-t-il poursuivi.

M. Ménard a demandé au premier ministre de voir à ce qu'au moment où sera modifiée la loi sur les municipalités régionales de comté pour permettre des fusions municipales, que s'assure qu'il y ait un équilibre entre le rural et l'urbain.

En clair, M. Ménard veut éviter qu'un maire à la tête d'une grosse municipalité détienne dans les faits un veto au sein de la MRC.

Celui qui représente 1000 municipalités québécoises ou 23 % de la population se demande si l'élection de préfets au suffrage universel ne serait pas une avenue à emprunter.

Bien qu'importantes, les fusions municipales ne suffiront pas à assurer le développement régional, avertit M. Ménard.

« Ce n'est pas parce qu'on fusionne deux municipalités pauvres qu'on en fait une riche », a souligné M. Ménard, maire de Lochader, une municipalité de la région de l'Outaouais comptant quelque 500 personnes.

« Après les fusions, la réorganisation municipale, il reste à stimuler le développement régional », a-t-il fait valoir.

« Certaines régions sont en train de se vider. Il faut que l'État donne un coup de barre », a-t-il ajouté.

« Si on regarde la démographie des régions, le fait que les jeunes quittent et ne reviennent pas, le coût du transport aérien, l'éloignement des services de santé, le fait que les gens doivent sortir des régions pour avoir accès à l'enseignement supérieur, le taux de chômage élevé et les bas salaires militent en faveur d'une réflexion sur le développement régional.

M. Ménard a cru comprendre des échanges avec le premier ministre que le gouvernement prépare quelque chose pour le début de l'an prochain.

PC

« L'erreur boréale » de Richard Desjardins a sonné l'alarme.

Sous l'aile bienveillante du Vérificateur général

Les libéraux veulent un arbitre neutre pour protéger les forêts québécoises

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

QUÉBEC — Le Vérificateur général devrait avoir compétence sur les forêts québécoises, propose l'opposition libérale.

Le député de Kamouraska-Témiscouata, Claude Béchard, vient de déposer un projet de loi en ce sens à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi prévoit que tout citoyen ou organisme pourrait saisir le Vérificateur général du Québec d'une plainte sur les contrats d'aménagement forestier ou les mesures prises pour régénérer la forêt. « Il s'agit de trouver quelqu'un de neutre pour se pencher sur un problème forestier et émettre un avis crédible », signale le député.

Actuellement, c'est le ministre des Ressources naturelles qui statue sur les contrats d'approvisionnement ou d'aménagement forestier, les mesures de protection des forêts ou l'utilisation du bois provenant des terres publiques.

Toute la politique forestière du Québec fait l'objet de sévères critiques depuis deux ans, comme en fait foi le choc provoqué par le film de Richard Desjardins *L'erreur boréale*.

M. Béchard a aussi noté que la politique forestière québécoise a des impacts sur la scène internationale, compte tenu que le Québec est un gros exportateur de bois d'œuvre.

« Il n'est pas question d'enlever le pouvoir du ministre des Ressources naturelles, mais de fournir des données objectives pour servir de base aux décisions », a dit le député de Kamouraska-Témiscouata.

Ces pouvoirs que l'opposition libérale veut confier au Vérificateur général sont tout à fait nouveaux. Ce dernier ne peut, en vertu des lois actuelles, initier une enquête à partir d'une plainte d'un simple citoyen.

Mais M. Béchard défend surtout le principe du projet de loi: il veut qu'un enquêteur neutre puisse se pencher sur la gestion des forêts. Si on le convainc que le Vérificateur général n'est pas la personne idéale pour ce mandat, il se dit ouvert à toute autre suggestion.

La démarche du député libéral peut paraître à certains égards inutile à court terme: il est en effet exceptionnel qu'un projet de loi émanant d'un député de l'opposition soit agréé par la majorité ministérielle et soit adopté par l'Assemblée nationale. Mais le projet de loi constitue une forme d'engagement pour tout éventuel gouvernement libéral.

ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE

Québec va en appel

MONTRÉAL (PC) — Le gouvernement du Québec portera en appel le jugement rendu vendredi dernier sur la question de l'accès à l'enseignement en anglais dans les écoles québécoises, a indiqué hier, tel que prévu, la ministre de la Justice provinciale, Linda Goupil.

Selon la décision rendue par la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, une disposition de la Charte de la langue française est incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui concerne le droit des parents québécois d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

La juge a donné raison aux parents de jumeaux d'origine polonaise qui souhaitaient fréquenter une école secondaire anglaise. Pour y avoir droit, selon la charte, les jumeaux auraient dû recevoir la majeure partie de leur éducation en anglais ailleurs au Canada, ce qui n'était pas leur cas.

« La ministre, même avant de connaître le jugement, avait déjà indiqué qu'on procéderait rapidement dans ce dossier-là », a déclaré hier le porte-parole de la responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin.

M. Roy, qui a précisé que la ministre devrait faire connaître les motifs détaillés de son appel d'ici 30 jours, s'est gardé d'indiquer la façon dont Québec avait accueilli la décision de la Cour supérieure. « On ne peut pas l'interpréter. C'est toujours très délicat lorsque c'est encore devant les tribunaux », a-t-il déclaré.

« C'est un autre jugement parmi une longue série », a toutefois ajouté le porte-parole de Me Beaudoin, qui a rappelé que l'avocat des jumeaux polonais, Brent Tyler, contestait actuellement plusieurs autres articles de la charte.

« Dans le cadre de cette guérilla judiciaire dont on a parlé à plusieurs reprises, il y a toujours une quarantaine de causes devant les tribunaux, a précisé M. Roy. Elles touchent à peu près tous les chapitres de la charte. »

Après la vache folle, le wapiti fou

1500 cerfs d'Amérique abattus au pays cette année

OTTAWA (AFP) — Quelque 1500 wapitis d'élevage (cerfs d'Amérique) ont été abattus cette année dans une province canadienne afin de prévenir le risque de propagation de l'encéphalopathie spongiforme des cervidés, une maladie proche de celle de la vache folle, a indiqué hier l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Depuis le début 2000, la découverte d'une quinzaine de cas dans six fermes d'élevage dans la province de Saskatchewan a conduit les autorités sanitaires à exterminer l'ensemble des bêtes des troupeaux.

« Nous n'avons aucune indication laissant penser que la maladie soit transmissible à l'homme, mais nous prenons toutes les précautions pour que les restes des animaux infectés ne soient pas introduits dans la chaîne alimentaire », a expliqué à l'AFP le vétérinaire de l'agence, Claude Lavigne.

Contrairement à l'encéphalopathie spongiforme bovine, ou maladie de la vache folle, l'encéphalopathie spongiforme des cervidés, appelée également maladie débilitante chronique, n'affecte pas le système nerveux. Ses symptômes se traduisent par une perte de poids de l'animal qui est souvent emporté par une pneumonie.

Selon le Dr Lavigne, seuls deux cas isolés de cette maladie avaient été détectés auparavant au Canada. « Mais il s'agissait de deux wapitis importés des États-Unis. On constate maintenant des cas chez des bêtes nées au Canada », a-t-il affirmé.

Le wapiti se consomme sous forme de viande ou de pâté. Ses bois entrent également dans la composition de certains produits énergisants ou aphrodisiaques.

Robert Levesque MEUBLES INC
OUVERT LE DIMANCHE DE 12H À 17H
PAYEZ EN JUILLET 2001*
AUCUNS FRAIS, AUCUN INTÉRÊT
*S.A.C. ACHAT MINIMUM DE $500.00
LE SOLDE EST DÛ LE 1ER JUILLET 2001
White-Westinghouse
$749.99 L'ENSEMBLE
LAVEUSE 7 CYCLES CHOIX DE TEMPÉRATURE 3 NIVEAUX D'EAU
SÉCHEUSE CYCLE AUTOMATIQUE PORTE REVERSIBLE
18 P.C. $649.99
RÉFRIGÉRATEUR 18P.C. 2 TABLETTES AJUSTABLES 2 BACS À FRUIT ET LÉGUMES 1 BAC A VIANDE PORTES REVERSIBLES ROULETTES
$379.99 SILENCIEUX
$399.99
CUISINIÈRE NETTOYAGE FACILE SURFACE ANTI-DÉBORDEMENT
LAVE-VAISSELLE EAU FILTRÉ À 100% 2 NIVEAUX DE LAVAGE FILTRE AUTO-NETTOYANT BLANC OU NOIR
LIT PLIANT $129.99
PHOTO A TITRE INDICATIF
$119.99 BERÇANTE PLIANTE *CHOIX DE COULEURS ET DE TISSUS
BLANC OU NOIR $58.99 MEUBLE MICRO-ONDES SI APPORTÉ
$68.99 BUFFET SI APPORTÉ
MEUBLES EN PIN BUFFET 32x32x14 $259.99
ARMOIRE $699.99
$229.99 BANC-COFFRE
CHAISE À BILLES $169.99
BERGERE INCLINABLE $429.99
TÉLÉVISEUR 13" $199.99
VIDÉO 2 TÊTES $99.99
TÉLÉVISEUR 25" $349.99
DIVAN-LIT CHOIX DE TISSUS $499.99
Sealy RESSORTS ENSACHÉS GARANTIE 10 ANS 100%
CORRECT COMFORT
MATELAS 39 PO 469.99 MATELAS 54 PO 569.99 MATELAS 60 PO 649.99 MATELAS 78 PO 799.99
Posturepedic GARANTIE 10 ANS 100%
MATELAS 39 PO COUR. :519.99 259.99
MATELAS 54 PO COUR. :719.99 359.99
MATELAS 60 PO COUR. :779.99 389.99
MATELAS 78 PO COUR. :1299.99 649.99
DE RABAIS SUR MATELAS
PLATEFORME 39"-54"-60" $59.99 SI APPORTÉ
BLANCHE OU NOIRE
Avanti 2000
MATELAS 39 PO 129.99 MATELAS 54 PO 179.99 MATELAS 60 PO 199.99
315 AVENUE PROULX, VANIER
(418) 681-7327
Livraison sans frais dans les zones désignés
1503544

la Baie
CORRECTION
Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au cahier **Le cadeau parfait** (B 11-3) publié par la Baie en décembre 2000.
Page 56. Sous-vêtements Real pour garçon et fille. **Les chaussettes montrées sur la photo sont exclues de cette offre.**
NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CETTE ERREUR.
1503723

CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT EN RAISON DU TEXTE MAL IMPRIMÉ

PC

Au sous-sol de la maison, les enquêteurs ont trouvé 250 plants de marijuana cultivés en pot, dont la valeur atteindrait 750 000 $ sur le marché noir.

Querelle de drogue ?

MONTRÉAL (PC) — La Sûreté du Québec mène une enquête à la suite de la découverte hier de deux cadavres, en Montérégie.

Les policiers ont d'abord trouvé le corps de Maxime Daigneault, 28 ans, dans un véhicule enlisé sur la route 133, sous le viaduc de l'autoroute 20, à Mont-Saint-Hilaire. Une arme de chasse a été retrouvée dans le véhicule. Par la suite, dans la résidence de Daigneault, à MacMasterville, les policiers ont découvert le corps de Sylvain McDuff, 38 ans, abattu d'un coup de feu à la tête.

Selon la police, Daigneault aurait traversé le pont du Richelieu pour se rendre à Mont-Saint-Hilaire et aurait emprunté le chemin des Patriotes en direction nord. Il s'est immobilisé cinq kilomètres plus loin sous le viaduc de l'autoroute 20. « Nous pensons qu'il voulait se rendre derrière les piliers du viaduc pour se suicider. Mais il s'est enlisé dans le petit fossé en bordure de la route. »

La mini-fourgonnette de Daigneault était toujours embourbée, quelques minutes plus tard, lorsqu'un automobiliste s'est arrêté pour lui offrir de l'aide.

« Mais il était très agressif. Il a commencé à crier. Le citoyen a eu peur et il a décidé de retourner dans sa voiture pour appeler la police », a indiqué Michel Poirier.

L'automobiliste se trouvait toujours sur place et attendait l'arrivée des policiers lorsque Maxime Daigneault a finalement décidé de mettre son plan à exécution.

Des épinettes transgéniques dans les Laurentides

Les groupes écologistes dénoncent ce projet pilote du Service canadien des forêts

■ MONTRÉAL (PC) — Le Service canadien des forêts (SCF) fait pousser déjà depuis trois ans des épinettes transgéniques sur les terrains de son Centre forestier des Laurentides (CFL) dans des conditions que les chercheurs estiment d'une sécurité à toute épreuve, a révélé hier le quotidien *Le Devoir*.

Mais qu'à cela ne tienne, réplique SOS Gaïa, nous n'avons pas besoin au Québec de ces épinettes qu'on essaie de calibrer pour produire la toxine du Bacillus Thuringiensis (BT), un insecticide biologique utilisé dans la répression de la tordeuse de bourgeons d'épinette en remplacement de la panoplie des insecticides chimiques.

SOS Gaïa, un jeune groupe écologiste québécois, a remis hier un sac de semences de chanvre à la société Domtar, à son siège social de Montréal, pour lui indiquer que cette plante pourrait être cultivée sur des centaines de terres agricoles laissées en friche. Le chanvre produit trois fois plus de fibres naturelles que les résineux recherchés par l'industrie forestière.

AUTRES OPTIONS

Pour SOS Gaïa, l'industrie devrait recourir à des options moins dommageables que les coupes à blanc et les arbres transgéniques, un autre cul-de-sac annoncé au plan écologique.

SOS Gaïa indique que l'expérience vise à produire un insecticide biologique contre la tordeuse de bourgeons d'épinette

Pour Ariane Plourde, directrice de la recherche sur les programmes de biologie forestière du SCF, les recherches financées par Ottawa sur les arbres transgéniques ont beaucoup plus de chances d'arriver à des résultats que les croisements classiques.

Les recherches en cours, dit-elle, se poursuivent dans deux directions. Un premier volet se concentre sur la génétique du BT qu'on essaie d'introduire dans les arbres pour qu'ils se défendent tout seuls contre la tordeuse de bourgeons d'épinette. On essaie de greffer les gènes du BT à des plantes comestibles, ce qui soulève des questions pour la santé des consommateurs et « l'accoutumance » possible des insectes à la toxine, ce qui pourrait également annuler l'efficacité du bacille réputé, forçant un retour massif aux pesticides chimiques.

TOXINE

Tous les plants sur lesquels les chercheurs tentent de greffer les gènes de BT, précise Mme Plourde, sont conservés en serre pour y déterminer quels gènes « sont plus acceptables au plan environnemental ».

Ces arbres pourront être non seulement mangés par les grands cervidés mais aussi par d'autres plus petits animaux.

Et les chercheurs cherchent à savoir combien de temps la toxine du Bt sera présente dans les aiguilles ou les feuilles de peupliers transgéniques, aussi en chantier, ce qui ne serait pas sans conséquence sur la micro-faune du sol, responsable de la régénération des sols forestiers.

DU 9 DÉCEMBRE 2000
AU 2 JANVIER 2001
C'EST NOËL
TOUS LES JOURS !

AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT PENDANT 90 JOURS À L'ACHAT†

ON PAIE VOS 2 PREMIERS PAIEMENTS À LA LOCATION†

L'ALTIMA GXE **2001**

LOUEZ UNE **ALTIMA GXE** POUR AUSSI PEU QUE 299 $/MOIS* POUR 48 MOIS AVEC SEULEMENT 2 995 $ D'ACOMPTE.

FINANCEMENT OFFERT À UN TOUT PETIT TAUX DE 4,8 %**

LA MAXIMA GXE **2001**

LOUEZ UNE **MAXIMA GXE** AVEC ENSEMBLE AGRÉMENT POUR AUSSI PEU QUE 399 $/MOIS* POUR 48 MOIS AVEC SEULEMENT 4 295 $ D'ACOMPTE.

FINANCEMENT OFFERT À UN TOUT PETIT TAUX DE 4,8 %**

LE PATHFINDER XE **2001**

LOUEZ UN **PATHFINDER XE** POUR AUSSI PEU QUE 399 $/MOIS* POUR 48 MOIS AVEC SEULEMENT 4 995 $ D'ACOMPTE.

FINANCEMENT OFFERT À UN TOUT PETIT TAUX DE 4,8 %**

NISSAN

TOUJOURS PLUS LOIN.

†À la location, les deux premiers paiements, taxes incluses, seront payés par Nissan Canada Inc. Cette offre n'est valable que sur les modèles neufs ou de démonstration des modèles Altima, Maxima et Pathfinder 2001 et lorsque le financement s'effectue par NCFI entre le 9 décembre 2000 et le 2 janvier 2001. *Location 48 mois pour l'Altima GXE 2001 (T4RG71 AE00), la Maxima GXE 2001 (U4RG71 CK00) et le Pathfinder XE 2001 (5CLG51 AA00). Acompte ou échange équivalent de 2 995 $ pour l'Altima, 4 295 $ pour la Maxima et 4 995 $ pour le Pathfinder. Limite de 24 000 km par année avec 0,08 $/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit par NCFI.
**Taux de financement de 4,8 % à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement.

www.nissancanada.com 1 800 387-0122

1502326

FUTURE SHOP MD Ltée.

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve MC

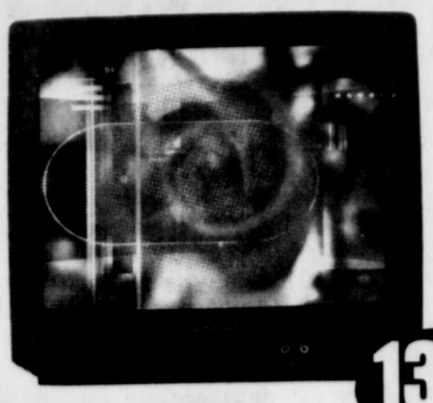

13 po

SHARP

Téléviseur couleur de 13 po
- Menus à l'écran
- Télécommande toutes fonctions
- Entrées audio et vidéo à l'avant
- Décodeur sous-titré pour malentendants 42801133 13M10

ÉPARGNEZ 10$ **169,99**

SONY

Caméscope de 8 mm avec viseur couleur
- Zoom numérique de 200x
- Prise de vue nocturne
- Titreur évolué
- Système avec pile au lithium

04303517 TR517

ÉPARGNEZ 100$ **499,99**

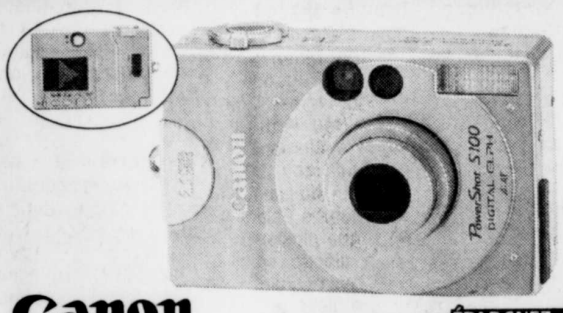

Canon

Appareil photo numérique ELF
- 2,11 méga-pixels • Zoom optique de 2x
- Pile au lithium-ion • Téléchargement USB

19887604 S100 ELPH

ÉPARGNEZ 20$ **779,99**

---

hp invent 6736

Processeur Intel MD Celeron MC à 667 MHz
10003280

intel inside celeron

SUPPORT D'IMPRESSION GRATUIT 98205012

MÉMOIRE VIVE 64 Mo

DISQUE DUR 20 Go

CD-ROM 48x

MODEM V.90 56K

ORDINATEUR SEULEMENT
(APRÈS REMISE POSTALE) 799,99$
REMISE POSTALE DE 50$ US = 75$ CA ENVIRON.

CHUTE DE PRIX DE 100$
1049,99 ENSEMBLE COMPLET

AVANT REMISE	1449,99
CHUTE DE PRIX	100,00
REMISE POSTALE	300,00

Remise postale de 200$ US = 300$ CA environ

CASIO

Agenda électronique facile à transporter
- Mémoire de 256 ko
- Affichage rétroéclairé très clair de 4 lignes
- Clavier numérique facile à utiliser
- Choix de 5 langues

05946498 SF-4985ER

ÉPARGNEZ 10$ **49,99**

GLADIATOR SUR DVD

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES:
- 25 minutes de scènes éliminées avec des commentaires du réalisateur
- Montage de 7 minutes avec des séquences inutilisées
- Jeux «Chillin' with the Villains»
- Journal unique sur la production écrit par l'auteur Spencer Treat Clark (Lucius)

2 DVD

27,99 DVD

DreamWorks LLC et © 2000 Dreamworks LLC. Tous les droits réservés. © 2000 Universal Studios. Tous les droits réservés.

---

hp invent

SUPPORT D'IMPRESSION GRATUIT 98205012

DeskJet MD 610C MD
- Qualité d'impression jusqu'à 600 x 600 ppp
- Jusqu'à 5 pages/min en noir et 2,5 pages/min. en couleur • Excellente impression sur tous les types de papier • Des couleurs vivantes grâce à la technologie de superposition des couleurs de HP 10003792 610C (R)

99,99

AVANT REMISE 149,99
REMISE POSTALE 50,00
RÉUSINÉ

ATi

Carte vidéo Rage Fury Pro à 32 Mo version AGP
- Moteur graphique Rage à véritable 32 bits couleur
- Supporte une résolution 3D jusqu'à 1920 x 1200 @ résolution de 32 bpp • Entrée vidéo/sortie vidéo
- Garantie de 5 ans 10001296

ÉPARGNEZ 30$ **99,99**

AVANT REMISE 179,99
REMISE POSTALE 80,00

PlayStation MD PS one MC

10002158

MAINTENANT EN INVENTAIRE!

139,99

Des cadeaux qui feront la joie de tous!

Heures d'ouverture prolongées pour les Fêtes

HITACHI

Magnétoscope stéréo haute fidélité à 4 têtes
- Têtes à 19 microns
- Rehaussement dynamique de l'image
- Super rembobinage
- Programmation rapide

09802655 VTFX6505

ÉPARGNEZ 30$ **149,99**

SHARP

Mini-chaîne à 3 disques avec haut-parleurs doubles
- Puissance de 100 watts • 6 modes d'accentuation des graves EG
- Cassette double à contrôle numérique • Syntonisateur AM/FM numérique avec 40 préréglages 42875150 CDBA150

ÉPARGNEZ 50$ **199,99**

Bell ExpressVu

5 FILMS À LA CARTE GRATUITS, UNE VALEUR DE 39,75$

Système de télé par satellite de radiodiffusion directe
- La plus vaste gamme de chaînes au pays offrant plus de 200 canaux • La plus petite antenne
- Le plus important service de télé à la carte avec plus de 50 canaux 97078270

99,99 APRÈS RABAIS

AVANT RABAIS	299,99
RABAIS INSTANTANÉ	100,00
RABAIS DE PROGRAMMATION	100,00

*Une offre par client, aucun détaillant, ne peut être jumelée à une autre promotion, ne s'applique pas aux achats antérieurs. Voir détails en magasin.

DÉCODEZ ET GAGNEZ UN DES CADEAUX SUIVANTS:
- Trousse d'installation gratuite
- Téléphone sans fil à 900 MHz gratuit
- Téléviseur couleur de 19 po

TOUTES LES CARTES SONT GAGNANTES

---

3 FILMS DVD GRATUITS* VOIR DÉTAILS EN MAGASIN

TOSHIBA

Lecteur de DVD et DC
- Sortie pour composante vidéo • Sortie DTS et Dolby numérique
- Sorties S-Vidéo • Ambiophonie virtuelle 10000502 SD-1600

*Une offre par client, aucun détaillant, ne peut être jumelée à une autre promotion, ne s'applique pas aux achats antérieurs. Voir détails en magasin.

299,99

Panasonic

Téléphone sans fil Gigarange à 2,4 Ghz
- Technologie à étalement du spectre • Afficheur
- Pile à grande capacité (NiMH)
- Clavier du combiné illuminé

03319255 KXTG2550

249,99

AVANT REMISE 299,99
REMISE POSTALE 30,00

ROGERS AT&T COMMUNICATIONS SANS FIL

2 MOIS D'APPELS LOCAUX ILLIMITÉS*

Téléphone SCP numérique bimode V2397 de Motorola
- Possibilité de service de messagerie à 2 voies
- Grand affichage à ACL avec répertoire pour 99 noms et numéros • Autonomie jusqu'à 100 minutes de temps de conversation et 110 heures en mode d'attente
- Plaque frontale rigide Azure et pince pour ceinture incluses

10003804 V2397 BOXED

PRIME TROUSSE DE DEUX ACCESSOIRES ET CRÉDIT DE 50$ EN MAGASIN!

GRATUIT* APRÈS REMISE POSTALE DE 10$

*Rogers Communications Inc. Utilisé sous licence.
**AT&T Corp. Utilisé sous licence.
*Activation exigée sur programme tarifaire de 2 ans. Renseignez-vous en magasin.

SHARP

Radio-cassette à lecteur de DC
- Syntoniseur AM/FM • Lecteur de cassettes
- Recherche de programmation automatique

42835210 GTCD 210

ÉPARGNEZ 15$ **74,99**

AUDIOVOX CORPORATION

Baladeur à lecteur de DC avec mémoire anti-chocs de 40 secondes
- Casque d'écoute et adaptateur ca inclus
- Programmable 96976902 DM8902

ÉPARGNEZ 10$ **59,99**

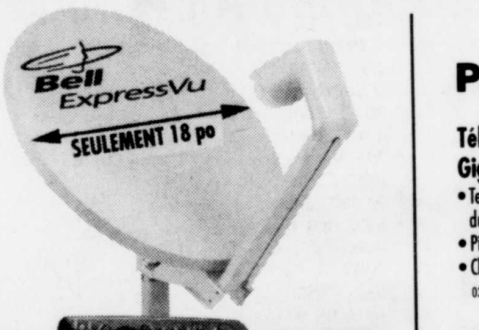

JVC

Radio stéréo AM/FM avec lecteur de DC et façade amovible
- 4 x 45 watts • Syntonisateur HS-II avec 24 stations préréglées
- Mémoire de commande audio rehaussée
- Sortie de préampli simple 01431550 KD-S550

ÉPARGNEZ 30$ **187,99**

LG

Four micro-ondes compact
- 0,7 pi.cu., puissance de 700 watts
- Cuisson automatique
- Décongélation

49118073 MS-73ME

ÉPARGNEZ 40$ **79,99**

Prix et produits en vigueur jusqu'au 19 décembre 2000

adf1491308

DÉCÈS ET AVIS

ALLAIRE, Clara Duguay
AUBIN, Marie-Anne Labrecque, St-Damien
BÉLAND, Roland, Charlesbourg
BERGERON, Jean-Louis, Pintendre
BOULET, Marie-Paule, St-François de Montmagny
CHAMPAGNE, Jeannine Larose, St-Isidore
CÔTÉ, Hervey, Beauport
CUMMINGS, Georgette, Sept-Iles
DEMERS, Marie-Claude, Sillery
DESHAYE, Yolande Zaccardelli, Sainte-Foy
FUROIS, Colette, Charlesbourg
LACHANCE, Gérard, Sainte-Foy
LIVERNOCHE, Dr Marcel, Montréal
MIVILLE-DESCHÊNE, Yvette de la Bruere, Québec
OUELLET, Soeur Marie-Anna
PERRON, Félix, Charlesbourg
PLANTE, Gérard, Val-Bélair
RATTÉ, Gaston, Saint-Augustin-de-Desmaures
RICHARD, Marguerite Langlais, Kamouraska

ALLAIRE
Clara Duguay

À l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, le 16 décembre 2000, à l'âge de 87 ans, est décédée madame Clara Duguay, épouse de feu monsieur Roch Allaire. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. La direction des funérailles a été confiée à la
Coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Ste-Foy, G1N 4R8
688-2411
fax 688-2414
courriel
cfp@videotron.net
La cérémonie religieuse se déroulera le jeudi 21 décembre à 14h, en l'église St-Benoît de la paroisse St-Benoît Abbé, sise au 3420, rue Rochambeau à Ste-Foy. Le famille recevra les condoléances à l'église une heure avant le service religieux. Elle laisse dans le deuil son fils Pierre-Paul (Ginette Pomerleau); ses filles: Lisette et Céline; ses petits-enfants: Charles et Simon Allaire; Annie (Éric Dumoulin) et Sophie Desnoyers (André Daemen), ainsi que ses arrière-petites-filles: Amélie (fille de Charles), Gabrielle (fille de Simon), Myriam et Florence (filles de Annie); son beau-frère Paul et ses belles-soeurs; Clémentine Allaire, Émilia Boivin (feu Camille Allaire) ainsi que plusieurs neveux, nièces et ami(e)s. Un merci tout spécial aux médecins et employé(e)s de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (Pavillon Côte-des-Neiges, 4e Est et Pavillon Alfred Desrochers) qui ont accompagné notre mère durant ses dernières années. Pour ceux et celles qui le désirent, vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, 4565, ch. de la Reine-Marie, Montréal, H3W 1W5, tél. (514) 340-1424.

AUBIN
Marie-Anne Labrecque

À l'Oasis de St-Damien de Bellechasse, le 17 décembre 2000, à l'âge de 83 ans et 8 mois, est décédée dame Marie-Anne Labrecque, épouse de M. Émilien Aubin. Elle demeurait à St-Damien de Bellechasse. Les membres de la famille accueilleront parents et ami(e)s à la
salle du collège de St-Damien
75 rue St-Gérard
mardi, le 19 décembre, de 19 à 22h, mercredi, jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de midi. Le service religieux sera célébré le mercredi, 20 décembre, à 14h, en l'église de St-Damien et de là au cimetière de Ste-Claire de Bellechasse, sous la direction de la maison funéraire
Roy & Rouleau Inc.
St-Damien
Bellechasse
Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Jean-Pierre (Jacqueline Fournier), Guy (Claudine Delisle), Huguette (Raymond Fournier), Julie (Gilles Blouin), Monique (Alain Dumas), Lise (Marcel Fournier), Diane (Daniel Nadeau), Francine (Roger Chabot), Luc (Guylaine Bernier), Lucie (Jean-Marc Laliberté), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: feu Joseph Labrecque (Georgette Aubin), feu Paul Labrecque (Bella Breton), feu Lucien Labrecque (Isola Plante), feu Damien Labrecque (Marie-Paule Therrien), Anita Labrecque (Edgar Nadeau), Sauveur Labrecque, feu Raymond Labrecque (Maria Ruel), feu Rosaire Labrecque (Mariette Bissonnette), Jacqueline Labrecque (Clément Morissette), ainsi que d'autres beaux-frères et belles-soeurs de la famille Aubin, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
Pour renseignements
789-2143
Télécopieur
789-2576

BÉLAND
Roland

À l'hôpital St-François d'Assise du CHUQ, le 16 décembre 2000, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Roland Béland, époux de dame Cécile Lapierre, ex-employé de la Ville de Québec et de la Communauté Urbaine de Québec. Il demeurait à Charlesbourg. Selon ses volontés, il a été confié à la maison funéraire
Falardeau Bédard Roy Enr.
30 rue St-Joseph
Loretteville
Le service religieux sera célébré le mercredi, 20 décembre 2000, à 14h, en l'église St-André de Neufchâtel (10680 boul. Savard, Québec). L'inhumation des cendres aura lieu au printemps au cimetière St-Charles de Québec. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, ses gendres et belles-filles: Louise (Richard Parent), Pierre (sa compagne Denise Rousseau et son ex-épouse Florence Garneau), André (Claire Ouellet), Francine (Jacques Gaudreault), Joanne (Pat Dove), Lyne (Ezio Del Bello); ses petits-enfants: Brigitte, Michel, Élaine et Julie Parent, Nathalie, Caroline et Marc Béland, Simon, Louis, Camille et Élise Béland, Maxime et Anne Gaudreault, Andréa Dove, Sara, Antoine et Rafaël Del Bello; il était le frère de feu Paul Béland (feu Gemma Beaudoin), feu Gaston Laliberté (Jeanne-D'Arc Godbout), Armand Laliberté (Gisèle David), Yvette Laliberté (Robert Godbout), Thérèse Laliberté (Paul Moreau), Lucille Laliberté (Maurice Gagnon), Huguette Laliberté (Benoît Bisson), Lise Laliberté (André Labrecque); il était le beau-frère de feu Marie-Paule Lapierre, feu Harry Welsby, feu Marcel Lapierre (feu Linda Tremblay), feu Jean Lapierre (feu Gisèle Falardeau), Louise Lapierre (feu Claude Renaud), Jeannine Lapierre (Gérard Beaulieu), Hélène Lapierre (feu Roland Beaupré), feu Madeleine Lapierre, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 489 boul. René-Lévesque ouest, Québec Qc G1S 2S1, tél.: 683-8666.
Pour renseignemer..s
842-3737
Télécopieur
842-1078

BERGERON
Jean-Louis

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 16 décembre 2000, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Jean-Louis Bergeron, conjoint de dame Francine Bourget. Il demeurait à Pintendre. Outre sa conjointe il laisse dans le deuil ses enfants: Caroline (René Mailhot), Marc-Antoine; sa belle-mère Fabiola Quinn Bourget; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Clément (Nicole Gosselin), Denis (Claudette Parent), Lise, Hélène (Marc-André Talbot), feu Daniel (Carole Aubin), Denise Bourget (Maurice Meunier), Léon Bourget (Yvette Anglenahart), Régis Bourget (Noëlline Anglehart), Jacqueline, François Bourget (Martine Brillant), Arthur Bourget (Cécile Méthot), Roseline Bourget, Paul Bourget (Marie Beaudin); son filleul: Sébastien Bergeron; ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces autres parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143, rue Wolfe, Lévis, G6V 9Z9. La famille vous accueillera au centre funéraire
Gilbert & Turgeon Ltée
6566, rue St-Laurent
Lévis 837-4757
télécopieur
837-9317
courriel
gilbert@turgeon.qc.ca
le jeudi 21 décembre à compter de 10h. Le service religieux sera célébré le même jour à 13h, en l'église Christ-Roi, 5515, rue St-Geoges, Lévis.

BOULET
Marie-Paule

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le samedi 16 décembre 2000, à l'âge de 93 ans et 11 mois, est décédée dame Marie-Paule Boulet, fille de feu Marie-Louise Nicole et Hermus Boulet, et la soeur de feu Maurice Boulet. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, comté Montmagny. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire
Laurent Normand Inc
1, 1ère Rue ouest
Saint-François
mercredi de 19 à 22h et jeudi, jour des funérailles, à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le jeudi 21 décembre 2000, à 11h, en l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses neveux et nièces, Jeanne-Aimée (Benoit Bégin), feu Marius Boulet (Réjeanne Bourget), Hélène (feu Jacques Paré), Jacques (Lucille Kirouac), Marie-Ange (Jean-Marc Paré), Grégoire (Pauline Cloutier), Auguste (Colette Martineau), Alfred (Jeannette Cloutier), Aline (Pierre Perreault), Rachel (Paul-André Bouchard); sa cousine Antonia, ainsi que ses nombreux petits-neveux et petites-nièces.
Pour renseignements:
(418) 248-0545
Sans frais:
1 (888) 248-0545
Télécopieur:
(418) 248-2621
courriel:
lnormand@globe-trotter.net

CHAMPAGNE
Jeannine Larose

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 16 décembre 2000, à l'âge de 60 ans et 6 mois, est décédée dame Jeannine Larose, épouse de feu M. André Champagne. Elle demeurait à St-Isidore. La famille recevra les condoléances au funérarium
Gonzague Valois & Fils
166 Ste-Geneviève
St-Isidore
mercredi, de 11h à 15h20. Le service religieux sera célébré le mercredi, 20 décembre à 15h30, en l'église de St-Isidore. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gérard (Nancy Guillemette), Gilles (Sonia Couture), Hélène (François Audesse), elle était aussi la mère de feu Monique. Elle laisse également ses petits-enfants: Kevin, Johanie, Sabrina, Kasandra, Sébastien, ses frères et soeurs: Bernard (Louise Morin), Françoise (Gérard Fournier), Soeur Georgette (Bon-Pasteur), Henri (Huguette Giguère), Florence (Luc Bussières), Jacques (Simone Paradis), Denis (Louise Lamontagne), Lucille (Daniel Duchesneau), Arthur (Alice Chassé), ses beaux-frères et belles-soeurs des familles Champagne et Nolin, son oncle, ses 2 tantes, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Nous tenons à remercier toute l'équipe en oncologie: médecins et infirmières, ainsi que le personnel du 7e étage de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Que vos témoignages de sympathie se traduisent par un don à la Société canadienne du cancer.
Pour renseignements
839-8823
Télécopieur
839-0016
Courriel
cmarcoux@videotron.ca

CÔTÉ
Hervey

À l'hôpital Laval, le 16 décembre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Hervey Côté, époux de feu dame Fernande Leclerc. Il demeurait à Beauport. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium. Un service sera chanté en présence des cendres le mercredi 20 décembre 2000 à 14h, en l'église Ste-Claire d'Assise (rue d'Assise) où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie et de là au cimetière St-Charles sous la direction de la
Coopérative funéraire de l'Anse
280, 8e rue
Québec
Il laisse dans le deuil ses enfants: Claude (Claire Grenon), Benoit (Mary Millburn), Johanne (Dr André Tourigny); ses petits-enfants: Marianick, Julie Anne, Érick, Talitha et Cédric; sa soeur Noëlla Côté (Gaston Simard), feu Marcel Côté (Jacqueline Letiec); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Leclerc: feu Gérard (Monique Beauchemin), feu Marcel (Lilianne Giguère), Léopold (Lise Chéruet), feu Charles-Édouard (Jeannine Baillargeon) et Lucia; ses neveux et nièces, cousins, cousines et plusieurs ami(e)s. Remerciements au personnel de l'hôpital Laval (du 2e Notre-Dame) pour la qualité des soins. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'hôpital Laval, 2725, chemin Ste-Foy, Québec, G1V 4G5.
Pour renseignements:
525-6044
Télécopieur: 525-6971
Courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

CUMMINGS
Georgette

Au centre hospitalier régional de Sept-Iles, le dimanche 17 décembre 2000, est décédée, à l'âge de 87 ans, madame Georgette Cummings, épouse de feu Laval Dorion, mère de feu Michel Dorion. Elle demeurait à Sept-Iles. Les funérailles de madame Georgette Cummings auront lieu le samedi 7 juillet 2001, à 14h, en l'église Marie-Immaculée de Sept-Iles et l'inhumation au cimetière de l'endroit. Selon ses volontés, elle a été confiée à la
Maison Mallet et Fils
pour crémation. La famille recevra les condoléances une heure avant les funérailles. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la fondation du centre hospitalier régional de Sept-Iles. Elle laisse dans le deuil ses fils, Pierre (Jacqueline Paquet), Larry; sa fille Pierrette; ses petits-enfants, Isabelle, Julie, Suzanne, Sébastien, Caroline, Marie-Hélène et ses 6 arrière-petits-enfants; ses soeurs, Évangéline (Jacques Lapointe), Yolande (Axel Anderson); sa belle-soeur Lydia Bellanger (feu Harry Cummings); ses neveux et nièces, cousins et cousines et plusieurs amis. Les funérailles sont sous la direction de la
Maison Mallet et Fils
585, boul. Laure
Sept-Iles
Tél.: (418) 962-2641
Fax: (418) 968-5050
Sans frais:
1 (888) 962-2641

DEMERS
Marie-Claude

La Résidence Funéraire Pierre Ouellet vous informe du décès de Mme Marie-Claude Demers, survenu à l'Hôpital Laval, le 15 décembre 2000, à l'âge de 28 ans. Elle était domiciliée à Sillery. Elle laisse dans le deuil son ami Jean Mayer-Chamard, son père Martial Demers et sa conjointe Rosie Bellemare, sa soeur Guylaine et son conjoint Denis Tousignant, son frère Daniel et sa conjointe Anick Beaulieu, son neveu Guillaume Tousignant et sa nièce Laurie Demers, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s. La famille recevra les condoléances à la
salle municipale de Villeroy
le mercredi, 20 décembre, de 14h à 16h et de 19h à 22h, ainsi que le jeudi, 21 décembre, à compter de 12h. Le service religieux aura lieu le jeudi, 21 décembre 2000, à 14h, en l'église de Villeroy. Les funérailles ont été confiées à la
Résidence funéraire Pierre Ouellet
Pour renseignements
1-819-385-4404

DESHAYE
Yolande Zaccardelli

À l'hôpital Laval, le 16 décembre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Yolande Zaccardelli, épouse de feu Benoît Deshaye ing., fille de feu Ercole Zaccardelli et de feu Élise Gauthier. Elle demeurait à Ste-Foy. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
1025, rte de l'Église
Ste-Foy
lundi de 19h à 22h et mardi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mardi 19 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Mathieu, 3155, des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy, et de là au cimetière St-Antoine de Tilly. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean (Marina April), feu Francis (Huguette Hudon), Robert (Françoise Hammond), Richard (Sylvette Gauthier), Louis (Brigitte Labelle), Denise (Symon Audet), Claire (Alain Labadie), Christine et Bertrand (Marie-Claude Giguère); ses petits-enfants adorés: Hugo (son amie Valérie Lavallée), Maxime, Geneviève (son ami Étienne Grou-Leclerc), Anne-Marie, Florence, Lysiane et Vincent, Jacinthe, Jean-Michel et Pascale, Mathieu et Gabriel, Louis-André, Dominic et David, Valérie, Ève-Marie et Béatrice; ses soeurs: Marguerite (feu Giuseppe Toffoli), Lucie, Yvonne (Dr Viateur Deshaye), Ercoline (Dr Guimond Hébert) et son frère Denis; sa belle-soeur Jeanne d'Arc Deshaye; ses beaux-frères: le père Champlain Des-Hayes o.m.i., Napoléon Brisebois (feu Lucie Deshaye), Dr Rodrigue Taillon (Madeleine Deshaye), ainsi que de nombreux neveux et nièces. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don aux Petites soeurs des pauvres, Ma maison St-Joseph, 5605, rue Beaubien Est, Montréal, H1T 1X3.
Pour renseignements:
529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel:
lc@lepinecloutier.com

FUROIS
Colette

Au CHUQ, Pavillon St-François d'Assise, le 15 décembre 2000, à l'âge de 65 ans, est décédée en toute sérénité dame Colette Furois, fille de feu M. Charles-Eugène Furois et de feu dame Imelda Papillon. Elle demeurait à Charlesbourg. La famille recevra les condoléances au funérarium de la
Coopérative funéraire de l'Anse
280, 8e rue
Québec
mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi de 10h à 13h30. Le service religieux sera célébré le mercredi 20 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Esprit, angle 2e avenue et 8e rue à Québec, et de là au crématorium du cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses fils: Jean-François Lessard et Michel Lessard; ses petits-enfants: Jacob et Daphnée; ses frères et soeurs: Jeannine (feu Maurice Jeanneau), Berthe, André (Lucille Racine), Jean (Lise Gagné), Gilles; son neveu et sa nièce: Michel (Johanne Chrétien) et Martine; ses ami(e)s Louise et Maurice Vachon, Monique Falardeau et Réjean Roy, Patricia Lajoie et plusieurs autres ami(e)s.
Pour renseignements:
525-6044
Télécopieur: 525-6971
Courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

LACHANCE
Gérard

À l'hôpital Laval, le 17 décembre 2000, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Gérard Lachance, époux de feu dame Ave Paquet. Il demeurait à Ste-Foy. Le service religieux sera célébré le mercredi 20 décembre à 14h, en l'église St-Jean, 2001, rue Royale, St-Jean, (Ile d'Orléans) et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil ses frères et soeurs: Georgette Lachance, C.N.D., Berthe Lachance (Roland Michaud), Jeanne Lachance (Jean-Louis Vallée), Simone Lachance, C.O.B., Laurette Lachance, C.O.B., Robert Lachance (Georgette St-Pierre); sa belle-soeur: Hester Paquet; ses neveux et nièces: Françoise Forgues (Luc Gobeil), Yvan Forgues (Jacqueline Leclerc), Alain Forgues (Claire St-Cyr), Ronald Forgues (Linne Grenier), Élisabeth Forgues (Gilles Samson), Louis Léo Lefebvre, Micheline Lachance (Jean Quimpton), Yolande Michaud (Paul Nakamachi), Camille Marcotte (Raymond Marcotte), Michel Pouliot (Micheline Morel), Charles Pouliot (Francine Gourdeau), François Pouliot (Hélène Doyon); ainsi que ses parents et ami(e)s dont son amie Mme Georgette Verret. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par des offrandes de messes. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire
Lépine Cloutier Ltée
715 St-Vallier Est
Québec
Pour renseignements
529-3371
télécopieur: 529-9506
lc@lepinecloutier.com

LIVERNOCHE
Dr Marcel

À l'hôpital du Sacré-Coeur, le 18 décembre 2000, est décédé le Dr Marcel Livernoche, D.D.S. Il laisse dans le deuil son épouse Yolande Jourdain, ses enfants: Sylvie (Claude Lespérance), Alain (Carol Ann Bryan), ses petits-fils: Jean-François, Simon et Félix Lespérance; il laisse également plusieurs frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s. Les funérailles auront lieu, en présence des cendres, le mercredi 20 décembre 2000, à 13h en la chapelle mariale de l'église St-Laurent et de là au cimetière Les Jardins Urgel Bourgie, Montréal. La famille recevra les condoléances à l'église à compter de 12h. Au lieu de fleurs, des dons en sa mémoire à la Fondation du Centre hospitalier Sacré-Coeur ou à la Société canadienne de la Sclérose en plaques seraient appréciés. Direction des funérailles
Urgel Bourgie

MIVILLE-DESCHÊNE
Yvette de la Bruere

Au CHA Saint-Sacrement, le 17 décembre 2000, à l'âge de 88 ans, est décédée dame Yvette de la Bruere, épouse de feu M. Henri Miville-Deschêne. La famille recevra les condoléances à la
Coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Sainte-Foy
le mardi 19 décembre 2000 de 9h à 10h. Le service religieux sera célébré le mardi 19 décembre, à 10h30, en l'église Saint-Sacrement (coin ch. Sainte-Foy et côte Saint-Sacrement) et de là au cimetière Saint-Charles. Elle laisse dans le deuil ses soeurs: Fernande (feu Jean-Marie Gagnon), Françoise (Harry Trubdge), Thérèse (Ken Fisher); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
Pour renseignements
688-2411
Télécopieur: 688-2414
courriel
cfp@videotron.net

OUELLET
Soeur Marie-Anna

À la Maison Ste-Marie-des-Anges, à Charlesbourg, le 18 décembre 2000, à l'âge de 89 ans, est décédée soeur Marie-Anna Ouellet, s.f.a., en religion Soeur Marie-Cécilia, fille de feu André Ouellet et de feu Marie Michaud, de St-Éleuthère, Kamouraska. Les funérailles auront lieu le mercredi 20 décembre, à 10h, en la chapelle de la Maison Ste-Marie-des-Anges, 600, 60e Rue Est, Charlesbourg. L'inhumation se fera au cimetière de la Communauté des Soeurs de St-François-d'Assise, Charlesbourg. La défunte laisse dans le deuil, outre sa communauté, son frère M. Ludger Ouellet (Jeanne Fortin), sa soeur Mme Cécile Ouellet Landry, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. La Communauté ainsi que la famille recevront les condoléances à la Maison Ste-Marie-des-Anges le 19 décembre à compter de 14h jusqu'à 21h. La direction des funérailles a été confiée à la maison
J. Bouchard & Fils
1290, 1ère Avenue
Québec
Pour renseignements
529-9221
télécopieur
529-9506
courriel
lc@lepinecloutier.com

PERRON
Félix

Au centre d'hébergement St-Jean Eudes, le vendredi 15 décembre 2000, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Félix Perron, époux de feu dame Alphonsine Cayer. Il demeurait à Charlesbourg. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté, en présence du corps, le jeudi 21 décembre, à 14h, en l'église St-Jérôme de l'Auvergne, 6350, 3ème Avenue est, Charlesbourg, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie et de là au cimetière St-Charles, sous la direction de la
coopérative funéraire de l'Anse
280, 8ème Rue
Québec
Il laisse dans le deuil ses enfants, Benoit (Hélène Tremblay), Monique (Denis Couture), Louise, Thérèse (Yvon Gauthier); sa belle-fille Louisette Lefebvre (feu André Perron); sa soeur Thérèse Perron (feu Eddy Verville); sa bellle-soeur Noëlla Cayer (feu Émilien Vachon); ses petits-enfants, Alain Perron, Jean Perron, Michel Perron, Nathalie Perron, Marie-Josée Perron, Danielle Perron, François Couture, André Couture, Mario Couture, Julie Gauthier, Éric Gauthier; ses arrière-petits-enfants, ses filleuls, ses filleules, neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Sincère remerciement à la direction et à tout le personnel du centre d'hébergement St-Jean Eudes. Compenser l'envoi de fleurs par des messes.
Pour renseignements
525-6044
Télécopieur: 525-6971
courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

PLANTE
Gérard

Au Foyer de Charlesbourg, le 16 décembre 2000, à l'âge de 84 ans et 8 mois, est décédé M. Gérard Plante, époux de dame Géraldine Falardeau. Il demeurait à Val Bélair. Selon ses volontés il a été confié au
Parc Commémoratif La Souvenance
301, rang Ste-Anne
(coin rte de l'Aéroport)
Quartier Laurentien
Ste-Foy
Le service religieux sera célébré le mercredi 20 décembre 2000 à 11h, en l'église Ste-Anne de Val St-Michel (1765, boul. Pie XI Nord, Val Bélair) et de là au Parc Commémoratif La Souvenance. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et ses belles-filles: Noël (Lise Bourdages), Nicole (René Perkins), Rémy (Ginette Savard), Yves; ses petits-enfants: Renée, Mireille, Guillaume, André-Anne; ses arrière-petites-filles: Marie-Pier, Émilie et Myriam; sa soeur, son beau-frère, ses belles-soeurs: Gabrielle (Émile Pépin), Mme Marie-Jeanne Pageau (feu David), Mme Gisèle Côté (feu Arthur). Il laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Falardeau, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. La famille tient à remercier le personnel du Foyer de Charlesbourg pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du coeur du Québec, 1248, chemin Ste-Foy, bureau 101, Québec (Qc), G1S 2M5.
Pour renseignements:
871-2372
Télécopieur: 871-6965
Courriel:
la_souvenance@qc.aira.com

RATTÉ
Gaston

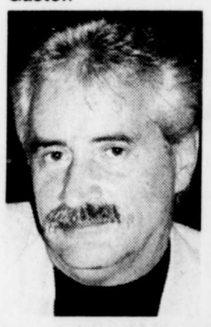

À l'hôpital Laval, le 18 décembre 2000, à l'âge de 55 ans, est décédé monsieur Gaston Ratté, époux de dame Nicole Bédard. Il demeurait à Saint-Augustin-de-Desmaures. La famille recevra les condoléances au funérarium
Albert Rochette & Fils
350, rte 138
Saint-Augustin-de-Desmaures
mardi de 19h à 22h, mercredi à compter de 13h30. Le service religieux sera célébré le mercredi 20 décembre 2000 à 14h30, en l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures et de là au cimetière paroissial. Il était le fils de feu Léon Ratté et de feu Jeannette Ratté.
Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles: Johanne, Julie (Sébastien Audet); ses frères, soeurs, beau-frère et belles-soeurs: Gérard (Charlotte Bertrand), Louisette (Magella Gravel), Jacques (Danielle Leclerc), Nicole, Daniel (Nicole Robitaille), Claude (Anne Fiset), Gilles (Yolande Leclerc); ses beaux-parents: Jean-Paul Bédard (Rita Boucher); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Bédard: Daniel, Richard, Micheline (Marcel Gilbert), Robert (Louisette Desroches), Renaud (Diane Moisan), Normand (Sylvie Laperrière); ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines et ami(e)s. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à l'Association pulmonaire du Québec, 800, boul. de Maisonneuve Est, bureau 800, Montréal Qc H2L 9Z9.
Pour renseignements
878-2980
télécopieur 878-5752
courriel
rochfils@total.net

RICHARD
Marguerite Langlais
1908 - 2000

À l'hôpital Notre-Dame de Fatima de La Pocatière, le 15 décembre 2000, à l'âge de 92 ans et 5 mois, est décédée dame Marguerite Langlais, épouse de feu M. Maurice Richard. Elle demeurait à la Résidence Hélène Lavoie de La Pocatière et autrefois à Kamouraska. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire
Daniel Caron
353, avenue Chapleau
Saint-Pascal
mardi de 19h à 22h, mercredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 20 décembre 2000 à 14h, en l'église de Kamouraska, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Mme Richard laisse dans le deuil ses enfants: Raymond, Louise (Yvon Bourget), Denise (Henri Lutgens), Jacques (Denise Blais), feu Gaston (Monique Raymond), Michel; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
Pour renseignements:
(418) 492-2222
Messages de sympathie par télécopieur:
(418) 492-7385
Courriel:
rfcaron@globetrotter.net

740
Faveurs obtenues

Sincères remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier.
J.D.

O SAINT JUDE, mon très puissant avocat, me voici humblement prosterné à vos pieds pour vous exposer mes besoins spirituels et corporels.
Daignez jeter sur moi un de vos regards de bonté. Comme votre coeur est spécialement porté à venir en aide aux âmes affligées, je ne puis douter que vous ne pensiez à moi avec des sentiments d'une miséricordieuse tendresse.
Aussi, encouragé par les grandes grâces que vous avez coutume d'obtenir aux âmes les plus nécessiteuses, je me présente aux pieds du trône de votre gloire pour vous faire connaître tel et tel besoin que j'éprouve. Ah! daignez vous interposer entre le Seigneur et moi, et obtenez-moi qu'il veuille bien donner à mon pauvre coeur telle ou telle consolation. En raison de votre parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ et à cause des grands mérites de votre laborieux apostolat, vous vous trouvez plus près de la source des grâces, et par conséquent, plus capable de les recevoir, pour les distribuer aux malheureux qui vous invoquent. Aussi est-il inouï que ceux qui sont venus frapper à la porte de votre coeur s'en soient retournés exaucés. Je mets donc en vous une entière confiance, et, de votre côté, laissez-vous attendrir par ma pénible situation.
Consolez-moi, délivrez-moi de mes peines; afin qu'étant plus libre pour servir Dieu et L'aimer en cette vie, je puisse être un jour admis aux joies éternelles de la vie future. Ainsi soit-il.
N.R.

5 jours pour 5$
Pour des articles de 100$ et moins pour un temps limité
LE SOLEIL
Annonces classées
686-3311

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances
LE SOLEIL

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

ALBERTA

La chasse aux papas mauvais payeurs sur le Net est fructueuse

CALGARY (PC) — Le ministère de la Justice de l'Aberta a retracé six pères qui devaient de l'argent au titre de la pension alimentaire pour leurs enfants, après avoir affiché leur photographie sur un site Internet du type « personne recherchée », a révélé un porte-parole du ministère.

Mais un groupe de défense des parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants souhaite faire fermer ce site.

De son côté, le gouvernement ontarien est prêt à examiner la possibilité d'emboîter le pas à l'Alberta, mais craint que les exigences de la protection de la vie privée ne l'en empêchent.

Le porte-parole du ministère albertain de la Justice, Bart Johnson, a qualifié le site Internet de réussite parce qu'il a permis, en moins de quatre se-

Les amendements à la loi autorisent la province à saisir les salaires et à suspendre les permis de conduire

maines, de retrouver six pères en retard dans le versement de la pension alimentaire à leur famille et d'obtenir des informations sur d'autres parents débiteurs. Dans le cas des six premières personnes, des arrangements ont été pris pour que les paiements requis soient effectués, a indiqué M. Johnson.

Mais Mike LaBerge, de l'Association pour l'accès équitable aux enfants, soutient que le site Internet, où l'on trouve des photos des parents ainsi que leur dernière adresse connue, enfreint les lois sur la protection de la vie privée. Le groupe a l'intention de demander à la province de fermer le site.

Le gouvernement albertain a amendé la loi en 1999 pour tenter de récupérer des millions de dollars de pensions alimentaires impayées, chaque année. L'amendement autorise la province à saisir les salaires et à suspendre le permis de conduire des parents qui ne paient pas la pension alimentaire de leurs enfants. Il autorise également la province à publier les noms et les photos des parents qui doivent un montant « substantiel » au titre de la pension alimentaire. (PC)

Enseveli sous des granules de bois

■ MONTRÉAL — Un homme a perdu la vie hier matin à la suite d'un accident de travail survenu à Sainte-Angélique, en Outaouais. La victime est Fernand Guindon, 41 ans, de Papineauville. Il a été enseveli sous des granules de bois. La Sûreté du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont ouvert une enquête pour connaître les circonstances entourant le décès tragique du travailleur. (PC)

MONT-TREMBLANT

Menace de grève générale illimitée

■ MONTRÉAL — Les employés de la Station de ski Mont-Tremblant, membres de la CSN, ont choisi de donner deux jours supplémentaires à la négociation et si aucune entente n'intervient d'ici demain à minuit, les employés déclencheront une grève générale illimitée. Après un débrayage de 24 heures des employés, hier, les négociations devaient reprendre ce matin en présence d'un conciliateur. Les deux parties ont réussi à s'entendre sur les clauses normatives, mais les pourparlers achoppent sur la question de la sous-traitance, sur les hausses salariales, sur la durée de la convention collective et sur les vacances. Les 1745 travailleurs de la station de ski sont sans contrat de travail depuis le 31 octobre. (PC)

Agent de la GRC à l'ombre

■ YELLOWKNIFE — Un ex-officier de la Gendarmerie royale du Canada a été condamné hier à trois ans de prison pour agressions sexuelles contre deux adolescents, dans les Territoires du Nord-Ouest. Mike Chauvin, qui est âgé de 40 ans et originaire du Québec, a plaidé coupable à deux des neuf accusations relatives à des infractions de nature criminelle. (PC)

L'avocat Daoulov transportait-il un kilo d'héroïne contre son gré ?

■ MONTRÉAL (PC) — Un jury de la Cour supérieure devra décider si l'avocat criminaliste montréalais Anthony Daoulov a été contraint de circuler en ville en possession d'un kilo d'héroïne, il y a un peu plus de deux ans.

Au début de 1999, le juriste âgé de 46 ans avait été condamné, par un juge seul, à une peine de huit ans de prison pour ce délit. La Cour d'appel avait par la suite ordonné la tenue d'un nouveau procès. Celui-ci se termine actuellement, devant jury.

Le 11 septembre 1997, la police avait reçu une information voulant qu'une transaction d'environ un kilo d'héroïne allait avoir lieu le lendemain, dans un restaurant de Montréal. Le jour suivant, les services de filature assistaient à trois tentatives de transaction entre un homme et le propriétaire d'un commerce voisin, et ce, en présence de Daoulov.

Le criminaliste de Montréal subit un second procès ordonné par la Cour d'appel

La transaction devait échouer, la police arrêtant néanmoins Daoulov au volant de sa voiture, quelques instants plus tard, trouvant dans le véhicule une mallette contenant 904 grammes d'héroïne brune, pure à 22 %, d'une valeur de 720 000 $.

DÉLIBÉRATIONS

Daoulov affirme avoir reçu la drogue de trois hommes lui ayant demandé de faire passer celle-ci en prison, sous peine de représailles contre sa famille et lui. Il avance également avoir cherché à s'en débarrasser afin de protéger ses proches.

Le jury entamera sa délibération aujourd'hui, en fin de journée.

Bonne nouvelle :
les pétrolières les détestent.

• Panneaux de polymère
• Direction assistée
• Boîte de transmission manuelle

À partir de 188 $/mois*
Bail de 48 mois, comptant 1810 $.
PDSF 14 963 $

5,3 L/100 km (53m/g)* La SL 2001

• Panneaux de polymère
• Boîte de transmission automatique
• Climatisation
• Groupe électrique
• Lecteur CD

À partir de 284 $/mois*
Bail de 48 mois, comptant 2995 $.
PDSF 24 445 $

7,1 L/100 km (40m/g)* L'intermédiaire L200 2001

Garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe propulseur

Avec une telle consommation d'essence les Saturn 2001 de la série L et S sont parmi les plus économiques de leur catégorie. Les mensualités indiquées tiennent compte du PDSF établi pour les Saturn SL 1SA 2001 et L200 1SD 2001 et comprennent le transport, la taxe d'accise et la préparation à la route. L'immatriculation, les taxes et les assurances ne sont pas incluses. Un versement initial vous sera demandé. Ces mensualités sont basées sur un contrat de location de 48 mois assujetti d'un programme de bas kilométrage (80 000 km alloués); chaque kilomètre supplémentaire ne coûte que 12 ¢. Les taux de location de Saturn de 4,9 % et 4,1 % respectivement pour la SL et la L200. Ces véhicules vous sont offerts au taux de financement à l'achat de 3,9 %. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Achetez en ligne au
www.saturncanada.com 1 888 4SATURN

*Basé sur une consommation d'essence sur route. Source Transport Canada.

SATURN.
Pour faire tout autrement

Saturn Saab Isuzu de Québec
765, rue Marais
Québec
681-5777

Saturn Isuzu de Sainte-Foy
3330, rue Watt
Sainte-Foy
653-1312

Saturn Saab Isuzu Rive-Sud
4585, boul. de la Rive-Sud
Lévis
835-1888

Saturn Isuzu du Saguenay
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi
549-3320

LE MONDE

Quand survient une tornade

AP

Mike Harris transporte dans ses bras la petite Whitney Crowder, âgée de six ans, après qu'on l'ait retirée d'une maison mobile frappée de plein fouet, samedi soir, par une tornade à Tuscaloosa, dans l'État américain de l'Alabama. La fillette était éveillée et consciente à l'hôpital. La tornade a tué 12 personnes et en a blessé plus de 30 autres.

L'élection de Bush Jr est confirmée

Le Collège électoral lui donne une voix de plus que nécessaire

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Les 538 membres du Collège électoral, réunis hier dans les capitales des 50 États américains et à Washington, ont confirmé, finalement sans surprise, l'élection de George W. Bush à la présidence des États-Unis.

Suivant un système fédéral complexe, datant de la fin du XVIII[e] siècle, les Américains ne votent pas directement le 7 novembre pour leur président, comme beaucoup le croient, mais pour des grands électeurs — dont la liste est choisie en bloc dans chaque État pour le candidat ayant obtenu la majorité. Ce système vaut pour 48 États, le Maine et le Nebraska ayant un système de proportionnelle.

À leur tour, ces 538 électeurs désignent le président le 18 décembre.

M. Bush a obtenu, comme prévu, 271 voix, une de plus que la majorité requise de 270 voix. Le candidat démocrate Al Gore devait en obtenir 267, une fois connus les résultats dans tous les États.

Ironie du sort, un grand électeur démocrate originaire du District de Columbia a choisi de ne pas voter pour le vice-président Al Gore, afin de protester contre le manque de représentation au Congrès. Il a voté blanc.

À Tallahassee, capitale de la Floride, il n'y a pas eu de nouvelle surprise et les 25 grands électeurs républicains ont voté conformément à leur mandat, au grand soulagement du gouverneur Jeb Bush, frère du président élu.

Une défection surprise de certains grands électeurs était jugée très improbable, mais pas complètement exclue. Si trois électeurs engagés pour Bush avaient fait défection, Al Gore aurait été élu au prix d'une crise constitutionnelle majeure.

M. Gore avait cependant indiqué qu'il ne voulait pas que des grands électeurs promis à M. Bush votent pour Gore.

Dans la moitié des États, ces grands électeurs — des militants choisis par leurs partis — sont légalement obligés de respecter le choix de leur État. Des « électeurs infidèles » ont changé leur vote sept fois depuis 1948.

Or des militants favorables au suffrage universel direct avaient, par un appel sur leur site Internet, fait envoyer des milliers de courriels ou des lettres aux grands électeurs pour leur demander « de voter avec l'Amérique et d'élire Al Gore ».

En 2000, pour la quatrième fois dans l'histoire des États-Unis, ce n'est pas en effet le candidat qui a obtenu le plus de votes populaires qui a été élu président des États-Unis, Al Gore ayant obtenu davantage de voix le 7 novembre que George W. Bush.

Mais les dirigeants républicains avaient veillé au grain, le vice-président élu Dick Cheney multipliant les appels téléphoniques aux grands électeurs pour empêcher toute défection.

RECOMPTAGE DES MÉDIAS

Entre-temps, des représentants de plusieurs médias et d'une organisation juridique privée ont commencé, hier, à examiner 6000 bulletins de vote litigieux dans le comté de Broward, en Floride. Ces décomptes ont lieu conformément à une loi de l'État de Floride sur la transparence et pourraient s'étendre à d'autres comtés.

MEXIQUE

Le « Popo » crache

■ Le Popocatépetl, un volcan situé à 60 km de Mexico, est entré en éruption tôt hier soir, selon des images retransmises en direct par la télévision mexicaine. Une caméra télécommandée depuis le Centre national de prévention des catastrophes naturelles montre du matériel incandescent projeté du cratère. Après une trêve de 67 ans, le Popocatépetl qui culmine à 5230 m, a repris son activité le 21 décembre 1994. Très actif depuis le début de la semaine dernière, le Popocatépetl avait émis, depuis jeudi soir, plus de 200 exhalations. Les autorités ont ordonné, vendredi, l'évacuation des quelque 40 000 personnes vivant dans un rayon de 12 km autour du volcan. Toutefois seules 5000 personnes ont pris place dans les refuges mis à leur disposition par les autorités, la majorité de la population redoutant les pillages des habitations ou doutant que l'activité du volcan puisse mettre leur vie en danger. (AFP)

Train contre bus

■ Au moins 17 personnes ont été tuées quand l'autobus dans lequel elles voyageaient a été percuté par un train à un passage à niveau près de Monterrey, au nord du Mexique. Le chauffeur de l'autobus a essayé de franchir le passage à niveau alors qu'il n'en avait plus le temps, a affirmé le conducteur du train dont la déclaration a été confirmée par un automobiliste témoin de l'accident. (AFP)

RUSSIE

12 pêcheurs noyés

■ Douze pêcheurs russes sont morts noyés, samedi, la glace sur laquelle circulait leur minibus s'étant brisée, les précipitant dans l'eau du réservoir de Kamsk, près de Perm à 1200 km à l'est de Moscou. Des plongeurs ont récupéré, hier, les derniers corps dans l'épave du véhicule, qui gisait par 12 mètres de fond. Les enquêteurs ont mis en cause l'imprudence du chauffeur du minibus, en cette saison où la pêche sur les plans d'eau gelés bat son plein en Russie. (AP)

POLOGNE

Douces contre flics

■ Des heurts se sont produits, hier, à Varsovie, entre des centaines d'infirmières polonaises en grève qui bloquaient la circulation et la police, et deux manifestantes ont été blessées, selon des responsables syndicaux. Les infirmières qui réclament des augmentions de salaires ont, d'autre part, poursuivi, hier, leurs mouvements de protestation à travers le pays avec occupations de bâtiments publics et blocage de voies de circulation à la frontière polono-tchèque. La police est intervenue, hier matin, pour dégager l'un des principaux axes de la capitale, Trasa Lazienkowska, où au moins deux manifestantes ont été blessées lors d'échauffourées. L'une des deux blessées a un bras cassé. (AFP)

RWANDA

Prison à perpette

■ Un tribunal rwandais a condamné 14 personnes à la prison à vie pour leur responsabilité dans le génocide de 1994, au cours duquel au moins 500 000 Tutsis et Hutus modérés ont été massacrés, a annoncé, hier, l'avocat général Gérald Gahima. Les procès de 125 000 suspects de crimes de génocide, qui attendent dans les prisons surpeuplées du pays, sont en cours depuis 1996 au Rwanda. Plus de 1500 personnes ont été jugées à ce jour, et 300 condamnées à mort. La peine de mort est réservée aux hauts responsables organisateurs du génocide et les premiers 22 condamnés ont été exécutés en public le 24 avril 1998. Aucune exécution n'a eu lieu depuis. (AFP)

AFRIQUE DU SUD

Un président ciblé

■ Le ministre sud-africain de la Défense a confirmé, hier, la démission d'un officier blanc ayant ordonné, selon des témoignages de soldats, de faire feu sur des cibles à l'effigie du président Thabo Mbeki lors de séances d'entraînement. Le capitaine Thomas Klaasen a démissionné de lui-même, jeudi. Il aurait ordonné de faire feu sur des cibles à l'effigie de Mbeki et de ministres noirs du cabinet. Les soldats furieux avaient refusé de faire feu et avaient alerté un journal. (AFP)

Les États du Midwest y goûtent également

(AP, AFP) — Les États du Midwest américain ont été frappés par une tempête de neige accompagnée d'un froid intense, hier. La tempête a entraîné la fermeture des écoles et retardé le départ des avions.

Les météorologues prévoyaient que pas moins de 43 centimètres de neige tomberaient sur le Wisconsin, hier et aujourd'hui, et un peu moins dans le Minnesota, l'Illinois et l'Indiana.

UN CAUCHEMAR

La tempête a été un véritable cauchemar pour les voyageurs, alors que le quart des envolées prévues à l'aéroport Mitchell de Milwaukee a dû être annulé ou retardé, hier.

Le Nebraska a de son côté dû composer, dimanche et hier, avec la quatrième tempête de neige de la semaine, qui a une fois de plus complètement paralysé les activités. Le mercure est descendu à -37° C, hier matin.

Le chauffeur d'un autobus Greyhound a perdu le contrôle de son véhicule, dimanche soir, au Nebraska, et au moins 45 personnes se sont retrouvées à l'hôpital, souffrant de blessures légères.

Dans le sud de l'État, 40 000 foyers étaient privés d'électricité, malgré un froid sibérien.

EN ALABAMA TOUJOURS

En Alabama, la pluie verglaçante, la neige et le froid ont forcé la fermeture de douzaines d'écoles, alors que l'État se remettait à peine des tornades qui avaient fait 12 morts au cours de la fin de semaine. Il s'agissait là de la pire tornade enregistrée dans cette région depuis 70 ans.

Le Tennessee et la Géorgie ont aussi été frappés par des températures polaires et des vents violents.

Au sommet du mont Washington, dans le New Hampshire, soit à 1916 mètres d'altitude, le vent soufflait à 158 km/h, dimanche.

Effet de serre : pessimisme

■ BRUXELLES (d'après AP) — Les ministres de l'Environnement de l'Union européenne (UE) ont déploré, hier, à Bruxelles, que leurs efforts pour relancer les pourparlers sur la lutte contre l'effet de serre aient été repoussés par les États-Unis et leurs partisans, qui ont refusé de venir négocier cette semaine à Oslo.

Le groupe de l'« Umbrella », composé des États-Unis, du Canada, du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, a rejeté une invitation à rencontrer leurs homologues européennes en Norvège, ont indiqué des responsables européens.

« Il n'y aura pas de rencontre cette semaine. Il est trop tôt », a déclaré Eva Nordvik, porte-parole du ministère de l'Environnement norvégien, qui avait proposé d'accueillir une nouvelle séance de négociations.

Des responsables des ambassades américaine, japonaise et néo-zélandaise auprès de l'Union européenne se sont refusé à confirmer pour le moment le rejet effectif de l'offre européenne. Des responsables américains et japonais avaient cependant jugé auparavant qu'il serait prématuré de relancer les discussions tant que la position des Quinze n'a pas évolué.

« Je suis plutôt triste que nous ayons raté cette opportunité », a déclaré le vice-premier ministre britannique, John Prescott, chef de la délégation britannique. « Cela valait la peine d'essayer; malheureusement cela n'a pas marché. Je pense que le fossé était trop grand ».

OTTAWA COMME LES É.-U.

Les ministres de l'Environnement européens se sont entretenus par téléphone depuis Bruxelles avec leurs homologues pour tenter de relancer les pourparlers sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre, dans l'impasse depuis l'échec de la conférence de La Haye, fin novembre. Cette question devait être abordée lors d'une rencontre entre le président américain Bill Clinton et des responsables européens, hier, à Washington.

La conférence internationale de La Haye sur les changements climatiques avait échoué, le mois dernier, en raison d'un désaccord entre Américains et Européens.

Les États-Unis, soutenus par le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, réclamaient que chaque pays puisse déduire de son quota d'émissions de gaz à effet de serre les quantités de carbone absorbées par ses forêts et ses terres cultivées, les fameux « puits de carbone ».

Mais les Européens estimaient que cette exigence revenait à revoir à la baisse les engagements contenus dans le Protocole de Kyoto, conclu il y a trois ans. Ils accusaient certains pays parmi les plus pollueurs de vouloir se servir de ces puits comme échappatoires. Ils s'étaient donc opposés à cette proposition.

Premier échec pour Netanyahu

■ JÉRUSALEM (AP, AFP) — Le Parlement israélien a approuvé, hier, une proposition de loi permettant à Benjamin Netanyahu de briguer la succession d'Ehud Barak, mais il a refusé de s'autodissoudre, comme l'ex-premier ministre l'avait exigé pour revenir en politique.

Le texte contre la dissolution a été adopté par 68 voix contre 48. M. Netanyahu avait fait de cette mesure et de l'organisation de nouvelles législatives une condition sine qua non à sa candidature au poste de chef du gouvernement.

L'actuel premier ministre Ehud Barak s'est réjoui devant la presse du vote du Parlement, jugeant que la Knesset avait sauvé le pays « d'élections inutiles ».

Pour l'heure, Netanyahu a maintenu sa candidature à la direction du Likoud, qui doit choisir, aujourd'hui, lors d'élections primaires, entre lui et son chef actuel Ariel Sharon.

Le parti séfarade ultra-orthodoxe Shass, qui avait décidé de voter contre cette dissolution de la Knesset, a appelé pour sa part l'ancien premier ministre à changer d'avis et à briguer le poste de premier ministre dans le cadre du texte prévoyant que tout citoyen israélien a le droit de se présenter à l'élection pour le poste de premier ministre.

Le dirigeant du parti, Eli Ishai, a ajouté que le peuple israélien voulait Benjamin Netnayahu comme premier ministre.

Nombre de parlementaires israéliens n'étaient pas disposés à s'autodissoudre et à déclencher de la sorte de nouvelles élections, à l'issue desquelles ils risquaient de perdre leurs postes.

À l'instar du premier ministre, la Knesset a aussi été élue l'an passé pour quatre ans.

« Pour sortir le pays de la crise dans laquelle il se trouve, peut-être la pire qu'il ait jamais connue, le pays a besoin de vraies élections, pour le poste de premier ministre et pour le Parlement », avait déclaré M. Netanyahu. « J'espère que la Knesset, ou au moins la majorité des partis de la Knesset, feront le bon choix et décideront de dissoudre le Parlement. »

Quant à l'actuel dirigeant du Likoud, Ariel Sharon, il a attaqué tant Netanyahu que Barak, hier, en affirmant que ni l'un ni l'autre n'aurait jamais son expérience, construite au fil de décennies de vie politique.

Par ailleurs, l'Autorité palestinienne a appelé à défier Israël et fêter Noël à Bethléem, lieu de naissance du Christ selon la Bible, par solidarité avec les victimes de l'Intifada (soulèvement). L'Intifada a fait 344 morts depuis le 28 septembre, surtout des Palestiniens.

À la rescousse des marins du *Seabreeze I*

AP

Sur cette image provenant d'une vidéo de la Garde côtière américaine, un hélicoptère de sauvetage s'approche du navire de croisière « Seabreeze I », à environ 200 milles au nord-est de Cape Henry, en Virginie. Les sauveteurs ont pu rescaper, dimanche, les 34 membres d'équipage du paquebot qui était alors malmené par des vagues de 30 pieds consécutives à une importante tempête dans l'océan Atlantique.

LE PÉTROLIER «ERIKA»

Naufrage dû au mauvais entretien et à la rouille

■ PARIS (d'après AFP) — Le pétrolier maltais *Erika*, qui a sombré il y a un an au large des côtes bretonnes (ouest), était un navire mal entretenu et rongé par la rouille, selon le rapport définitif de la Commission technique et administrative sur ce sinistre.

Affrété par la compagnie française TotalFinaElf, le navire, chargé de 37 000 tonnes de fioul lourd, s'est cassé en deux avant de couler, le 12 décembre 1999, au large de Penmar'ch (sud Finistère).

« Ses structures étaient dans un état qui ne lui permettaient pas de faire face aux contraintes de navigation » qu'il a rencontrées, a dit, hier, le directeur du BEA-Mer Georges Tourret.

C'est « l'insuffisance d'entretien » et « le développement rapide de la corrosion » qui sont à l'origine de l'affaiblissement des structures, indique le rapport final du BEA-Mer.

« L'état du navire et sa dégradation rapide dans les dernières heures ont été tels que rien ne permettait d'éviter la catastrophe », ajoute ce document qui a été remis au ministre des Transports, Jean-Claude Gayssot.

Les photos sous-marines de l'épave montrent que les cloisons à l'avant du bateau ont été coupées « comme au rasoir, avec un morceau de pont effondré, faute de soutien », a indiqué Jean-Louis Guibert, secrétaire général de l'Institut français de navigation, coprésident de la Commission.

Les analyses des morceaux de tôle de l'*Erika* ramassés au fond de la mer ont révélé que la diminution de l'épaisseur de ces tôles, rongées par la rouille, était de 30 % et même de 50 % par endroits.

Les causes de cette situation sont « très antérieures au naufrage, a observé M. Tourret, soulignant que « la corrosion est un phénomène qui s'étale dans le temps ».

Un expert de la société de classification italienne Rina avait d'ailleurs conclu, lors d'une première visite de l'*Erika* dans le port turc d'Aliaga, en février 1998, que le navire n'était « pas acceptable » sans que l'on procède à un certain nombre de réparations.

Par la suite, des travaux avaient été effectués sur le navire entre juin et août 1998 dans le chantier naval de Bijela (Monténégro) et Rina avait jugé ces travaux suffisants pour « classer le navire en état ».

Ôôô Esprit de Noël, fais-moi une offre tout compris!

Trousse-cadeau prépayé Solo^MC

Seulement 99$ Tout compris

- 1¢/minute, soirs ou week-ends, pendant 6 mois
- Téléphone Nokia 252 avec pile et chargeur
- 25 $ de temps d'antenne prépayé
- **En prime:** casque d'écoute et pince de ceinture
- **Aucune facture mensuelle**
- **Aucune vérification de crédit**
- **Aucun contrat**
- Économie de 135$

Téléphone numérique bimode «branché sur le Net»

Qualcomm 2760 169$

Motorola V2267 199$

1 888 4MOBILE

Pour visiter l'Esprit de Noël, rendez-vous au

www.bell.ca/esprit3

Livraison gratuite

Bell Mobilité

La trousse-cadeau prépayé Solo: Nouvelles activations seulement. Certaines modalités s'appliquent. Détails en magasin. Jusqu'à épuisement des stocks. Le prix est sujet à changement sans préavis. Sans les options Soirées de semaine et Week-ends, le temps d'antenne est facturé 35¢ la minute. Frais d'interurbains et taxes en sus. Une fois la période initiale de 6 mois terminée, des frais mensuels respectifs de 10$ et/ou 15$ seront facturés pour l'option Soirées de semaine ou l'option Week-ends. Si vous souhaitez annuler cette option après les six mois gratuits, contactez le service à la clientèle en composant, sans frais, de votre téléphone mobile, le #321 ou le 1 888 537-9999 de tout autre téléphone.

Espace Bell

Alma
Plaza 1
(418) 662-0469

Chicoutimi
Place du Royaume
(418) 693-1188

1915, boul. Talbot
(418) 696-0506

Drummondville
Promenades Drummondville
(819) 474-4433

Lévis
Galeries Chagnon
(418) 833-3848

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121

Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

1100, rue Bouvier bureau 350
(418) 627-6000

Ste-Foy
Place Laurier
(418) 658-8678

2785 boul. Laurier
(418) 650-1000

Trois-Rivières
Les Rivières
(819) 691-0482

Trois-Rivières Ouest
5691, boul. Jean XXIII
(819) 376-6849

Victoriaville
567, boul. Bois-Francs Sud
(819) 357-7777

Aussi disponible chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Des services à demi essentiels

Les grèves des mécaniciens de la STCUQ et des cols bleus de la Ville de Sainte-Foy ont mis en relief les limites de la loi sur le maintien des services essentiels dans le secteur public. Conçue à l'origine pour mettre fin aux atrocités que subissaient les malades lors d'arrêts de travail dans les hôpitaux, la loi a été étendue, dès son adoption en 1982, à tous les services publics, mais dans la mesure seulement où la santé et la sécurité de la population risquaient d'être mises en péril. Les organisations syndicales se scandalisaient, à l'époque, des listes exhaustives d'employés que réclamaient les employeurs, et qui leur étaient accordées. Elles alléguaient que ceux-ci utilisaient ces dispositions pour nier, dans les faits, leur droit à la grève.

Les pratiques ont bien changé, le discours aussi. À la STCUQ, le syndicat a obtenu un effet maximum avec 22 membres seulement en grève pendant que les autres syndiqués de la même unité touchaient leurs pleins salaires. Le traditionnel rapport de force veut qu'un employeur soit privé de production, et le salarié de son revenu, en cas de conflit. La loi sur les services essentiels est maintenant utilisée par d'habiles stratèges syndicaux pour fausser ce rapport de forces.

J.-Jacques Samson
JJSamson@lesoleil.com

À Sainte-Foy, les cols bleus faisaient brûler des lampions pour que le ciel leur envoie une première tempête de neige. Ils ont été exaucés la semaine dernière, et les principales artères de la ville sont vite devenues impraticables, même sous la loi des services essentiels. La pluie, la neige, suivies d'un rapide refroidissement au cours des dernières heures, ont à nouveau rendu la chaussée périlleuse à peu près partout au Québec. Sainte-Foy pouvait-elle se satisfaire de demi-mesures dans les services aux citoyens?

Les notes explicatives, en préambule de la loi 72, disent: «Ce projet de loi a pour objet de consacrer la primauté du droit des citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels (...)». La loi ne vise pas à assurer des demi-services jugés essentiels. Des ambulances sont demeurées immobilisées la semaine dernière, en raison de bouchons de circulation provoqués par le déneigement rudimentaire d'artères névralgiques comme le boulevard Laurier, donnant pourtant accès au plus important centre hospitalier de la région, le CHUL.

Les automobilistes qui recevront des hausses de primes d'assurance consécutives à des accrochages, les étudiants de l'Université Laval qui ont raté des examens en raison de retards, les citoyens dont les salaires ont été coupés, les commerçants qui voient la clientèle bifurquer vers des places d'affaires plus facilement accessibles sont autant de victimes tout aussi innocentes d'une diminution d'un service, essentiel dans sa totalité: le déneigement et le déglaçage des rues en hiver au Québec.

La loi sur les services essentiels a «civilisé» les conflits de travail. Elle a amené les parties à négocier la guerre. Les syndicats ont par contre appris à en tirer profit pour minimiser l'impact financier pour leurs membres, tout en obtenant le maximum d'effet sur les citoyens. Les conflits peuvent de la sorte durer indéfiniment. C'est son effet pervers.

La loi 72 fut un acquis social important. Elle a demandé à l'époque un certain courage politique de la part du gouvernement de René Lévesque, d'autant plus qu'elle ouvrait la porte à des recours collectifs par des usagers lésés. Le moment est venu de faire un pas de plus. Cela suppose évidemment un âpre débat: tolérerons-nous encore des interruptions ou des diminutions importantes dans les services publics, sur la seule base d'une évaluation sommaire du niveau de menace pour la santé et la sécurité? À l'exception de salariés du secteur public, la réponse dans l'ensemble de la population est pourtant claire, c'est non.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le bulletin ministériel

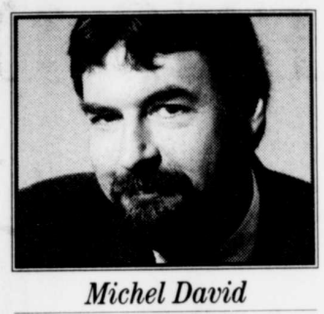

Michel David
MDavid@lesoleil.com

Avec sa réforme municipale, Louise Harel va réussir ce que plusieurs croyaient impossible. N'eût été de sa saute d'humeur à l'endroit de la mairesse de Sainte-Foy — pour laquelle elle a dû s'excuser — et de cette ridicule histoire de photocopies qu'elle voulait faire payer à l'opposition, elle aurait mérité une note parfaite. **A-**

Diane Lemieux déposera demain un projet de réforme du Code du travail qui est attendu depuis des années. Une loi avec des dents pour mettre fin à la grève à la STCUQ. Surtout, on n'entend plus parler d'Emploi Québec. **B**

André Boisclair a finalement réussi à faire adopter son projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite. Sa façon d'égrener ses annonces de Solidarité Jeunesse était un peu agaçante, mais il n'a pas reculé sur l'obligation faite aux jeunes assistés sociaux de s'engager dans des parcours d'insertion. **B-**

Les surplus budgétaires ont permis à Pauline Marois de respirer un peu mieux. Ainsi, les listes d'attente en radio-oncologie ont sensiblement diminué. Le rapport Dicaire démontre à quel point on est encore loin d'une normalisation des services d'urgence, mais M^me^ Marois tient le coup, malgré une nouvelle hausse de la prime d'assurance-médicaments. **B-**

Gênant pour Guy Chevrette d'avoir été tenu dans l'ignorance qu'il existait une taupe à la SAAQ. Un échec cinglant mais prévisible dans ses négociations avec les Cris. Un projet de loi controversé mais nécessaire pour imposer un peu de tenue à l'industrie du taxi. Il a nettement eu le dessus sur son vis-à-vis libéral Tom Mulcair dans le présumé scandale du viaduc du Souvenir. **B-**

Louise Beaudoin a réussi à tenir les «purs et durs» du PQ en respect sur la question linguistique, mais le Québec se fait sérieusement tasser par Ottawa sur la scène internationale, qu'il s'agisse du voyage manqué de M. Bouchard au Mexique ou du Sommet des Amériques. **C**

Joseph Facal n'a pas à se glorifier de l'adoption à la sauvette de la loi 99 en réplique au projet de loi C-20 sur la «clarté». Au moins, il n'a pas joué à l'autruche en essayant de faire passer le résultat de l'élection fédérale comme une grande victoire. **C**

Encore une performance mitigée de Jacques Brassard. Rien à redire sur son travail de leader parlementaire, mais en sa qualité de ministre des Ressources naturelles, il est très inquiétant de l'entendre dire qu'Hydro-Québec est un modèle de transparence. **C**

La ministre de la Justice, Linda Goupil, ne savait apparemment pas que le mariage est de juridiction provinciale. Sa performance à l'Assemblée nationale s'est quand même améliorée un peu. **C**

Année après année, Rémy Trudel s'emploie à confirmer sa réputation de grand parleur et de petit faiseur. La loi sur le «droit de produire» est en train de devenir un véritable *running gag*, mais la création de la Financière agricole a été bien accueillie. **C**

Le rapport du Vérificateur général contient des remarques inquiétantes sur l'implantation du système de gestion intégrée des ressources (GIRES), dont le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, s'avoue toujours incapable de préciser les coûts. **C**

Le simple fait de réintégrer le cabinet après en avoir été chassé aurait pu être considéré comme un exploit, mais Sylvain Simard a complètement dérapé dans l'affaire Michaud. **C-**

Jean Rochon a été incapable d'imposer les priorités québécoises de recherche à la Fondation canadienne de l'innovation. «L'an prochain, on ne laissera pas ça là», a-t-il promis. On verra bien. **C-**

Son impulsivité joue souvent des tours à Serge Ménard. Son empressement à réclamer l'utilisation de la clause «nonobstant» pour serrer la vis aux motards l'a obligé à battre en retraite de façon assez gênante. Un règlement salarial avec la SQ qui donnait une fâcheuse impression de «deux poids, deux mesures». **C-**

Même s'il a réussi à faire roucouler la bouillante présidente de la CSQ, François Legault «ne chemine pas adéquatement dans le développement de ses compétences transversales». Le premier ministre lui a servi une réprimande humiliante sur la question des bulletins scolaires. Heureusement pour lui, on ne peut plus «redoubler». 60%

Le tripotage de Bernard Landry a été condamné.

Même le premier ministre condamne le tripotage des états financiers auquel s'est livré Bernard Landry. Il a sacrifié de façon lamentable un autre vieil ami — Yves Michaud — sur l'autel de la rectitude politique. Le retrait du projet de Mosel Vitellic peut être considéré comme un échec personnel. **D**

Agnès Maltais déçoit...

Agnès Maltais déçoit pratiquement tout le monde dans les milieux culturels. Une sortie inconvenante contre le président de l'ADISQ et un refus tout aussi ridicule de répondre à l'invitation de la commission parlementaire de la Culture. **D**

C'est à se demander si Jean-Pierre Jolivet va réussir à déposer sa politique de la ruralité avant de prendre sa retraite. De plus en plus difficile à prendre au sérieux. **D**

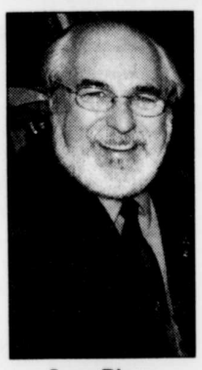

Jean-Pierre Jolivet est de plus en plus difficile à prendre au sérieux.

Après avoir induit les contribuables de la région de Québec en erreur sur l'impact des fusions municipales, Paul Bégin a proféré des menaces grossières à l'endroit de la députée de Beauce-sud, Diane Leblanc. La découverte d'une taupe au ministère du Revenu est venue couronner une session horrible. **E**

Une attaque à la liberté d'expression

Jacques Parizeau
ancien premier ministre du Québec
et plusieurs autres signataires

Par un acte sans précédent véritable dans l'histoire parlementaire du Québec (et apparemment dans la plupart des Parlements des pays démocratiques d'Occident), l'Assemblée nationale a condamné, le 14 décembre 2000, sans l'entendre, un citoyen pour des propos qu'il aurait tenus à l'occasion des audiences de la Commission des États généraux sur la langue française. En vertu de quelle loi, au nom de quel droit et selon quels critères? On aurait envie d'ajouter: à quelles fins?

Nous, soussignés, estimons qu'il y a là à la fois un véritable détournement de la mission de l'Assemblée nationale, une atteinte grave aux droits et libertés des citoyens, et une violation de la Charte qui les consacre, un acte flagrant d'injustice et une manifestation stupéfiante d'arbitraire, dont tout citoyen peut désormais redouter d'être victime. Une résolution de deux lignes, hâtivement rédigée, sans même que soient cités les propos incriminés, adoptée dans la précipitation: c'est pour le moins une formule expéditive!

De plus, l'Assemblée nationale, par sa consternante initiative, fait revivre, cautionne et consacre le délit d'opinion, et l'on sait d'expérience jusqu'où cela peut conduire. Yves Michaud était condamné d'avance, avant même la comédie du vote par appel nominal: on était partagé entre l'incrédulité et l'indignation devant ce spectacle, devant l'approbation programmée de la condamnation, dans une unanimité aussi affligeante que suspecte. On approuvait sans l'ombre d'un débat, sans même que quelques élus aient eu un scrupule, se soient interrogés sur le bien-fondé de la condamnation, aient demandé qu'on entende au préalable l'accusé.

Nous avons assisté à un précédent d'une extrême gravité, qui dépasse la personne d'Yves Michaud et la nature des propos qu'on lui prête: sont en cause des droits élémentaires des citoyens, leur liberté d'expression, la séparation des pouvoirs, puisque le Parlement joue les tribunaux, la mission et la dignité même de l'Assemblée nationale, singulièrement mises à mal dans cette effarante et tragique mésaventure. Insensibles à la gravité de leur geste, inconscients des effets potentiels de leur initiative chez nous et même à l'étranger, nos parlementaires viennent d'assumer une grave responsabilité.

La motion de blâme était fondée sur «des propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive, tenus par Yves Michaud à l'occasion des audiences des États généraux sur le français». Le condamné a eu, au contraire, des propos nettement élogieux à l'endroit du peuple juif, mais au cours d'une entrevue, il a déploré l'attitude d'un organisme, le B'nai Brith, nullement représentatif de toute la communauté juive. Par ailleurs, Yves Michaud a souligné la nécessité et l'apport culturel de l'immigration, tout en rappelant qu'il y a, chez nous comme ailleurs, une sorte de contrat moral entre l'immigrant et la société d'accueil. Il a regretté le relatif échec de l'intégration d'un certain groupe d'immigrants et a rappelé le caractère du vote lors du référendum de 1995, dans plusieurs bureaux de votation où le OUI fut inexistant. Que certaines personnes veuillent contester la pertinence de ce rappel, passe, mais on ne saurait nier la pénible réalité des faits.

Au-delà de la personne d'Yves Michaud, les véritables victimes de cette mauvaise action sont la liberté d'expression des Québécois, la distinction des pouvoirs (car il y a des lois et des tribunaux pour des propos haineux si l'on estime que c'est le cas), l'autorité et la dignité de l'Assemblée nationale. Mais la réaction de l'opinion publique, pleine de dignité et de bon sens, constitue un désaveu éloquent du geste humiliant de l'Assemblée nationale, dont il est urgent de restaurer l'autorité morale.

A 22

C'est l'bon taux des Fêtes GM

C'est l'bon temps d'en profiter.

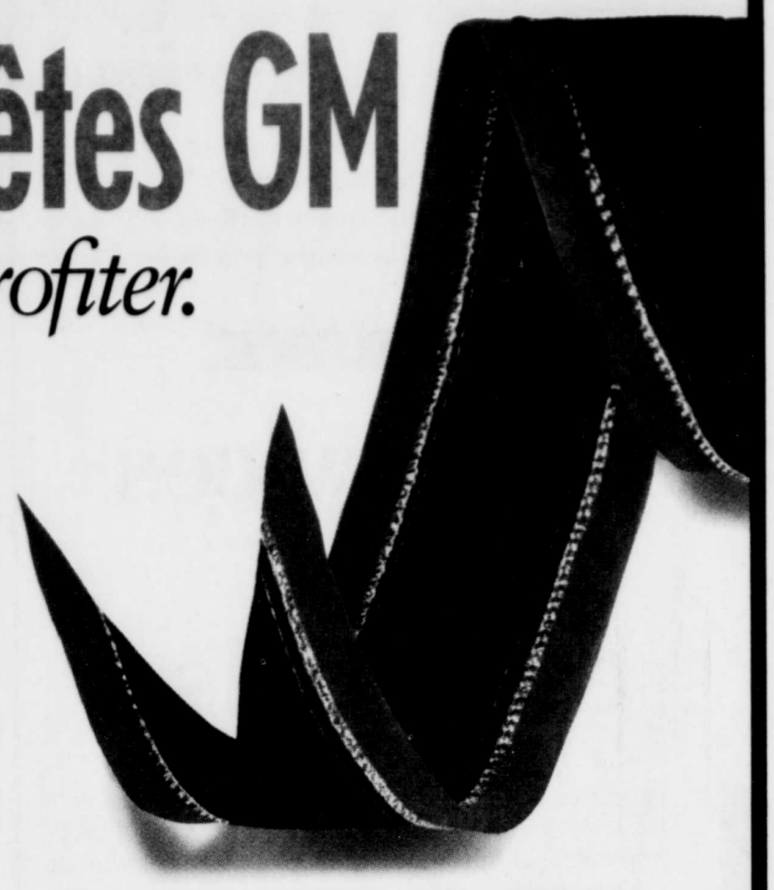

0,9% de financement à l'achat*

ou

Rien à payer avant 1 an+

GM paie les intérêts

CAVALIER VL 2001

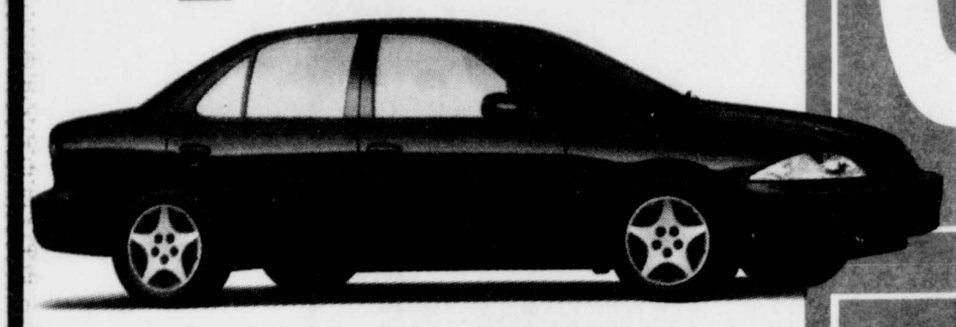

233 $/mois*
0$ COMPTANT
Location 48 mois
Transport et préparation inclus
14 198 $
à l'achat**

Garantie de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sur tous les modèles Cavalier 2001

- Moteur 2,2 L L4 de 115 HP
- Système antiblocage des freins aux 4 roues
- Dispositif antivol • Banquette arrière rabattable

ALERO GX 2001
4 portes

268 $/mois*
Transport et préparation inclus
21 338 $ à l'achat**

Location 36 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	372 $
1 490 $	328 $
3 532 $	268 $

- Puissant moteur Twin Cam 2,4 L de 150 HP
- Boîte automatique 4 vitesses avec traction asservie
- Climatiseur • Lecteur de disques compacts
- Portes et ouvre-coffre à commandes électriques

BLAZER LS 4x4 2001
2 portes

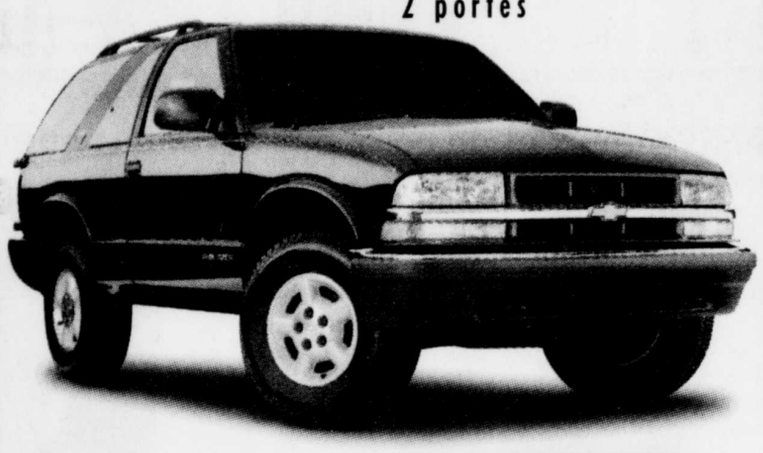

318 $/mois*
Transport et préparation inclus
31 448 $ à l'achat**

Location 36 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	422 $
2 219 $	358 $
3 620 $	318 $

- Moteur Vortec 4300 V6 de 190 HP
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée
- Climatiseur • Verrouillage des portes, rétroviseurs chauffants et vitres à commandes électriques
- Lecteur de disques compacts et système Bose
- Pont arrière autobloquant

À la location

0$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Option 0$ comptant aussi disponible

TRACKER 4x4 2001
4 portes

298 $/mois*
Transport et préparation inclus
22 728 $ à l'achat**

Location 36 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	359 $
1 071 $	328 $
2 106 $	298 $

- Moteur DACT 2,0 L de 127 HP
- Boîte de transfert permettant de passer de 2 à 4 roues motrices à la volée
- Climatiseur • Lecteur de disques compacts
- Porte-bagages sur le toit

MALIBU 2001

288 $/mois*
Transport et préparation inclus
21 898 $ à l'achat**

Location 36 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	380 $
1 422 $	338 $
3 124 $	288 $

- Puissant moteur V6 3,1 L de 170 HP
- Boîte automatique 4 vitesses • Climatiseur
- Banquette arrière divisée 60/40 • Lecteur de disques compacts

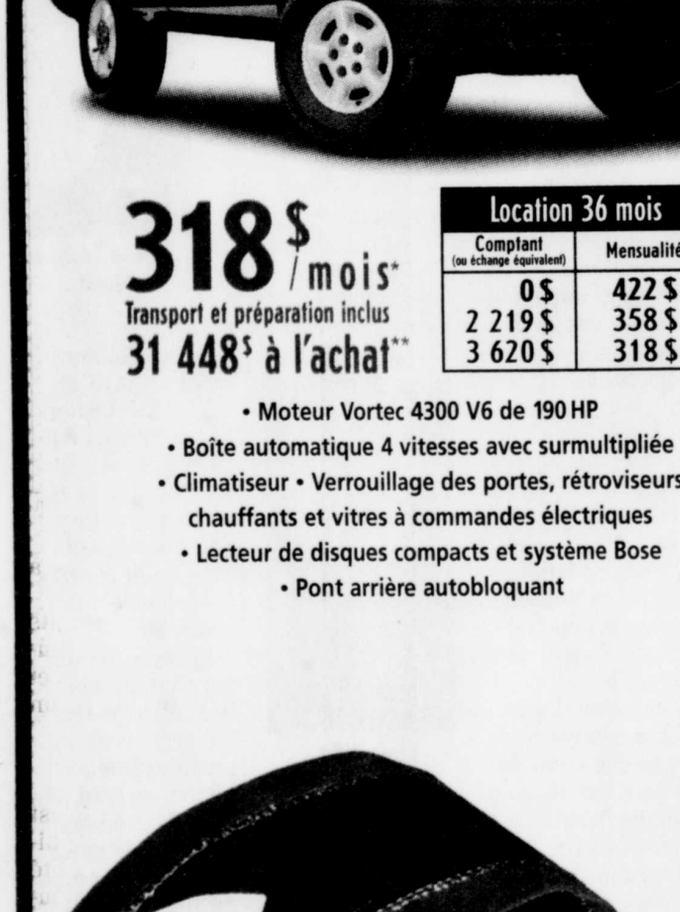

La nouvelle
VENTURE 2001
Value Van

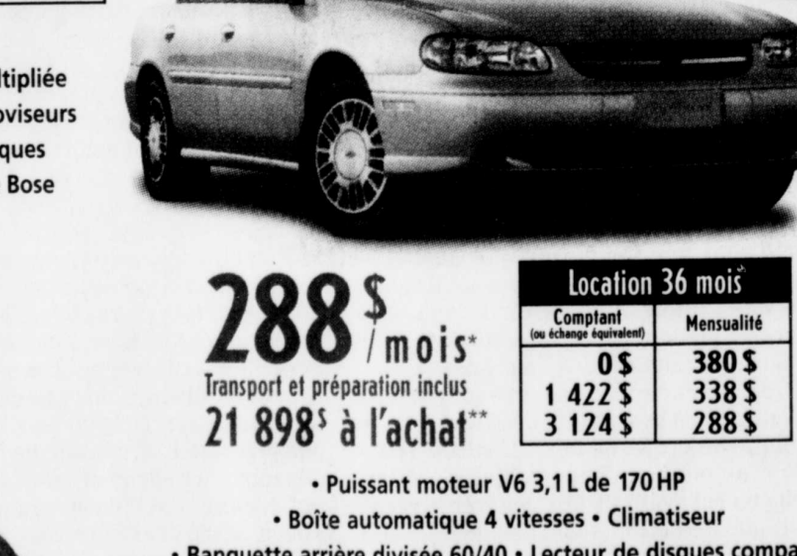

258 $/mois*
Transport et préparation inclus
24 228 $ à l'achat**

Location 36 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 $	390 $
1 791 $	338 $
4 552 $	258 $

- Fourgonnette qui offre la meilleure économie d'essence de sa catégorie • Moteur V6 3,4 L de 185 HP
- Climatiseur • Deux portes latérales coulissantes
- Volant inclinable et système de verrouillage central électrique
- Lecteur de disques compacts

9mcanada.com

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs sélectionnés 2001 et 2000 en stock, tels que décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. *Taux de financement à l'achat de 0,9 % disponible jusqu'à 48 mois sur la plupart des véhicules 2001 et 2000 en stock. Pas de versement initial, pas d'intérêt, pas de paiement avant 90 jours. Exclut Corvette et Express 2001 et 2000 ainsi que les modèles 2001 suivants : Cadillac, camionnettes de série CK 1500/2500/3500, châssis-cabine, Tahoe et Suburban. +L'offre est disponible avec un taux de financement à l'achat de 9,9 % jusqu'à 48 mois sur la plupart des véhicules 2001 et 2000 en stock. Pas de versement initial, pas d'intérêt, pas de paiement avant 1 an. Exclut Corvette et Express 2001 et 2000 ainsi que les modèles 2001 suivants : camionnettes de série CK 2500/3500, châssis-cabine, Tahoe et Suburban. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableaux de mensualité). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Première mensualité exigée à la livraison. Frais de 12 ¢ du km après 60 000 km (80 000 km pour la Cavalier VL). **À l'achat, préparation incluse, transport (Cavalier VL : 730 $, Blazer LS : 810 $, Malibu : 770 $, Alero GX : 770 $, Tracker : 810 $, Venture : 940 $), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Exemple de financement de 20 000 $ à 0,9 % : 48 versements de 424,05 $, coût en intérêts de 354,40 $, coût total de 20 354,40 $. Exemple de financement de 20 000 $ à 9,9 % : 48 versements de 502,15 $, coût en intérêts de 4 103,20 $, coût total de 24 103,20 $. †Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères du manufacturier. ††MDMarque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Un échange de véhicule peut être requis. **Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant, visitez le www.gmcanada.com ou faites le 1 800 463-7483.**

CHEVROLET
Oldsmobile
GM